

**PROJET PRE-ETUDE DE FAISABILITE DE LA CONSTRUCTION DU CENTRE AENSA**

**DENOMINATION : LES ENFANTS DES COLOMBES**

 **« Qu’as-tu fait des engagements pour ta nation ? »**

 **Question : de Marie Olive Lembe, première**

 **Dame de la République Démocratique**

 **du Congo, lors du 50ème anniversaire**

 **de la mort de la sœur religieuse**

 **catholique ANNUARITE.**

 **Réponse à la première Dame : Je soussigné, Marius Ngobo Maki Nyoka Moke, je me suis engagé d’initier et de fonder l’Association pour des enfants de la rue pour la nation congolaise : « AENSA » : Association pour des Enfants Non Scolarisés et Abandonnés.**

**SOMMAIRE**

**PROJET PRE-ETUDES DE FAISABILITE DE LA CONSTRUCTION DU CENTRE AENSA. Dénomination : LES ENFANTS DES COLOMBES……………………………**1

**A CŒUR OUVERT………………………………………………………………………….**4

**AVANT PROPOS…………………………………………………………………………….**6

**HISTORIQUE DE L’ASSOCIATION……………………………………………………...**7

**Introduction…………………………………………………………………………………...**8

Intérêt du travail pré projet d’études de faisabilité……………………………………………12

Du point de vue socio-économique…………………………………………………………...15

Du point de vue sociologique……………………………………………………………...….17

Du point de vue géographique……………………………………………………………..…26

Moyens et méthodes employés pour la réalisation de notre projet………………………….28

La problématique……………………………………………………………………………..32

**CHAPITRE I. 1. Étude du milieu………………………………………………………….**33

I.1. Description générale du pré projet et des objectifs………………………………………33

I. 1. 1. AENSA, sa création, son histoire et construction du Centre d’Accueil Moderne … ..33

I. 1. 2. AENSA et ses différentes relations……………………………………………… …..35

I. 1. 3. Objectifs principaux de l’association……………………………………………… .36

I. 1. 4. Objectifs principaux de contact avec les autorités de France et du Congo……… …36

I. 1. 5. Idée de la construction du Centre d’Accueil Moderne CAM et fonctionnement…….37

TABLEAU 1. ORGANIGRAMME DU CENTRE D’ACCUEIL MODERNE CAM……...38

I.1. 6. Objectifs secondaires de l’existence d’AENSA en collaboration avec des associations d’enfants en France et au Congo……………………………………………………………...40

I. 1. 7. Rôle de l’association pour des Enfants Non Scolarisés et Abandonnés aux besoins et aux services des enfants de la rue……….………………………...………………………….40

**CHAPITRE II. 2. Étude Technique………………………………………………………..41**

II. 2. Identification du projet………………………………………………………………….41

II. 2. 1. Dénomination du projet………………………………………………………………41

II. 2. 2. Forme juridique………………………………………………………………………43

II. 2. 3. Objectifs……………………………………………………………………………...44

II. 2. 4. Différents outils mis en la disposition pour la réalisation de contact………………...45

II. 2. 5. Différents plans de contacts en matière de réalisations et de moyens utilisés à l’association…………………………………………………………………………………..46

**CHAPITRE III. 3. Étude économique et financière………………………………………47**

**III. 3. Gestion économique………………………………………………………………….47**

III. 3. 1. Gestion de réalisation des activités du Centre d’Accueil Moderne CAM………..…47

III. 3. 2. Méthodes de suivi, de contrôle et d’évaluation……………………………………..47

Tableau 2. Niveau de compréhension et d’apprentissage selon l’âge de l’enfant…………....48

III. 3. 3. Différents besoins matériels du Centre et matériels de fonctionnement des bureaux administratifs………………………………………………………………………………….51

III. 3. 4. Utilisations et fonctionnement de l’Organigramme du Centre…………………….53

III. 3. 5. La différence qui existe entre de besoins matériels du Centre avec ceux des matériels de fonctionnement des bureaux administratifs du Centre CAM…………………...54

III. 3. 6. Répartitions qualitatives et quantitatives de services à réaliser au sein de CAM…..55

**III. 3. Gestion financière…………………………………………………………………….55**

III. 3. 1. Coût du terrain à l’implantation du Centre pour internat filles et internat garçons…55

III. 3. 2. Coût de la construction de bâtiments internat filles et internat garçons…………….56

III. 3. 3. TABLEAU 3. ESTIMATION PLAN DE LA CONSTRUCTION PROVISOIRE DU CENTRE (CAM) LES ENFANTS DES COLOMBES………………………………………56

III. 3. 4. Montant et calcul des outils qui vont entrer dans les besoins du fonctionnement technique du centre…………………………………………………………………………...59

III. 3. 5. Nomination salariale de l’équipe dirigeante cadre, demi-cadre et employé du centre………………………………………………………………………………………….59

III. 3. 6. Coût de services supplémentaires et aléatoires effectués au sein du centre………....59

III. 3. 7. Installations, construction et coût total du projet……………………………………60

**CONCLUSION GENERALE………………………………………………………………61**

**BIBLIOGRAPHIE…………………………………………………………………………..62**

**ANNEXE……………………………………………………………………………………..63**

**Nous avons voulu reprendre ici dans texte page 9 à 12 du livre de Rachel MWANZA : « Survivre pour voir ce jour », pour pouvoir expliquer ce qui s’est passé dans la vie d’un enfant de la rue de Kinshasa. Le but est d’évaluer quelques réflexions pour vous faire comprendre, lors de l’étude de faisabilité, avec des interviews qui seront menés sur des enfants de rues de Kinshasa.**

**Notre but ici n’est pas de faire de la publicité de ce livre, ni d’en tirer un quelconque avantage, mais, il s’agit de voir comment nous pouvons intervenir dans le milieu de la société kinoise à cause des enfants de la rue dont Rachel Mwanza en est pour exemple, une manière de voir comment pouvoir implanter l’Association  pour des Enfants Non Scolarisés et Abandonnés, en sigle : « AENSA ». Dans l’idée de construire un Centre d’Accueil Moderne « CAM ».**

**L’intérêt est de privilégier chaque enfant de la rue de Kinshasa à la sécurité de la ville de Kinshasa dans le but de recueillir certains enfants voleurs, inciviques, se faisant violer etc… Bref, en particulier et en général, dans la République Démocratique du Congo.**

**A CŒUR OUVERT…..**

« Mon nom, c’est Rachel, Rachel Mwanza du Congo Kinshasa. Enfant, j’ai vécu quatre ans dans les rues de Kinshasa, abandonnée et sans abri. J’ai vécu des atrocités, failli oublier que Dieu existe et assisté à des scènes qui m’ont révoltée. Ces souvenirs reviennent en moi constamment, et s’ils m’empêchent d’accepter le bonheur présent, ils me rendent plus forte aussi, déterminée que je suis à me battre pour mes anciens compagnons de misère.

J’ai 17 ans et j’avoue avoir un peu peur de raconter mon histoire. Qu’allez-vous penser de moi ? Moi qui ne sais même pas encore lire ni écrire.

« Ce n’est pas grave, me dit Dédy, je comprends, mais vas-y Rachel, je serai ta plume, parle-moi, parle–moi de toi. » Dédy, je l’ai connu à Montréal lors de la présentation du film *Rebelle*. Durant mon séjour à Paris, chez sa maman Joséphine, il m’a tenu la main et je lui ai ouvert mon cœur, tantôt en lingala, tantôt en français.

J’ai beaucoup parlé, rêvé aussi, hantée par les voix des enfants de la rue…

  *Vous me reconnaissez ?*

 *Regardez de plus près.*

 *Alors, que voyez-vous ?*

 *Rien ?*

 *Rien du tout ?*

 *Eh bien, c’est que vous m’avez reconnu alors…*

Aujourd’hui, j’ai le privilège d’être vue et entendue, alors je profite de la chance qui m’est donnée pour vous transmettre le message d’enfant de la rue, j’aurais souhaité que vous entendiez :

*Oui, c’est bien moi : le parasite, l’indésirable, l’inutile et surtout l’INVISIBLE ! Vous ne me voyez pas, car je n’existe pas à vos yeux. Tantôt une statistique sur un rapport, tantôt un désagrément dans votre quotidien que vous croisez avec indifférence dans les rues de Manille, Bucarest, Säo Paulo, Delhi ou Kinshasa.*

*Je suis le rat que l’on déteste, je suis l’enfant de la rue. Abandonné, humilié et rejeté, je « jonche » les rues des villes du monde entier. Je hante vos cartes postales et pollue votre air, mais pourtant, avant d’être de la rue, je suis un enfant.*

*Un enfant comme le vôtre et comme vous l’étiez certainement.*

*Mon passé est douloureux et mon présent une torture, mais je reste un enfant.*

*Et comme tout enfant j’incarne le futur, notre futur.*

*M’abandonner, m’humilier et me rejeter, c’est renoncer à rendre ce futur meilleur.*

*Ce n’est pas de votre faute si je suis devenu un enfant de la rue. Mais vous êtes tristement complices, si comme des millions d’autres, je le reste. Que faire pour que cela cesse ? Eh bien, commencez par accepter de me voir ; ne plus être invisible, c’est faire partie des vivants, c’est exister.*

*J’espère qu’en me voyant, vous me reconnaîtrez comme l’un des vôtres. Alors, peut-être que la détresse de ceux au nom desquels je parle vous touchera et vous vous engagerez pour qu’elle disparaisse à jamais.*

*Je vous en prie, regardez-moi, entendez-moi et surtout écoutez-moi.*

Moi, Rachel Mwanza, j’ai été une enfant de la rue, une *shegué* comme on dit à Kinshasa, mais aujourd’hui je vole haut dans le ciel. Combien de champions, d’artistes, de génies méconnus n’auront jamais la chance de déployer leurs ailes comme moi ? Combien de Rachel Mwanza sont mortes ou perdues, écrasées par la misère ?... »[[1]](#footnote-1)

**AVANT PROPOS**

Nous sommes entrain de préparer un projet d’étude de faisabilité en faveur de la République Démocratique du Congo, dans sa capitale, Kinshasa. Le but est d’implanter l’Association pour des Enfants Non Scolarisés et Abandonnés, en sigle AENSA et, de fait, de construire un Centre d’Accueil Moderne d’enfants de la rue, en sigle CAM. Pour cela, nous avons commencé par faire une pré-étude de faisabilité pour mieux comprendre les liens de recherche technique et théorique en France. Il s’agit la recherche technique et pratique sur le terrain, en République Démocratique du Congo.

Qu’entendons-nous par recherche technique et théorique en France et recherche technique et pratique qui va se faire en République Démocratique du Congo dans le cadre de projet d’implantation d’AENSA et de construction du Centre ?

Il s’agit, d’une part, de découvrir les méthodes et les moyens qui vont nous permettre de voir comment définir le cadre du projet ; puis d’examiner le rôle que pourra jouer l’Association dans l’exécution de ce projet. Ce travail de pré-étude va procéder à l’analyse critique des résultats obtenus, dans l’intérêt de mener et de définir le travail d’études de faisabilité au Congo.

De l’autre part, il s’agit du travail pragmatique de recherche sur terrain. Il sera conséquent de la compréhension des résultats qui seront recueillis lors des analyses critiques qui se seront déroulées de façon théorique en France. De manière à pouvoir permettre la définition et la réalisation de l’implantation de l’AENSA. Puis, grâce à cette étude de faisabilité, d’envisager la construction du Centre d’Accueil Moderne d’enfants de la rue au Congo.

Durant notre travail en France, les enquêtes ou les recherches seront dirigées par la constitution de l’Association dans les différentes étapes de ces réalisations et de contacts avec certaines autorités françaises, ainsi qu’avec des Associations humanitaires françaises ou celles qui fonctionnent dans le cadre de la protection de l’enfant ou des enfants de rue.

L’objectif du travail de pré-étude de faisabilité sera de rassembler toutes les réalisations constitutives qui contribueront à ce que le travail d’étude de faisabilité sur le terrain au Congo soit abordé sans difficulté dans le but de faire connaître la raison de l’existence d’AENSA en France et au Congo.

Nous lançons un appel solennel dans une pensée constructive, auprès des Autorités françaises, et congolaises, ainsi qu’aux congolais de la diaspora, qui auront l’idée et la bonne volonté de soutenir l’Association pour des Enfants Non Scolarisés et Abandonnés. Les congolais de la diaspora de soutenir par des conseils, en devenant membre de cette Association, de manière à apporter leur contribution de savoir faire associatif. Ils peuvent aussi devenir des donateurs en argent ou en matériel, dans le seul but de lutter contre « un monde qui dévore ses enfants »[[2]](#footnote-2). Pour savoir, que : « Les enfants deviennent un enjeu, ils sont l’espoir de l’humanité. »[[3]](#footnote-3)

**HISTORIQUE DE L’ASSOCIATION**

AENSA, est une Association initiée par un congolais de la République Démocratique du Congo résident en France. Il fut fonctionnaire, cadre attaché du bureau de 1ère classe au Ministère de l’Agriculture et Développement rural en RDC, de l’époque du Zaïre.

L’Association est fondée par les adhérents sous le régime d’une Association régie par la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d’Association et du décret du 16 Août 1901 portant règlement d’administration publique pour l’exécution de la loi précitée**.** Annonce dans le journal officiel n°1228 – page 5481. 69 – Rhône, récépissé de Déclaration de Création de l’Association n° **W691084550,** de la Direction des Libertés Publiques et des Affaires Décentralisées 3ème bureau – Finances & Associations. Pour le Préfet du Rhône et de la Région Rhône – Alpes, décision prise le 02 novembre 2013 et d’une déclaration de parution au J.O en date du 18 novembre 2013, faisant connaître la constitution d’une Association ayant pour titre : **Association pour des Enfants Non Scolarisés et Abandonnés, en sigle : AENSA, dont le siège social est situé : 12 rue Neuve des Essarts 69500 Bron/France.** **Tél : 0658460532/ 0478414078**

Elle est protégée du *Rubrique Emails abonnement compris dans le plan : 10 pops, x mailing lists du 05 Juin 2014 au 05 Juin 2015. Rubrique Hébergement abonnement Offre Mutualisée Perso 2014 – 12 mois du 05 Juin 2014 au 05 Juin 2015 CDN GéoCache – 3 POPs. Rubrique Noms du domaine Création d’un* ***.fr*** *– 1 an du 05 juin 2014 au Juin 2015. Domaine* ***aensa.fr****.* Nous retrouver dans face book, au lieu d’aensa.fr : association pour des enfants non scolarisés et abandonnés.

Compte **N° 00021472401** en euros de Crédit Mutuel CCM LYON BELLECOUR SAINT JEAN, 15 PLACE BELLECOUR - 69288 LYON CEDEX 02. Elle se préoccupe de l’abandon, l’errance et le manque de scolarité des enfants en général, puis en Afrique en particulier ainsi qu’en République Démocratique du Congo, soucieuse de réduire et de combattre leur taux d’analphabétisme pour certains et d’illettrisme pour d’autres.

AENSA est consciente qu’il n’y a point d’avenir ni de grandeur dans la rue, la dépendance et la servitude. Elle croit à la mobilisation citoyenne d’œuvrer pour créer des conditions propices à l’épanouissement moral et spirituel nécessaires à ces enfants de la rue, futurs responsables de demain et de l’avenir de notre société.

**Introduction**

Le travail d’étude pré projet concerne toutes les réalisations que devraient entreprendre l’Association pour des Enfants Non Scolarisés et Abandonnés en France, dans le but de son implantation et de la construction d’un Centre d’Accueil Moderne CAM pour des enfants de la rue en République Démocratique du Congo, dans la capitale ville de Kinshasa. Il (elle) tient compte des objectifs bien précis dans le cadre de la formation en deux volets : formation scolaire générale et formation scolaire professionnelle, suivant l’intégration sociale à la vie active et au développement des enfants de la rue.

Ce travail d’étude pré projet a pour intérêt de mettre en synergie la collaboration dans le cadre associatif de la politique de coopération bilatérale entre la France et la République Démocratique du Congo en matière de lutte contre la maltraitance des enfants,[[4]](#footnote-4) en générale, et enfants de la rue en particulier.

AENSA est une Association créée et reconnue en France, régie par la loi du 1er Juillet 1901 sur récépissé de déclaration de création n°W691084550, dans la région Rhône-Alpes. Elle continue à réaliser ses activités associatives dans la ville de Lyon, précisément à la commune de Bron. Madame Hélène GEOFFROY[[5]](#footnote-5), député du Rhône et Maire de Vaulx en Velin, était la première personne que AENSA avait contactée pour faire connaître son existence associative auprès des Autorités françaises. Puis et après, c’était au tour de Madame Annie GUILLEMOT, Sénatrice et Maire de la commune de Bron. Nous espérons trouver près d’eux des encouragements et aussi, certaines interventions au niveau social, dans le but de jouer leur rôle de mandataires à travers AENSA dans la lutte pour faire reconnaître la souffrance des enfants de rue du Congo.

« Cette lutte est définie par la « Convention internationale de Droits de l’enfant » qui est un Traité international ; par de multiples lois de Droit interne ; par la conscience profonde, désormais pleinement acceptée, que l’enfant est une valeur, une valeur unique »[[6]](#footnote-6). L’objectif de l’Association est de construire un Centre d’Accueil Moderne aux normes européennes pour accueillir chaque année une vingtaine de filles et de garçons, d’enfants de rue de la ville de Kinshasa. Dans l’avenir, si possible, le recrutement pourra s’étendre dans d’autres régions du Congo. C’est pourquoi, en 2015, l’Association aura pour objet de mener une étude de faisabilité sur terrain à Kinshasa en vue de définir les actions à réaliser dans le cadre de la planification des activités à mettre en place.

Pendant ce temps, l’Association va mener des contacts et une campagne de sensibilisation auprès des Autorités politiques du Congo en vue de définir un cahier des charges sur la stratégie de son implantation en République Démocratique du Congo. Cependant, le but est de contribuer au développement et à l’émergence de la modernité du pays. Il s’agira avec des Autorités ci-après, tout d’abord du Gouverneur de la ville de Kinshasa, ensuite, les ministres : Ministre du Genre de famille et de l’enfant, Ministre des Affaires Sociales, Ministre de l’Intérieur du territoire et décentralisation et Affaires coutumières, Ministre de l’Enseignement primaire secondaire et professionnel et Ministre de la Santé publique, enfin, Ministre des Affaires Foncières, Ministre de la Justice et Ministre des Médias, Ministre du Travail et Ministre de l’Industrie… Dans le Centre, nous trouverons des activités telles que : Technique de froid, Plomberie, Soudure, Mécanique auto, Coupe et couture, Coiffure, Agriculture et Elevage, Maçonnerie, Electricité, Informatique, Ebénisterie, Esthétique, etc… Tout dépendra des possibilités financières dont disposera l’Association dans les installations de chaque atelier de métiers pour ces activités. Le Centre tiendra compte de l’ordre de priorité dans l’installation d’un atelier à l’autre selon les métiers à privilégier pour une intégration capitale de l’enfant.

**Scolarité**

Les enfants vont mener une vie d’internat, c’est-à-dire logés et nourris dans le Centre. Il doit y avoir un dispensaire pour pourvoir aux soins médicaux de la santé des enfants. L’âge des enfants de rue à entrer dans le Centre va varier de 05 à 15 ans, mais on pourra, à titre exceptionnel, accepter un enfant de 04 ans. Ce sont des enfants de rue menant une vie difficile en errance, et n’étant pas bien suivis dans le cadre sanitaire. Cet âge est celui de recrutement pour rentrer dans le Centre d’Accueil Moderne chaque année. L’enfant dont l’âge a déjà atteint entre 14 et 15 ans, lors du recrutement, peut encore être accepté si seulement celui-ci avait auparavant fréquenté quelques années l’école, avant de l’abandonner. Il est défini, que : dès 05 à 14 ans, à cet âge, au Centre, il va être donné une éducation scolaire générale. Cependant, dès 13 à 14 ans, ça sera l’âge par lequel l’enfant va commencer à mûrir l’idée de faire un choix du métier. Vers 14 à 15 ans, c’est l’âge limite de terminer la scolarité générale. C’est-à-dire, de 05 à 14 ans, cela fera 9 ans de formation scolaire générale d’études primaires plus d’études secondaires. Bien sûr que ce sont des formations spécialisées qui seront basées sur les mathématiques, le français et les technologies, en dehors de formation comme histoire, géographie…

Puis, du début et vers la fin de 15 ans, c’est une période d’adaptation théorique pour l’enfant de découvrir et de confirmer le métier de son choix ou bien, pour d’autres, la discipline selon la filière de son choix. Il sera question cependant de deux volets de formation qui vont exister au sein du Centre, mais en privilégiant la formation scolaire professionnelle. Pour volet 1 de ceux qui veulent poursuivre le cursus de la formation scolaire professionnelle donc, de 16 à 17 ans révolu, l’enfant qui aura confirmé de choisir librement son métier et de poursuivre la formation professionnelle, entre directement dans la période de la formation pratique. Puis vient pour le volet 2 de ceux qui veulent poursuivre le cursus de la formation scolaire générale. Donc, de 16 ans à 17 ans révolu, l’enfant aurait à confirmer l’envie de choisir librement une discipline qui va l’amener à poursuivre sa scolarité vers l’université, il entre directement dans la période de préparation à cette discipline.

De 18 ans et à 19 ans révolu, pour l’enfant qui aura choisi le métier pour la formation scolaire professionnelle, viendra la période de passer son stage en Entreprise. Tandis que pour l’enfant qui a choisi une discipline suivant une filière pour la formation scolaire générale sans pour autant fixer un choix du métier, viendra la période de passer une formation d’autodidacte. Fin 19 ans, sur les deux volets qui sont présentés : en volet de scolarité professionnelle, à la fin de son stage en Entreprise, l’enfant va décider sur ce qu’il veut faire soit de travailler dans Entreprise ou soit créer de lui-même une PME. Les Ministres de l’Industrie et du Travail, seront interpellés par le Centre pour faciliter à la création de partenariats avec des Entreprises de la capitale de Kinshasa. Le but étant de permettre aux enfants de trouver facilement un stage et un emploi. Pour ceux qui vont décider de créer une PME, le Centre s’en occupe et sera prié de les encadrer par une application des méthodes de suivi, de contrôle et d’évaluation de gestion jusqu’à ce qu’ils deviennent autonomes. Devenu autonome, l’enfant est responsable, patron et commence à gérer seul son PEM. Cependant il sera appelé à contribuer, sans obligation, d’un modeste financement dans le cadre de développement des enfants restant encore en formation dans le Centre. C’est une forme de reconnaissance envers le Centre pour l’avancement et l’évolution de son économie et de son développement.

En volet de scolarité générale, ayant réussi son diplôme en tant qu’autodidacte, l’enfant peut poursuivre des études supérieures et universitaires. Dans le cas où il est à poursuivre cette voie ou cursus d’études supérieures et universitaires, la formule d’une étude préparatoire lui sera proposée et mise en place. Le Centre sollicitera l’assistance du Ministère de l’Enseignement primaire, secondaire et professionnel de façon à pouvoir reconnaître les deux ans de préparation au diplôme d’étude d’autodidacte pour la validation.

**Mixité**

Dans le Centre, l’internat est mixte, mais les dortoirs filles seront séparées de ceux des garçons pour raisons de sécurité. Les filles et les garçons ne pourront se rencontrer que dans les salles de classes et les ateliers d’activités. Il n’y aura pas d'ateliers dont les activités ne seront faites que des garçons. En matière de formation que ce soit générale ou professionnelle, il n’y aura aucune distinction de sexe. Ils mangeront dans le même réfectoire pour vivre une vie de convivialité et de sympathie dans le cadre du Genre pour leur apprendre qu’il n'est pas question de distinction de sexe dans tel domaine, mais la manière de s’aimer entre frères et sœurs. Le Centre disposera d’un bus de déplacement dans le cadre des sorties pédagogiques et professionnelles, par le moyen duquel se feront les rencontres mixtes entre filles et garçons, mais, la fermeté restera de mise pour des raisons de discipline.

**Recrutement du personnel**

Le Centre de l’Association pour des Enfants non Scolarisés et Abandonnés, mettra en place son propre mode de gestion sur place au Congo, dans laquelle il sera question de recruter du personnel congolais pour le fonctionnement et le travail du Centre. Par contre, le suivi, les contrôles et les évaluations de la gestion du Centre se feront à partir de France par le Bureau de l’AENSA. Seize personnes ensemble, un poste de Cadre supérieur et deux postes hauts Cadres, quatre en postes de Cadres et neuf en poste de Maîtrise qui vont travailler dans le Centre. Il y aura en poste deux serveurs, deux agents d'entretien et deux surveillants. Dans l’ensemble, le CAM aura ceux qui vont travailler dans le Centre. Au cours de l’évolution du Centre que le nombre sera de 24 personnes, plus deux infirmiers (ères). Par contre, l’engagement d’un Docteur se fera par l’entremise du Centre sur consultation.

CAM, sera composé d’un expatrié Directeur du Centre avec deux locaux, une Educatrice d’internat filles et un Éducateur d’internat garçons. De ces deux Educateurs locaux, chacun fonctionnera avec deux Formateurs ou Enseignants et ainsi que de deux Superviseurs pour internat filles et internat garçons. Un Secrétariat sera pour la plate forme tournante du fonctionnement administratif du CAM. Deux Responsables l’un de la maintenance et l’autre de la logistique, appuyés de deux chefs cuisiniers locaux, ainsi que du personnel non Cadres dans les autres services. Pour sa gestion, il sera composé d’un Conseil Interne d’Administration (CIA) interne pour son développement administratif, pédagogique et technique, dans le cadre du déroulement budgétaire et financier sous le contrôle du Président fondateur en France.

**Financement**

Ce projet va être financé par la trésorerie de l’Association à travers des subventions accordées ou octroyées par les deux Etats, France et Congo. Aussi, par des cotisations de membres et avec l’assistance de bénévoles, d’organismes internationaux, des interventions et des circonstances ainsi que des donateurs et des bienfaiteurs. Son intérêt général est une question d'enjeux de développement et de modernité à l’émergence d’ici 2030 pour la vie des enfants de la rue en République Démocratique du Congo.

Le travail de l’étude pré-projet comprend : à cœur ouvert, avant propos, l’historique de l’Association, une introduction, intérêt du travail pré-étude du projet de faisabilité, moyens et méthodes employés pour la pré-étude. Il est composé de trois chapitres : **Etude du milieu,** **Etude technique**, **Etude économique et financière (cfr répartition des chapitres dans sommaire)**

Nous terminerons par une Conclusion Générale, Bibliographie et Annexes

**Intérêt du travail pré-projet d’étude de faisabilité**

L’intérêt de notre travail est de chercher à connaître et à rassembler les outils ou les éléments qui vont nous permettre de mener sur le terrain l’étude de faisabilité dans le cadre d’implantation et de la construction d’un Centre d’Accueil Moderne CAM LES ENFANTS DES COLOMBES. Cela, pour la formation à l’apprentissage des enfants de la rue en RDC. Par contre, en France beaucoup nous posent la question de savoir s’il s’agit des enfants de France. Nous répondons que non ! Il s’agit des enfants de la rue du Congo. La question que nous posent ces français est quel est l’intérêt pour la France d’aider ces enfants de la rue du Congo ?

Notre réponse est que : l’intérêt d’aider les enfants de la rue du Congo par la France, c’est de les maintenir dans leur pays, la RDC. Pourquoi ? C’est pour ne pas les laisser venir gonfler les statistiques dans le rang des jeux de la mendicité forcée, par exemple. Les aider, c’est permettre à AENSA de construire le Centre d’Accueil Moderne. C’est un défi général d’empêcher ces enfants de la rue du Congo pour ne pas venir jouir des avantages des enfants français mineurs avec la CAF (Caisse d’Allocations Familiales). A savoir que les enfants mineurs en France n’ont pas le même traitement que les enfants mineurs en République Démocratique du Congo.

En France, les enfants sont protégés par la loi de la Convention de Genève et autres Conventions. Les aider de rester dans leur pays à travers AENSA, grâce au Centre d’Accueil Moderne qui leur sera construit, pour éviter que leur présence apporte un certain regard de pitié générale, pour ne pas embarrasser les comportements de générosités des familles françaises. Pour dire que tout enfant voyant un autre enfant dans la misère, proposera à ses parents de l’aider. La France est un pays des Droits de l’homme.

Autre question, c’était de savoir, pourquoi doit-on construire un Centre venant d’une Association en France, pour l’implanter au Congo, au moment où il existe déjà de pareilles Structures dans ce pays ? Existe-t-il des problèmes au sein de ces Structures des Associations humanitaires locales dans le rôle qu’elles jouent dans ce cadre de fonctionnement et d’encadrement des enfants de la rue ? Est-ce à dire que ces Structures locales ne font pas du bon travail d’accueil des enfants de la rue ?

Nous ne pensons pas que ces Structures d’Associations humanitaires ne font pas bien leur travail ou ne jouent pas nécessairement leur rôle dans le cadre de fonctionnement et d’encadrement des enfants de la rue. Mais il nous faut nous placer tout d’abord dans plusieurs de ces contextes : socio-économiques et ensuite, sociologiques et géographiques vis-à-vis des événements qui sont survenus dans le pays. Nous voyons trois raisons à cette présence des enfants de la rue sur Kinshasa : 1. des parents irresponsables, et la question des familles recomposées ; 2. les guerres de Rebelles en diverses régions du pays qui ont laissé la présence d’enfants orphelins ; 3. La prolifération des Sectes qui transforment l’enfant en « enfant sorcier ».

Ce sont en particuliers ces réalités qui ont favorisé à l’aboutissement de la délinquance juvénile dont fait référence, aujourd’hui, le phénomène des enfants de la rue. Qu’est-ce qu’un enfant de la rue ? Jamais et aucun enfant dans le monde n’a demandé, à une personne ou à un couple, à une famille ou à un État d’un pays, de venir au monde. « La rue n’a jamais enfanté ! Mais on appelle « enfant de la rue » toute personne âgée de moins de 18 ans qui vit entièrement ou partiellement dans la rue, en dehors de l’environnement et du contrôle familial. De ce fait, elle ne bénéficie pas du climat de bonheur, d’amour et de compréhension propre à une famille, ne jouit pas de sa dignité et de ses droits fondamentaux et se trouve ainsi exposée à la violence de la rue, à l’exploitation économique, sexuelle, à la drogue à l’alcool, à la mendicité.»[[7]](#footnote-7)

Certes, nous croyons que certaines de ces Structures des Associations humanitaires du Congo trouvent plusieurs difficultés dans le fonctionnement, dans l’apprentissage et à l’encadrement des enfants de la rue. Elles rencontrent généralement des problèmes financiers et un manque, entre autres, de soutien de l’Etat congolais. Les Structures qui, par exemple, s’en sortent le mieux dans ce travail d’encadrement des enfants de la rue, très généralement, sont celles initiées par les missionnaires Catholiques ayant des soutiens d’Associations dites caritatives. Quant aux autres, fondées par des sectes dangereuses[[8]](#footnote-8), elles ont le but de profiter de l’ignorance de la croyance de leurs fidèles en matière religieuse.

Et ensuite, ils trouvent en ces fidèles croyants, parfois, une porte d’ouverture pour pouvoir tirer à travers leurs faiblesses certains profits. Ainsi et aussi, avec la présence de certains représentants d’Autorités politiques fanatiques dans la reconnaissance de leurs mystifications. Ce genre de Structures sectaires d’Associations locales finit par abuser de ces pauvres enfants de la rue. Comme du fait que ces enfants ne possèdent aucun Statut juridique pour les défendre avec fermeté devant le viol et la maltraitance qu’ils subissent. Ce qui fait qu’à la fin, l’enfant finit par regagner la rue, un moyen pour lui de s’échapper du milieu de traumatisme et de terrorisme spirituel, non éducationnel, pour pouvoir aller, de cache en cache, se protéger, comme il le croît lui-même. Or pour cet enfant, il croit pouvoir quitter sa vie de misère sans comprendre qu’il retourne dans une autre vie de misère. Comme dit cet adage africain sur le crocodile : « Le crocodile voyant tomber la pluie sur la terre là où il se trouve, se met à fuir pour ne pas se mouiller et aille se réfugier dans la rivière, car la rivière c’est de l’eau ! »

En ce qui nous concerne, l’Association pour des enfants non scolarisés et abandonnés, a pour but, sociologiquement parlant, l’encadrement des enfants de la rue. Cet encadrement, pour AENSA, doit se faire dans les normes internationales en référence avec les éléments que cadre la Convention dans laquelle « les enfants sont de propres acteurs de leur protection »[[9]](#footnote-9). « L’acquisition de l’autonomie est essentielle pour l’enfant pour qu’il se sente un être à part entière. Aux parents de l’accompagner tout au long de sa construction et de son développement. Sans faire à sa place, ni brûler les étapes mais en lui permettant de vivre sa vie à son rythme. »[[10]](#footnote-10)Le but que va mener AENSA, n’est pas seulement humanitaire, mais aussi d’amener ces enfants à devenir des hommes responsables de leur destin dans le but de les faire sortir du marasme du crime qu’ils subissent au quotidien. Tenant compte du rythme des enfants, AENSA va les pousser, les inciter, et insister, leur demandant d’abandonner la rue pour une vie d’intégration dans la société moyennant une formation scolaire. Cette formation qui va aboutir par être sanctionnée à la fin par un travail. AENSA va jouer le rôle de catalyseur à travers les actions qui seront mises en place dans le cadre de l’encadrement social et économique pour le bon fonctionnement du Centre.

La formation que AENSA va dispenser au sein du Centre pour ces enfants de rue, sera dans le souci de s’appuyer sur des techniques d’apprentissage théoriques et pratiques. Enfin d’aboutir à de bons résultats, nécessaires pour trouver un emploi avec de l’assistance précisément de l’État congolais. Cela grâce au document qui leur sera établi à la fin de chaque formation en complicité entre la déclaration du Centre et du Ministre de l’Enseignement primaire, secondaire et professionnel. Ce document est un diplôme qui sera reconnu pour la fin de cette formation. Des plans seront confectionnés et mis en œuvre en collaboration avec le Ministre de l’Enseignement primaire, secondaire et professionnel, en vue d’expliquer à partir du cursus de l’apprentissage, le domaine poursuivi par chacun des enfants de rue au sein du Centre.

L’objectif est de montrer aux yeux de l’opinion publique congolaise que tant qu’il existera des difficultés socio-économiques dans le pays, il existera les enfants dans la rue. Nous ne pouvons pas, en aucun cas, enrayer ou éradiquer le phénomène de l’existence d’enfants de rue. Mais, par contre, dans l’intérêt que laisse envisager l’AENSA c’est de mettre en commun nos efforts. En nous rassemblant toutes les Associations humanitaires locales, internationales et avec les autres Structures identiques, nous saurons ralentir la croissance et la montée flagrante de l’existence des enfants dans les rues de Kinshasa. Cependant, nous saurons nous retrouver tous ensemble devant un même but pour défendre une même cause en vue de soulager ce que nous pouvons qualifier ou appeler criminalité sur des enfants de la rue.

Nous savons que malgré le statut social de chacun de nous tous, aujourd’hui ou demain, personne ne peut présumer ce qui peut arriver au sein de sa famille restreinte ou élargie, de sa tribu, de sa région, de son pays ou parmi des enfants des amis et de ses connaissances. On ne peut qu’apprendre parmi ces enfants de la rue dans le monde qu’il se peut qu’un jour l’un parmi vos enfants soit amené à une telle vie ! L’événement parfois peut être dû à la guerre ou à des problèmes dits de géographie ou socioéconomiques. Combien n’avons-nous pas connu la provenance d’un nombre d’enfants de la rue après les guerres mondiales, dans les temps et dans les périodes de la guerre froide ? D’autres exemples de guerres ainsi que de difficultés socioéconomiques qui laissent traîner les enfants dans les rues que nous pouvons citer sont celles de la guerre en Irak aujourd’hui, en Ukraine, en Palestine, en Syrie, dans le Moyen Orient en général et des coins tels qu’en Amérique Latine et en Asie, etc.

« A l’exemple typique d’Enaiat, dix ans, il est Hazara, ethnie haïe en Afghanistan par les Pachtounes et les Talibans. Pour le protéger, sa mère l’abandonne de l’autre côté de la frontière, au Pakistan. Commence pour ce petit homme un périple de cinq ans pour rejoindre l’Italie en passant par l’Iran, la Turquie et la Grèce. Louer ses services contre une soupe, passer les frontières dissimulées dans un camion, voilà son quotidien. Débrouille et peur, entraide et persévérance se mêlent. »[[11]](#footnote-11). Le monde étant plein de surprise, nous demandons pour que chacun trouve cet appel pressant très important pour pouvoir savoir combattre le phénomène enfants de la rue. Dans le but de soutenir les Associations humanitaires locales et en particulier AENSA, de l’aider à la réalisation de son action de construction du Centre d’Accueil Moderne CAM.

Cet appel que nous formulons en France et au Congo, est un sujet généralisé de savoir comment parvenir à combattre le phénomène enfants de la rue. Cependant du point de vue situation socio-économique, sociologique et géographique.

**Du point de vue socio-économique,**

**Du point de vue sociologique,**

**Du point de vue géographique.**

La situation du **point de vue socio-économique**

Nous constatons que bien des familles congolaises vivent sous le seuil de la pauvreté avec moins de 1 $ par jour. Puis, elles ont du mal à boucler la fin du mois et surtout que la plupart d’entre elles sont citadines et se retrouvent dans la capitale Kinshasa. Elles ne vivent ni de l’agriculture ni du commerce formel. Celles qui travaillent n’ont pas un vrai salaire de fin du mois et ne connaissent pas ce qu’en Europe on appelle salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC), c’est-à-dire salaire minimal au-dessous duquel aucun salarié ne peut, en principe, être rémunéré et qui est fixé en fonction de l’évolution des prix. « Le chômage est un phénomène endémique qui est loin de retrouver une solution dans ce pays qui se distingue par la transition la plus longue de l’histoire du monde.»[[12]](#footnote-12)

Dans ces familles, la plupart sont les femmes qui tiennent un commerce pour faire survivre la famille. Faisons référence à l’exemple de ce qu’explique le livre de Rachel MWANZA : « Tante Annie est une femme très débrouillarde et active qui pratique toutes sortes de commerces. » [[13]](#footnote-13) Les hommes, quant à eux, la plupart ont du mal à trouver un travail décent qui puisse leur permettre de rapporter un salaire conséquent au foyer. Économiquement, à part ceux qui ont un niveau élevé de travail dans cette société congolaise, pour ceux là, il est difficile de retrouver leurs enfants traînant dans les rues de Kinshasa. Nous nous adressons ici aux familles pauvres, démunies dont on retrouve les enfants traînant dans les rues de Kinshasa pour faire de la débrouillardise. On peut cependant trouver de chanceuses familles disposant un membre qui possède un travail mieux rémunéré pour pouvoir les soutenir et leur venir en aide d’un moment à l’autre. Pour ce membre de la famille, il est considéré comme sauveur sur qui tout compte c’est de lui présenter ces doléances et ces problèmes. Par contre, pour ceux des enfants dont la famille ne dispose pas d’une telle personne qui fait l’honneur, eux, sont laissés à l’abandon et à la merci d’eux mêmes. Dans ce cas alors, les enfants sont amenés à arpenter les rues de la ville de Kinshasa à la recherche de la survie.

Dans les rues de la capitale de Kinshasa, on trouve différentes sortes d’enfants de rue. Il y a ceux, suite à l’esprit de débrouillardise, qui font la manche dans la rue. Quand vient la fin de la journée, ils retournent en famille et apportent tout ce qu’ils ont pu récolter comme argent et butin ou autres choses. C’est toute la famille qui va bénéficier de ce gain. Eux, en revanche ne dorment pas dans la rue, mais ils sont aussi statistiquement comptés parmi les enfants de la rue. En effet, quand ils sont arrêtés par la Police ils ne sont jamais déclaré par leur lieu d’habitation par peur de représailles des parents. Ils doivent se stimuler pour ne pas faire connaître les adresses sinon de ne plus revenir dans la rue en raison de se faire identifier par la Police.

Par contre, ceux des vrais enfants de la rue qui, malgré le fait de faire la manche, ne sont jamais en contact avec leurs familles et ne retournent jamais dans la famille, ils sont tantôt considérés sorciers par la famille, et ils dorment à la belle étoile, sur les tombes de cimetières de la Gombé, sous le pont ou dans des voitures usées, etc. Nous lisons dans le livre de Sigrid BAFFERT : « On estime à 100 millions le nombre d’enfants qui vivent et travaillent dans les rues. « A Kinshasa, ce phénomène de société est apparu depuis 1980. 12.000 à 20.000 enfants selon ONG Save the Children du 16 octobre 2001. 20.341 enfants selon ONG REEJER\* en 2006[[14]](#footnote-14), que s’accroît de jour en jour 200.000 enfants  sur 6 millions de la population de la ville de Kinshasa[[15]](#footnote-15) en 2006 », mendiants, vendeurs ambulants de toutes sortes d’articles, bonbons, cigarettes ou menus objets, cireurs de chaussures, laveurs de fenêtres, gardiens de voitures, livreurs, porteurs… Ces métiers s’exercent dans la rue et si certains enfants regagnent un foyer le soir venu, ils sont de plus en plus nombreux à vivre dehors. »[[16]](#footnote-16)

Il y a aussi, ceux dont la famille ne demande pas d’apporter ce qu’ils ont pu gagner de leurs travaux de manche. A la fin de leur débrouillardise, ils sont obligés de chercher où trouver à manger. C’est après qu’ils peuvent regagner la maison ou la famille, que pour dormir. Il y a maintenant les purs qui sont de véritables enfants de rues qu’on surnomme alors pires des Shégués. Ceux-ci n’ont pas une famille qui s’en occupe, on ne sait pas s’ils sont orphelins et ils mènent leur vie comme ils l’entendent. Celle de passer toute leur vie soit à faire la manche ou soit à faire du pique-Pocket par de petits vols ou soit carrément de se prostituer, surtout pour les filles.

« Pour vivre, la plupart font des petits boulots, certains mendient et doivent se prostituer. D’autres se sont regroupés en bandes « organisées » que l’on appelle les « Kuluna ». Ils sèment la terreur dans les quartiers en arrachant téléphones portables, bijoux et sacs à main des passants.»[[17]](#footnote-17) C’est par là que certaines filles parviennent à être violées par les personnes insensées et perverses. Comme nous explique Rachel Mwanza, dans sons livre, que : « Nous avons beau rester toutes les deux et nous montrer méfiantes, les prédateurs rôdent… Niclette et moi sommes des proies faciles. Un soir de pluie, alors que nous sommes adossées contre un mur en train de grelotter, un homme nous propose de nous héberger. Il a l’âge de notre grand-père, et nous avons si faim et froid que nous le suivons. Pendant la nuit, l’inconnu abuse de moi… »[[18]](#footnote-18)

Il s’agit là d’un problème socioéconomique dans lequel au Congo, comme partout ailleurs, quand nous pouvons nous référer au tourisme pédophile occidental surtout les enfants dans des pays d’Asie, d’Amérique Latine et d’Afrique à cause d’extrême pauvreté. Au Congo, cela est dû ainsi qu’à une formule traditionnelle et aussi à la pauvreté. Comment ? Certaines tribus du Congo, et comme dans bien des pays d’Afrique, voire aussi d’Asie, ils font marier des filles mineures dès 12 ans. C’est de cette manière que certaines familles se permettent à pousser et à envoyer ces petites filles d’aller chercher de l’argent en se prostituant. Car pour eux, cela n’est pas une gêne pour la famille du fait que cela fait partie de la tradition ancestrale. Pour ces tribus, l’enfant à cet âge, est déjà considéré prématurément femme. C’est pour cela qu’on peut la mettre en mariage avec un homme plus âgé qu’elle. Ce sont des cas dont nous entendons parler très souvent, à la télévision, à la radio et dans des quartiers en France comme dans de pays d’Afrique en général sur de cas de mariages forcés au « bled ».

La prostitution c’est pour apporter de l’argent en famille. En matière de sexualité, « 15 ans est l’âge légal fixé par la loi en France, auquel un garçon ou une fille peuvent avoir des relations sexuelles à condition d’être consentant et que ce ne soit pas avec une personne ayant autorité sur lui. Les personnes visées par la loi sont les ascendants légitimes, naturels ou adoptifs (père, mère) ou toute autre personne ayant autorité sur la victime (professeur, animateur…) »[[19]](#footnote-19)« Les enfants n’ont pas toujours occupé la place qu’ils occupent aujourd’hui dans notre société. Pendant des siècles, ils ont été considérés comme de petits animaux dont on se débarrassait sans vergogne, lorsqu’ils étaient imparfaits ou en surnombre. Puis des adultes en miniature, susceptibles de travailler dès leur plus jeune âge. »[[20]](#footnote-20)

La situation **du point de vue sociologique**

Dans la tradition congolaise, comme dans celle des Peuples, la naissance d’un enfant fait référence à une fête. Dans toute famille, apprendre la naissance d’un enfant est un sujet de joie, toute la famille se réunit et jubile et se présente pour apporter des cadeaux. N’avons-nous pas appris pour le jour de Noël, jour de la naissance de l’enfant Jésus, que les Rois Mages, conduit par une étoile filante à la recherche de l’endroit où était né l’enfant Jésus, lui avaient apporté pleins de cadeaux ? Le fait de présenter des cadeaux pour la naissance de l’enfant, est un signe affectif qui se partage par tous, pour l’enfant. C’est pour dire que quand l’enfant est encore tout bébé, tout le monde manifeste une affection. « Pour le pédiatre et psychanalyste anglais Donald Winnicott, la mère a le droit d’être folle de son bébé… »[[21]](#footnote-21)Il s’agit de l’affection de joie et d’amour.

Mais hélas ! Comment plus tard, peut-on retrouver des enfants de trois à quatre ans jetés ou abandonnés dans la rue ? D’où vient que cette affection à l’égard du bébé venant à naître disparaisse ainsi ? Très souvent nous constatons qu’il s’agit d’enfants de 05 ans qu’on retrouve abandonnés dans la rue. L’enfant est une personne, la toute première avec laquelle on entre en communication. Il est socialement le premier vrai ami qui lie relation naturelle avec un parent ou avec l’ensemble des parents. « …de son bébé, c’est nécessaire dans un premier temps, mais il faut que cela cesse, remarque Élisabeth Brami. Pour réussir, la mère doit non seulement le vouloir mais elle a aussi besoin d’un tiers pour permettre la scission. « C’est une sorte de sevrage symbolique, pour que vers 7/8 mois, le bébé réalise qu’il ne fait plus corps avec sa mère », explique Élisabeth Brami. Ce sont ses premiers pas vers l’autonomie où il apprend qu’une chose peut disparaître puis réapparaître (jeux de « coucou », jet répétitif de jouets). La séparation ‘doit s’accompagner de mots ». Ainsi, elle devient supportable car l’enfant apprend que l’absence de son référent maternel est temporaire. »[[22]](#footnote-22)

L’enfant est un trésor et est un don de Dieu. Comment un homme peut-il abandonner son trésor le plus précieux ? Nous ne portons pas ici un jugement, mais nous nous posons des questions, du fait que l’enfant est une innocente créature de Dieu. Imaginez-vous ce que devrait comprendre un enfant de trois, quatre et cinq ans, voire plus, de vivre hors du toit des parents, en plus dans la rue comme une bête ! Quel est celui qui est capable de nier son propre existence et son ADN ? Échappera-t-il à la justice du XXIème siècle ? Celle des hommes, mais pas celle de Dieu. Ne savent-ils pas que la justice peut les rattrape par l’ADN, si celle-ci ne trouve aucune solution, faute de ne pas être arrêté. Ces hommes ou ces parents qui abandonnent leurs enfants, oublient le mal qu’ils causent à la société et à la nature, puis à la création. C’est pourquoi, nous demandons aux Responsables Politiques africains et en particulier congolais de prendre en compte les réalités de la justice de leur pays. Judiciairement bien traiter l’affaire des enfants de rues à bras le corps et pouvoir punir ces parents, comme ça se passe en Europe, précisément en France.

Tous les problèmes de mineurs en France est une affaire où l’État français se met vite à secourir. C’est pour cela que les mineurs en France ont un autre Statut et ne sont pas expulsés. La loi française ne tergiverse jamais en matière des enfants mineurs. Déjà à matière de santé, comme repères pour la France, « A 16 ans, c’est le moment pour lui de choisir et déclarer son médecin traitant à l’Assurance maladie. A cet âge, il possède une carte Vitale à son nom, il pourra désormais être remboursé de ses frais médicaux à titre personnel, par virement sur son propre compte. Si le jeune est lycéen, il faudra qu’il effectue une demande auprès de la caisse primaire d’assurance maladie. Pour les étudiants, en revanche, c’est automatique. »[[23]](#footnote-23)

N’est-ce pas que ce sont les parents qui apprennent aux enfants à marcher, à manger, à s’habiller, voire à réfléchir ? « L’histoire nous enseigne que dans toute société, qu’elle soit traditionnelle ou moderne, les communautés se sont toujours occupées de l’encadrement de leurs enfants dans le cadre de la socialisation consistant à aider les plus petits à s’adapter au mode de vie de la société »[[24]](#footnote-24) « De quoi étaient fait mes rêves d’enfant ? De l’amour et de la sécurité dont, je crois, rêvent tous les enfants. »[[25]](#footnote-25) L’abandonner, n’est-ce pas exposer l’enfant devant tout le mal du monde : délinquance, vol, banditisme, crime, braquage, pour ne citer que ça. N’est-ce pas une façon de constituer de petits fantômes qu’on parvienne à retrouver dans la ville de Kinshasa, qui après, deviennent de personnes en marge et en dehors de la société kinoise ?

C’est sur ce genre de mauvais traitement et déconsidération que l’enfant de la rue construit sa rage, sa méchanceté, sa mélancolie, son incertitude, sa violence, etc. Il dira qu’est-ce qu’il y a pour moi demain dans ma vie, une vie d’avoir ni parents et ni soutien de l’État congolais mon propre pays. Voici comment se constitue et naît le groupe de bandes d’enfants appelé KULUNA. Ces enfants, ne sont pas nés Kuluna. Aucun enfant ne naît bandit, mais il le devient. Sociologiquement, c’est la société des adultes, des Politiques et des Gouvernants qui les façonnent et les fabriquent. C’est ce qui explique l’enfant soldat. En Europe, c’est à partir de 18 ans qu’on devient soldat, mais au Congo comme partout en Afrique avec de guerres de rébellions, c’est à partir de 05 ans. Il suffit de parvenir à bien tenir une arme. A l’exemple de China la petite fille ougandaise, lors de la guérilla de NRA, qui « A neuf ans, participe à son premier combat et affronte l’horreur sans aucune préparation. Mais elle apprend vite : pour survivre, il faut refouler ses sentiments. »[[26]](#footnote-26) Au sein des Institutions de l’État, il y a manquement du suivi régulier. Monsieur Kilosho Barthélemy nous souligne dans son article où il parle de Shégués, que : « Ces enfants dorment dans des hangars, containers ou en pleine lune. Certains sont souvent utilisés par quelques ménages pour des petits travaux domestiques, d’autres vivent de petits vols. Ces enfants ne préoccupent guère l’État qui a d’autres soucis ; les Shegués sont devenu un phénomène de société incompréhensible dans la ville de Kinshasa. »[[27]](#footnote-27)

Il existe dans certaines tribus d’Afrique comme aussi dans certaines tribus congolaises aussi une différence d’affection et de considération entre garçon et fille. Une grande question du Genre. Certaines des tribus privilégient les garçons, puisque selon elles, un garçon est supposé être plus fort que la fille. Parce qu’il travaille les champs, il va faire la chasse et la pêche et il apporte plus de gains dans la famille. Comme nous le retrace Rachel MWANZA, dans son livre : « Survivre pour voir ce jour », que : « Moi, la sorcière, j’y suis habituée, mais pour Enock et Eric, la situation est difficile à vivre. Régulièrement, elle les chasse de la maison et ne les autorise à rentrer que s’ils rapportent de l’argent ou de la nourriture. Ils sont obligés de faire des petits boulots et de dormir dans la rue. Nous souffrons tous, mais il n’y a plus de solidarité, nous ne parvenons pas à nous épauler, grand-mère a réussi à briser le lien fraternel qui nous unissait.»[[28]](#footnote-28)

Au Togo, écrit William LURET, journaliste écrivain : « Les garçons sont livrés aux travaux forcés sur les plantations de cacao, de coton et dans les carrières de pierre.»[[29]](#footnote-29) Tandis que, pour la fille, elle est gardée à la maison pour le travail domestique. Nous raconte le journaliste écrivain, pour les filles, au Togo, que : « Les fillettes servent de portefaix sur les marchés, de marchandes des rues ou de domestiques. »[[30]](#footnote-30) Ceci est dû au fait de faire une différence entre garçon et fille. Ceux qui privilégient les filles ont l’idée que les garçons, plus paresseux, ne pourront pas ou ne trouvent pas du travail. Sans travail, ils sont limités et ne peuvent plus rien faire que vagabonder, et n’apportent que de la misère en famille.

Du fait de ne pas travailler, ils ne font que fleureter et courir derrière les filles pour les engrosser en vu de forcer le mariage. Le garçon, ne sachant où habiter, à l’âge de père, il reste vivre ensemble avec ses parents. Voilà encore comment se constitue la naissance des parents irresponsables. Leurs enfants deviennent automatiquement des enfants de la rue. Ces enfants ne reçoivent aucun encadrement familial, ils sont laissés au dépourvu de se débrouiller. Voici aussi comment pour les nourrir, la maman se lance dans le commerce qu’on appel informel. Le mari ne travaille pas et n’attend que ce qu’apporte la femme pour manger. La femme fait tout pour tourner sous le soleil de Kinshasa à chercher comment nourrir lui et les enfants. En ce moment, du fait d’être sans travail et d’avoir engrossé une fille, il constitue une charge supplémentaire en famille dans la maison des parents.

A l’exemple des filles, ces filles sont poussées au-delà de toute limite. Elles peuvent gagner de l’argent facile à faire de la prostitution, vendre leurs corps. Ces filles sont souvent entraînées soit par leurs propres familles ou soit par des adultes aguerris avec obligation de rapporter de l’argent. Certaines des familles comme celles que nous venons de citer, sont sans honte ni scrupule et sans gêne, se permettent à obliger leurs enfants filles sans leur entendement à la prostitution. Une fois que la fille essaye de s’opposer à cette demande, celle-ci soit elle est chassée du domicile des parents ou soit du milieu des adultes pour enfin finir dans la rue. Il y a par exemple de familles qui laissent leurs filles dès l’âge de huit ans à la recherche du gain facile de faire de la prostitution dans le but de pouvoir nourrir et de faire manger toute la maison. Le papa ne travaille pas et la fille ne peut prétendre à aller à l’école, c’est de la précarité totale. Tout ce que nous racontons sont des situations vraies de société pour de familles pauvres en grande précarité vivant dans des bidonvilles, surtout.

Retrace l’époque de la « zaïrianisation (nationalisation des Entreprises étrangères), les politiques économiques hasardeuses, la mauvaise gestion du pays, les différentes guerres, constituent les causent lointaines de l’amplification de ce phénomène des enfants de la rue à Kinshasa. Le Congo, pourtant doté de richesses capables de sortir ses 50 millions d’habitants « aujourd’hui, 70 millions » de la pauvreté, ne cesse de voir grandir le nombre de ces enfants dans toutes les rues de Kinshasa. Ces enfants sont dans la plupart des cas, abandonnés par leurs parents, incapables de subvenir à leurs besoins ; d’autres enfants incapables de supporter les conflits parentaux, préfèrent prendre le chemin de la rue ; d’autres encore, sont victimes de phénomène d’exode rural de leurs parents à la recherche de l’emploi dans la capitale. »[[31]](#footnote-31)

Venons-en maintenant aux croyances spirituelles qui entraînent différentes formes des divorces de certains couples. « La pauvreté et la misère des parents ainsi que le phénomène « des enfants sorciers » aggravés par la prolifération des églises sectaires, sont les principales causes du phénomène enfants de la rue en RDC.»[[32]](#footnote-32) Surtout que certaines sectes prennent le dessus et dominent des familles à faible croyance. Ces églises, n’ont pas une certaine structure d’appartenance bien représentée et bien coordonnée. Chacun et n’importe qui peut s’improviser aujourd’hui sans un programme défini de créer une église. Il suffit seulement de constituer un groupe de sympathisants se réunissant chaque jour tambour battant au cri de vacarme à grands décibel, pour faire entendre leur prêche, du nord au sud et de l’est à l’ouest, dans le quartier ou dans les avenues où elles sont localisées.

Les fondateurs de ces églises, généralement jouent de complicités dans l’idée de tirer profit sur les adeptes. Ils se font appeler : prophète, bishop, tri shop, archi-bishop, apôtre, comme évêque un titre qui était réservé à l’époque par l’église Catholique. Aujourd’hui, n’importe qui peut faire valoir sa puissance et sa notoriété, en fait sa valeur. Ces personnes jouent d’une forte influence et d’une force politique de prêche vis-à-vis des adeptes dans le but de vouloir leur tirer un peut d’argent.

C’est comme ça que font ces leaders fondateurs de ces sectes pour parvenir dans leurs prêches. Ils signifient à leurs croyants fidèles que la vie sur terre n’est que la richesse. C’est de cette manière qu’ils leur enseignent l’inexistence d’échec dans la vie quand-t-on se laisse dans la prière. L’adepte qui subit l’échec est celui qui ne suit pas l’enseignement qu’eux dispensent dans l’église. Ils expliquent, que selon leurs enseignements, connaître des échecs dans la vie est symbole de malédictions. C'est qu’on est envoûté par des esprits maléfiques, et on est maudit.

Cependant, il faut passer par des cures de jeûnes et de prières. Il faut boire de l’huile et utiliser de poudre d’enfant pour se faire purifier, ensuite être soigné, puis savoir respecter les rites. Dans la plupart des familles ou des couples des adeptes de leurs églises qui sont soit disant envoûtés et ou soit disant hantés par ces esprits maléfiques, l’auteur du malheur est l’enfant. L’enfant est accusé de porter alors malédiction avec présence de mauvais esprits dans la maison. L’enfant est alors carrément exclu de la famille parce que c’est lui le perturbateur et il est accusé de sorcellerie. Dans ce cas, pour qu’il retrouve la paix en famille, cet enfant devrait quitter ou bien devrait passer à la moulinette devant un cortège de rites. Il restera en dehors de la famille ou du couple. L’église peut le garder chez lui, pour suivre la cure de rites et de prières.

Ils fonctionnent comme des magiciens et prétendent soit disant chasser les malédictions et le diable. Ils sont manipulateurs. C’est par cette voie et cette méthode qu’ils parviennent à pouvoir gagner le profit des quêtes. Ils diffusent les messages de partir en Europe. Une façon d’attirer ceux qui sont avides de gagner un jour l’Europe. Il fait comprendre aux adeptes que partir en Europe c’est comme gager le paradis. Il y a facilité de trouver du travail. Il y a facilité de sortir sa famille de la misère congolaise. C’est par cette forme de prêche qu’ils se permettent de faire à croire leurs fidèles de venir recevoir des bénédictions par imposition des mains, en échange avec l’aumône et avec la dîme. Ils expliquent : donner l’aumône et la dîme à l’église est une formule de la politique du donner et du recevoir. Que Dieu ouvre toutes les portes des cieux pour être béni de chance. Les paniers de la récolte des offrandes passent plusieurs fois en demandant aux fidèles croyants à remplir jusqu’à faire le plein. A cris de joie, ils amènent les papas et les mamans à la concurrence pour les applaudir et encourager à ceux de donner plus.

Pour miroiter de la réussite et de la chance, il faut que leurs adeptes donnent aumône et dîme. Dans ce cas, ils prêchent que Dieu donnera passeport et billet d’avion. Le même Dieu vous permettra de vous retrouver en Europe. Restant ignorant dans tout ce qu’ils leurs racontent, ils leurs demandent de se fortifier dans la foi et d’attendre les jours de promesses qui ne viennent toujours pas. Ainsi qu’avec leurs bénédictions, toutes les démarches à obtenir le passeport et le billet devraient réussir. Il suffit qu’un parmi les fidèles croyants ait réussi à partir en Europe par l’entremise de l’église, il devient l’exemple de référence à citer. Cela se passe avec la complicité de représentants de l’église. Ils anticipent le complot avec l’intéressé. Le fait de participer dans l’une des démarches de l’un des fidèles croyants qui par ses propres efforts a dû parvenir partir.

Pour bien les amener à donner d’avantage l’aumône et la dîme, ils expliquent qu’une fois arrivé en Europe, il va vite trouver du travail. Leur but est de donner toujours de l’espoir à leurs fidèles croyants. Dans les années soixante dix, à l’époque du règne du dictateur Mobutu. Partir en Europe ne posait pas beaucoup de difficultés. Il suffit avoir de l’argent pour corrompre. Quand tu sais faire de la magouille, avec les N’djilois (habitant d’une de communes N’djili de la capitale de Kinshasa), il y a facilité de trouver des passeports. Pendant ce temps, le coût de la vie à Kinshasa n’était pas comme aujourd’hui. Il y avait moins de pauvreté, les fonctionnaires étaient bien payés et il y avait plusieurs compagnies privées. Lors de la « zaïrinisation », il n’y avait pas prolifération des églises sectaires comme aujourd’hui. On ne connaissait que l’église catholique, l’église protestante et l’église Kimbanguiste. La religion musulmane était moins connue par le kinois. D’ailleurs même aujourd’hui elle connaît un petit pourcentage par rapport aux autres religions.

Pendant cette période, les kinois ne partaient pas dans le but de rester en Europe. Ils préféraient revenir au pays pour faire du m’as-tu vu, de montrer leur belle voiture avec tout ce qu’ils apportaient de l’Europe. Ils ne restaient même pas six mois. Je me souviens de l’un de nos collègues, on avait étudié ensemble au collège Kivuvu de Bandundu. Il était un cycliste connu à Kinshasa. Il s’appelait SHOPA. Il était parti en Belgique et dans quatre mois, il avait ramené une voiture. Au huitième mois, il avait ramené un camion de marque Toyota. A la fin de cette année, il s’est marié et a fait venir l’orchestre Zaïko Langa Langa pour jouer à sa fête de mariage. Zaïko Langa Langa, est un orchestre réputé de la capitale de Kinshasa. Inviter un orchestre comme Zaïko pour venir jouer dans votre fête, cela n'est pas une maigre affaire. Les autres kinois qui ne sont jamais arrivés en Europe ne comprenaient absolument pas cette réussite si rapide. Ce collègue, qui est déjà mort à cause du braquage, faisait du braquage de banque en Belgique. Il a été tué par la poursuite de la Police belge avec l’information qui nous était donnée par des amis.

Voici par où ces leaders fondateurs tirent des exemples de manière à faire croire à leurs adeptes que l’Europe est un paradis. Un eldorado. Or, à cette époque, personne ne savait ce qu’était cette réussite de ces congolais. Les anciens « mikilistes » en jargon congolais appellation de ceux qui vivent en Europe, le secret de la réussite était verrouillé. Tous ceux qui partaient en Europe à cette époque gardaient secret du travail qu’ils faisaient et ne voulaient pas dénoncer leur vie. Ce qui n’est pas le cas aujourd’hui. Et alors, cette mentalité est restée aussi malheureusement ancrée dans la tête de plusieurs congolais au Congo. C’est cette vision des choses qui profite à ces leaders fondateurs de sectes la possibilité de rendre solide l’enseignement qu’ils prêchent.

L’argent qu’ils perçoivent n’est pas contrôlé par une hiérarchie compétente. Pour la formation biblique de ces personnages, ils n’ont jamais suivi le cours de théologie. Il est question seulement de se sentir capable à prêcher. Ils s’improvisent soit de fabriquer ou soit de construire une église. D’ailleurs dans la plupart des cas, ces leaders construisent leurs églises avec l’argent de la quête des adeptes. Ils détruisent l’honneur de la vraie appellation d’églises évangéliques. Car juridiquement parlant, les églises qui sont reconnues comme églises évangéliques, sont en grande partie celles qui appartiennent à la structure faisant référence à l’église Protestante.

Quant à l’enfant déclaré sorcier dans une secte, avec la complicité du couple ou de la famille intéressée, on demande à la famille de chasser l’enfant. De manière à les épargner de mauvais sort dans la maison, après avoir interrogé l’enfant. L’enfant est obligé de répondre à toutes les questions. Au cas où l’enfant s’oppose à la manipulation, c’est là qu’il est d’office déclaré sorcier. Pour parvenir à la démonstration, on continue à lui poser des centaines de questions jusqu’à le fatiguer. Dès que l’enfant est fatigué, il finit par craquer et accepte de lui-même qu’il est sorcier.

Comme raconte Rachel Mwanza lors de son interrogatoire : « A l’église, un homme avec des cheveux blancs vient me chercher et m’installe dans une salle de prière avec des enfants. Certains pleurent, d’autres dorment comme s’ils étaient là depuis des heures. Un garçon d’environ 12 ans monte sur l’estrade et s’assied sur une chaise, l’homme pose ses mains sur sa tête et lui demande de donner le nom de son démon. Le garçon se débat et se met à pleurer. L’homme insiste pendant de longues minutes, mais l’enfant continue de nier. « Tant que tu ne reconnaîtras pas que tu es un sorcier, le démon restera en toi. » lui assène son persécuteur. Les enfants défilent, puis vient mon tour. Je répète inlassablement que je ne suis pas une sorcière, qu’ils se trompent. Un autre homme vient prêter main forte au premier, fatigué. Je suis moi aussi épuisée. J’ai l’impression de subir cet interrogatoire depuis des heures. A bout de force, je craque et je dis ce qu’ils veulent entendre : « Oui, *naza ndoki*. » Oui, je suis une sorcière. Je viens de commettre une très grave erreur. Ces mots prononcés, même sans conviction et dans le but de gagner quelques minutes de répit, vont sceller le début de mon calvaire. Je crois que j’ai alors 11 ans, mais cela ne compte plus. Je ne suis plus considérée comme une petite fille, mais comme une *Ndoki.* »[[33]](#footnote-33)

Le pasteur va se permettre d’évoquer plusieurs divinités jusqu’à démontrer que l’enfant est réellement sorcier. Et, au final, l’enfant va se retrouver dans la rue et ça sera « survivre pour voir ce jour. » Pour ces adeptes des familles kinoises, les fondateurs des ces églises connaissent bien leurs faiblesses. Ils leurs miroitent plusieurs choses à la fois, la réussite du chemin vers l’Europe. Ils appellent eux-mêmes : « muana akenda na poto, mutoto ahenda ku bulaye, muana akenda mikili ». C’est-à-dire, le fait d’envoyer ce dernier en Europe est un gage de privilège, d’honneur, de gloire et de réussite pour toute la famille. Alors qu’il ne sait pas ce qui va arriver en Europe. Lorsque l’enfant ou le membre de famille d’adepte arrive c’est là qu’il va connaître. Cet enfant ou ce membre de famille d’adepte risque cependant de se retrouver dans la misère des sans papier, des sans domicile fixe et des sans emploi. Avec cette forme d’idéologie, plusieurs familles ont dû finir par vendre leurs terrains des parcelles uniquement dans le but de laisser partir quelqu’un d’eux en Europe.

C’est devenu une explication traditionnellement vérifiable. L’une des potions magiques pour ces sectes de vaincre les adeptes à l’écoute de leur enseignement. Dans nos pays d’Afrique et comme au Congo, venir en Europe est un eldorado. Le samedi 23/08/14, à l’émission Club des Stars de la RTNC, le journaliste présente Monsieur MAXE Mbenga Lofasa avec son groupe. Il parle des orchestres qui jouent la musique chrétienne. Monsieur Maxe, dans sa biographie, a dit qu’il détient une licence en anglais qu’il a obtenu à l’institut supérieur du Congo, jadis IPN (Institut Pédagogique Nationale). Aujourd’hui, IPN est devenu UPN (université Pédagogique Nationale). Il raconte qu’il a été professeur d’anglais dans plusieurs écoles secondaires de Kinshasa. Maintenant, il sert Dieu par la musique chrétienne.

Monsieur Maxe, a largement critiqué ces leaders fondateurs de ces églises sectaires. Il les qualifie de pervers que lui-même appelle communément des leaders. Il explique que ces églises aussi ont leurs musiciens qui jouent des musiques soit disant chrétienne. Leurs musiciens vont jouer d’églises en églises et dans des fêtes de familles chrétiennes. Il nous raconte parmi l’un de ces leaders son histoire. Il raconte comment les musiciens de l’église du leader sont rémunérés à la fin du concert. Lorsque les musiciens sont invités à jouer un concert dans une des églises en question ou dans une fête, le leader est payé 4000,00$. Il ne donne qu’à chacun des musiciens que 20,00$. C’est pour parler du comportement qu’affiche ces leaders à leurs musiciens. Pour lui c’est de l’ingratitude des leaders des églises sectaires.

Il continue de critiquer jusqu’à dire que ces leaders ne s’occupent pas de la vie sociale de leurs musiciens. Les musiciens sont de grands garçons qui ne sont pas encore sorti du cocon familial. Monsieur Maxe, voulait expliquer que ces grands garçons sont à l’âge de fonder une famille. Il faut qu’ils perçoivent honnêtement un salaire. Pour lui, ces leaders ne font que de cupides prêches. Mais, les familles de ces musiciens du fait d’adepte font foi et croient à ces leaders. Elles ne réclament rien pour et à la place de leurs enfants.

Ces enfants musiciens n’apportent rien à leur famille et à leurs parents. La misère s’installe et la pauvreté aussi s’installe. Puis cela engendre des charges de famille. Les parents sont incapables de nourrir ces musiciens, les petits frères et les sœurs de ces musiciens. La misère va entraîner les petits frères et les petites sœurs dans la rue. Ils vont dans ce cas chercher à se prendre en charge. La famille s’isole et stagne. Les enfants ne trouvent pas quoi faire, c’est le commencement de faire de petits boulots, le début de faire la manche, de laver des voitures, de cirer des chaussures, de voler, de se prostituer, etc.… Bref, ça devient le travail de l’enfant de la rue. La famille qui a vendu une parcelle de terre devient locataire dans le seul espoir d’attendre la richesse qui viendra de l’Europe.

Ces sectes, font du lobbying. Comment ne pas faire naître à toutes ces familles le même espoir ? Entre-temps des couples se déchirent et divorcent. Cela n’est plus l’affaire du bishop, de l’évêque ou de l’apôtre. Il sépare de foyer sous prétexte d’avoir eu la vision de Dieu. Dans sa vision, Dieu lui a parlé que la femme n’est pas du monsieur ou pour le monsieur, la femme n’est pas la sienne. Ceux qui les croient finissent par divorcer. La famille devient famille recomposée et ou monoparentale. Les enfants de la première femme ne sont plus les bienvenus dans ces familles. Ces leaders fondateurs sont considérés des serviteurs, des hommes de Dieu qui entendent l’appel de Dieu. Ils deviennent des juges spirituels. Ce sont eux qui prennent des décisions sur les familles et engagent tous jugements. Qui sont des jugements erronés.

Les enfants portent malheurs dans ce couple monoparental ou recomposé, ils sont traités de sorciers et ils sont jetés dans la rue. Au moment où : « le 20 novembre 1989, l’assemblée générale des Nations unies adoptait la Convention internationale relative aux droits de l’enfant et marquait un tournant dans la protection des enfants. Aucun des aspects touchant à leur bien-être et à leur développement n’échappe à ce texte qui invite les adultes à placer les enfants au cœur de leurs actions. Cette Convention, qui comprend 54 articles, a été ratifiée par la France en 1990 »[[34]](#footnote-34) « et pour la République Démocratique du Congo quant à lui promulgué la loi n°09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l’enfant, qui n’était encore votée lors de la réalisation du dépliant de l’UNICEF. »[[35]](#footnote-35)

L’article 41 de la constitution de la République Démocratique du Congo, dit : « L’enfant mineur est toute personne, sans distinction de sexe, qui n’a pas encore 18 ans révolus. Tout enfant mineur a le droit de connaître les noms de son père et de sa mère. Il a également le droit de jouir de la protection de sa famille, de la société et des pouvoirs publics. L’abandon et la maltraitance des enfants, notamment la pédophilie, les abus sexuels ainsi que l’accusation de sorcellerie sont prohibés et punis par la loi. Les parents ont le devoir de prendre soin de leurs enfants et d’assurer leur protection contre tout acte de violence tant à l’intérieur qu’à l’extérieur du foyer. Les pouvoirs publics ont l’obligation d’assurer une protection aux enfants en situation difficile et de déférer, devant la justice, les auteurs et les complices des actes de violence à l’égard des enfants. Toutes les autres formes d’exploitation d’enfants mineurs sont punies par la loi.»[[36]](#footnote-36)

Qu’est-ce qu’on attend de cet article au moment où ces enfants sont pourchassés par la Police et arrêtés non pour les reprendre, mais pour les mettre parfois en garde a vu et les juger. « Dans son ouvrage de 94 pages, M. Modwa fait le plaidoyer de ces enfants, à cause notamment des injustices dont cette catégorie est l’objet au quotidien de la part aussi bien de la population que de l’Etat qui ne tiennent pas compte de la présomption d’innocence chaque fois qu’il faut le juger. Pourtant, on ne peut pas réprimer les actes d’un enfant ni défendre ses droits sans lui apprendre ses devoirs, ferment susceptible de continuer favorablement à son éducation et au changement de sa mentalité, a-t-il rappelé.»[[37]](#footnote-37) Géographiquement, ces enfants viennent de différents coins de la République Démocratique du Congo, surtout de régions qui ont connu les guerres.

La situation **du point de vue géographique.**

L’accroissement des enfants de la rue dans la ville de Kinshasa est dû à plusieurs points géographiques de la République Démocratique du Congo. Le Congo a connu plusieurs guerres de rébellions et sécessions. Les guerres ont eu lieu dans les régions du Katanga, de Bukavu, du Kivu et le Haut Congo, ne citons que celles là. Comme elles sont des guerres de l’Est de la RDC. Ces guerres ont laissé des orphelins dans les coins de ces régions de la RDC. Nous parlons des enfants abandonnés, à cause des guerres. Ces enfants, sont ceux qui deviennent de vrais enfants des rues. Cependant, avec l’absence d’un grand nombre d’Associations spécialisées et de l’Etat congolais qui devraient les prendre tous en charge, la vie des enfants devient intenable.

Alors que le nombre d’enfants ne fait qu’accroître d’année en année, et on les retrouve non seulement à arpenter les rues de Kinshasa, mais aussi à arpenter les rues des villes des régions de la RDC. Ils devraient cependant survivre pour voir le jour et sont livrés à eux-mêmes. Une partie est prise en charge par certaines ONG internationale si nous citons ici l’exemple de l’UNICEF, qui ne peut contenir pour prendre tous dans un même temps « par rapport à l’an 2005, où la ville comptait 5.000 enfants de la rue, il s’agit d’une augmentation « exponentielle » de 5.000 par an, a-t-il indiqué, ajoutant que sur le plan national, les statistiques avancées par certains organismes sont de l’ordre de 70.000 », au moment où, « 24.000 enfants de la rue sont recensés à Kinshasa la capitale, a-t-il affirmé en citant les statistiques de l’UNICEF. »[[38]](#footnote-38)

En effet, statistiquement chaque région à un nombre d’enfants de rue que l’on peut répertorier, mais nous constatons, choses incompréhensives, que la majorité des enfants cherchent à se rendre à Kinshasa. Est-ce du fait que Kinshasa est la capitale de la RDC ? Pourquoi ? Peut être oui. Ou bien, c’est parce qu’à Kinshasa, ils peuvent facilement trouver de petits boulots et gagner facilement les pitiés de cette population à faire la manche. Kinshasa étant la capitale du Congo, on y rencontre plus de l’ambiance. C’est dans ce contexte que ces enfants se retrouvent mieux repartis dans la ville. La population est décontractée, un niveau de manifestations festives se déroule très souvent à chaque coin de rues et de marchés kinois. Les kinois sont hospitaliers, on ne retrouve pas naturellement cette forme d’hospitalité dans d’autres régions du Congo. Du fait qu’on y trouve également à Kinshasa une multitude d’Organismes nationaux et internationaux sur place qui ne peuvent pas s’implanter dans les autres régions, où règne des guerres et l’insécurité pour leur personnel. Ces Organismes les prennent en charge facilement et s’occupent plus ou moins de leur misère.

Est-ce qu’on n’a jamais entendu dans les émissions à la radio Okapi, à la radio Monusco, qu’il y a eu attaque de Médecins Sans Frontières, de personnels de l’Unicef ou de la Croix-Rouge… ? « Les difficultés économiques, les années de conflit et les catastrophes naturelles affectent durement la situation des enfants en RDC. Les besoins humanitaires sont nombreux sur l’ensemble du territoire. Selon l’UNICEF, dans les deux provinces du Nord et du Sud Kivu, les besoins seront de plus en plus urgents. Lors de la signature de l’Accord de Goma en 2008, les différents acteurs, notamment le gouvernement, l’UNICEF et les organismes locaux, voient une opportunité d’améliorer la situation des enfants pour les années à venir. Cependant, depuis cet accord, le conflit à repris, et dans un tel contexte, il devient difficile d’évaluer la portée des programmes. »[[39]](#footnote-39)

En dehors des enfants orphelins de la rue dû à de multiples guerres, on y constate des enfants de la rue abandonnés sous différentes modes de forme des familles : familles pauvres de pauvres, familles de peu de ressources, familles monoparentales de couples divorcés et remariés, familles bien que possédant des ressources, ne parvenant pas à leur éducation à cause du nombre élevé d’enfants ou d’enfants récalcitrants, têtus, qui par eux-mêmes acceptent la rue. Vous savez que l’africain est différent de l’européen en matière et au nombre de naissance par enfant. L’africain aime fonder une grande famille. Elle peut donner naissance à 15 à 20 enfants, soit avec une seule femme ou soit en polygamie, qui n’est pas défendue dans d’autres pays surtout dans les pays non chrétiens de l’Afrique. Les pays où la religion musulmane est religion d’Etat. Elles ont du mal à respecter le programme de la planification de naissance. Surtout, celles qui habitent les villages et les coins les plus reculés des villes. Plusieurs campagnes de sensibilisation sur programme de planification de naissances n’atteignent pas les résultats escomptés.

L’africain, si nous prenons en exemple chez les malgaches, le nombre élevé d’enfant est économiquement synonyme de richesse. La quantité d’enfant aide et fournit de l’effort, de la force pour travailler le champ qui rapporte gros ou la pêche de grand filet. Aujourd’hui au Madagascar, les poissons commencent à se faire rares, il faut aller plus loin pour pratiquer la pêche à plusieurs filets pour attraper un grand nombre de poissons. C’est pourquoi économiquement le nombre élevé d’enfants permet de ramener des poissons en grande quantité en famille pour la vente et pour manger. Ces enfants finissent par ne pas avoir le temps d’aller à l’école, car leurs parents ne les font que travailler. Ils sont utilisés pour apporter la quête du travail. Demain, eux aussi deviennent des pêcheurs et mènent la même vie que leurs parents. Cela devient un cercle vicieux. La rareté des poissons peut finir par les entraîner à retrouver la rue pour faire de petits boulots, puis de mendier. Une façon de vouloir gagner leur vie. Est-il qu’on arrive à retrouver à Madagascar des enfants de la rue ?

A Kinshasa, géographiquement, on retrouve ces enfants arpentant les rues de la capitale, plus précisément, là où il existe une concentration humaine. Dans certaines régions où se pratique la recherche du diamant, de l’or et autres matières premières. Comme dénonce-le livre Profil des droits de l’enfant de la RDC : « Une ébauche de rapport produit pour l’UNICEF explore la situation des sites miniers, où l’exploitation sexuelle des enfants est répandue.» Ces endroits à concentrations humaines que font « la présence de ces enfants le long des grandes artères, sur les grandes places publiques devant les magasins, dans les marchés est mal vécue par la population qui paye quotidiennement les frais des comportements négatifs de ces derniers. »[[40]](#footnote-40)

C’est pourquoi nous voulons essayer de montrer par notre pré étude de faisabilité l’intérêt que va avoir notre étude finale de faisabilité à l’implantation de l’Association pour des Enfants Non Scolarisés et Abandonnés. En effet, la construction d’un Centre d’Accueil Moderne a pour but l’intégration et la formation professionnelle dans l’encadrement d’une scolarité générale. L’apprentissage du métier débute dès l’âge de 15 ans. Repère sur le travail en France : « Le travail est autorisé à partir de 16 ans, parfois même à compter de 14 ans. Cependant, jusqu’à l’âge de 18 ans, le jeune bénéficie de règles protectrices. »[[41]](#footnote-41) Ceci permettra à l’Association de procéder au niveau du Centre à l’élaboration des méthodes, des règles et des initiatives, à la mise en place de services efficaces d’encadrement de la formation normale à la formation professionnelle. Pour les besoins d’une meilleure entrée d’intégration sociale de la vie active de ces enfants de la rue de la ville de Kinshasa. L’Association, à travers le Centre d’Accueil Moderne, pourra cependant faire connaître ces services aux autres Associations humanitaires ou avec des Organisations qui travaillent dans le sens de la protection de l’enfant de la rue de la ville de Kinshasa. Le but est de nouer des contacts dans le cadre de la réalisation des activités du Centre. Telles sont les méthodes et les moyens qui seront utilisés sur terrain lors de l’étude de faisabilité.

**Moyens et méthodes employés pour la réalisation de notre projet**

Nous avons l’idée de mettre en place à Kinshasa la construction d’un Centre d’Accueil Moderne CAM des enfants de la rue. Nous pensons que le Centre va être un endroit idéal où les enfants de la rue vont se sentir heureux. Un endroit propice dans lequel ils vont se sentir protégé et se former. Ainsi qu’un endroit dans lequel tous les services réguleront le bon fonctionnement pour un changement vital, psychique et intellectuel. Ce changement marquera au bénéfice des enfants la différence par rapport avec ce qu’ils faisaient dans la rue. Dans le CAM, ils sentiront par eux-mêmes cette différence qui peut exister entre la rue et un toit pour abri. Nous espèrerons de ne pas les voir retourner dans la rue.

Par ailleurs, nous constations à travers les informations des médias, des vidéos de You Tube et avec d’autres outils de communications reproduites dans les publics de Kinshasa, comment on nous raconte la vie que mènent ces pauvres enfants de la rue, et qui ne trouve pas une bonne connotation. Que, la connotation macabre des souffrances des enfants. Ceci étant soit fait par les parents irresponsables où soit fait par l’Etat lui-même avec les arrestations de ces mineurs pour plusieurs raisons. Surtout quand il s’agit des événements politiques « Généralement, lors des grandes occasions, il est d’usage que la police opère des rafles massives pour débarrasser le centre-ville des « shégués », comme on les appelle en RDC. Une jeune fille de 19 ans, un peu débraillée. Elle vient d’arriver ce mercredi dans ce centre d’accueil pour enfants de la rue. Elle raconte que les policiers ont commencé à la « *tracasser* » comme elle dit, et qu’avec la police « *c’est toujours pareil. On nous maltraite, on nous bat, on nous amène au cachot*. Cette année cela ne devrait pas se passer comme ça. Une ONG, aidée par l’Unicef, entreprend une action de sensibilisation de la police pour éviter les rafles, et elle essaie de mettre autant que possible ces enfants à l’abri.»[[42]](#footnote-42)

Les médias comme les internautes congolais ainsi que les Associations humanitaires locales parlent le même langage, celui de l’accroissement du nombre d’enfants de la rue dans la ville de Kinshasa et généralement dans toute la République Démocratique du Congo. Qu’est-ce qu’il faut faire pour atténuer ce phénomène de croissance des enfants de la rue particulièrement à Kinshasa ? Il s’agit là d’une question de développer des méthodes et de constituer des moyens. Dans lesquels, chaque Institution humanitaire internationale ou locale et l’Etat en particulier, devraient établir des services efficaces **modernes** d’encadrements. Il ne s’agit non pas de rester dans le modèle archaïque qui est encore de ramener ces enfants de la rue dans la rue, mais d’utiliser une meilleure planification de mesure. « Au Ministère des Affaires sociales, on reconnaît avec beaucoup d’amertume, l’échec du gouvernement dans l’encadrement des enfants de la rue : « La mesure a été prise dans la hâte et sans avoir rien planifié, déclare Anne Kalenge, conseillère du ministre en charge de l’enfance désœuvrée. Le fléau est tellement grave qu’aucune solution ne semble vraiment efficace. »»[[43]](#footnote-43)

Pouvons nous dire qu’il faut seulement attendre que ces enfants commettent des actes inciviques à grande échelle celle de la violence qui va jusqu’à l’augmentation de la criminalité dans la ville de Kinshasa avec « braquage des résidences, vol de voitures ? Les plaintes sont quotidiennes et pratiquement toujours les mêmes : des jeunes enfants soldats. » « 20 septembre 2001, le Ministre des Affaires Sociales et l’Hôtel de Ville se bousculent pour trouver une solution immédiate et définitive au problème. Un site est vite trouvé à 20 km de la ville où les enfants pourront être internés, le temps de recevoir une éducation civique qui leur permettra de se réinsérer dans la société. Une opération coup de poing est décrétée à travers toute la ville et près d’un millier d’enfants sont ainsi acheminés au lieu dit Benseke Futi, une ancienne caserne militaire désaffectée. Seulement la logistique ne suit pas. Le site n’a pas d’électricité ni d’eau courante.» »[[44]](#footnote-44)

Non ! Nous, Associations pour des Enfants Non Scolarisés et Abandonnés, croyons et demandons au Ministre des Affaires Sociales et à l’Hôtel de Ville de Kinshasa de rendre facile l’implantation du Centre d’Accueil Moderne dans la ville de Kinshasa et de donner à l’Association (AENSA) tous les moyens possibles : économiques, financiers, matériels et géographiquement foncier dans un accord au préalable.

Donc il nous paraîtra évident que l’Association (AENSA), en tant qu’Association humanitaire et (publique), créée et initiée en France ne pourra se substituer à l’État congolais, mais aura pour but de mener des actions concrètes avec son programme moderne d’encadrement des enfants de la rue. L’Association va utiliser des locaux qu’elle-même construira avec les moyens des adhérents, des bénévoles, de l’État congolais, des Organismes internationaux qui s’appuieront sur ce programme, ainsi par l’État français avec l’entremise du Ministre de Coopération et des Affaires Étrangères et aussi de la Région Rhône-Alpes…

De ce fait, nous faisons appel à toutes ces Institutions publiques des deux Etats Franco Congolais et des Organismes internationaux pour pouvoir soutenir, appuyer et venir au secours à ces enfants de la rue de la Ville de Kinshasa, dans l’encadrement et à la construction du Centre d’Accueil Moderne, que prône AENSA pour la formation scolaire générale et la formation scolaire professionnelle. L’aide financière, le secours et l’appui matériel des Institutions permettront de donner au Centre d’Accueil Moderne CAM, qui sera construit, toutes les possibilités à utiliser des méthodes de formation par des moyens techniques. L’AENSA se préparera pour mettre en place les avancements à l’établissement d’une vie normale de ces enfants pour les empêcher de retourner dans la rue. Tout cela va se faire grâce et à partir des valeurs de mise en place pour l’encadrement sociale et technique des enfants.

La République Démocratique du Congo, est sur la voie de développer ces Institutions dans le cadre de la modernisation et de l’émergence pour la vie sociale de son peuple. Pourquoi pas et aussi ne pourra-t-elle pas de trouver des solutions adéquates. Il s’agit d’enrayer ce phénomène d’enfants des rues, mais avec la présence de l’Association pour des Enfants Non Scolarisés et Abandonnés (AENSA), une institution considérée Franco congolaise, qui veut s’implanter à Kinshasa, qui a le souci de construire un Centre d’Accueil Moderne CAM. Cela ne peut-il pas être considéré sous une forme de bénéfice pour enfin chercher de secourir l’État congolais a l’encadrement de ces enfants ainsi que la sécurisation de la ville d’une part ? En effet, par CAM, l’Association veut intervenir et prendre en charge un nombre d’enfants qui errent dans les rues de la capitale. Le CAM recrutera ou d’inscrira et d’enregistrera chaque année 20 enfants de la rue de façon officielle, n’est-il pas un soulagement pour la population kinoise et pour l’État congolais lui-même ?

Dans cinq ans et au fur et en mesure que se développe les services pour la construction du Centre en élargissant la dimension de l’espace de chambrettes des dortoirs, déjà le nombre d’enfants sera compté à 100 (20 enfants x5 années). Le mobile dans lequel AENSA sollicite de l’aide et l’appui de deux États Franco-Congolais, des Institutions internationales, parce qu’il s’agit ici et là, est que nous tous nous puissions mettre la main à la pâte. Une manière de s’investir s’il ne s’agit pas d’enrayer carrément le mouvement, mais de chercher comment nous pouvons diminuer ou ralentir ce phénomène. Que personne n’ignore et que personne n’oublie que la présence des enfants de la rue est un phénomène qui a des conséquences d’insécurité pour les familles kinoises et pour la ville de Kinshasa. La construction du CAM permettra aussi la création d’emplois. Dans le Centre, il y aura un nombre de personnel locaux congolais qui sera recruté dans le cadre du travail de formateurs et d’encadreurs d’enfants de la rue et ainsi que d’autres différents postes importants. N’est-ce pas une aubaine pour la ville de Kinshasa ?

AENSA, va construire dans le CAM, un dortoir muni d’espaces d’intimité pour chaque enfant qui sont des chambrettes à lit superposés pour deux à quatre enfants par chambrette où ils seront logés suivant les âges. Il est indispensable de répartir les enfants selon leur âge. Ces chambres seront éclairées et seront équipées d’un placard pour chaque enfant, ainsi de toilettes et de douches plus des lavabos à l’intérieur. Le Centre leurs donnera du savon, de la dentifrice, la brosse à dents, une serviette et une éponge chacun pour leur toilette. Dans CAM, les enfants n’ont aucune déconsidération. Ils ne seront pas différents de vos enfants. Tel est l’objectif principal de la construction du CAM.

Le Centre va habiller et chausser les enfants avec des habits en provenance de France, que l’AENSA collecte et rassemble en mettant dans un container pour acheminer au Congo. Comme le Centre est un internat, il sera doté d’un réfectoire et d’une cuisine moderne équipée. Dans le réfectoire, on trouvera des tables de quatre places, une armoire où seront rangés tous les ustensiles de cuisine. Il y aura quelques chaises et tables supplémentaires pour des raisons de secours spontané. Dans le CAM, les enfants seront considérés avec dignité et respect en référence au Droit à l’enfant, à la loi de la Constitution congolais article 41 sur le Droit de l’enfant et à la Déclaration de Genève et au Convention de Nations Unies.

AENSA, fera de ces enfants de propres acteurs sociaux où ils seront formés pour aboutir à connaître comment il faut prendre la vie en mains pour qu’un jour ils deviennent seul responsable devant les aléas de la vie. Au lieu de faire la manche, de voler ou de faire aussi toutes autres formes du banditisme ou de la délinquance juvénile. Tel sera, ce qu’envisage AENSA dont le but est de construire un Centre alors moderne, de manière à amener les enfants pour qu’ils aient le goût d’oublier carrément la vie du dehors, celle d’enfant de la rue. Enfin, pour que socialement ils soient bien intégrés dans le milieu du Centre. Dans l’enceinte du Centre, il sera mis en place une balançoire, une piscine, un terrain de football, un terrain de basket-ball, un terrain de volley-ball, la salle des jeux où on y trouvera : un baby-foot, table de tennis, et autres loisirs comme le jardinage et l’élevage de la basse cour.

La méthode que nous allons mettre en place sera de contacter les Autorités politiques. Premièrement françaises et puis après congolaise lorsque nous serons au Congo. Pour les autorités congolaises au moment de mener l’étude de faisabilité sur place au Congo. Cette méthode sera utilisée pour définir l’ensemble de la problématique dans le cadre de la prise en charge des enfants de la rue par l’association AENSA pour les besoins de la construction du Centre d’Accueil Moderne. Pourquoi Centre d’Accueil **Moderne** ? AENSA, insiste et rappelle, pour Centre d’Accueil dit Moderne, du fait de constater et de supposer et en avoir suivi à travers les médias congolais que plusieurs de Centres d’accueils d’enfants de la rue en République Démocratique du Congo ne sont pas bien équipés ou bien construits ou ne reflètent pas normalement la norme Européenne. C’est que certains Centres manquent, s’il faut dire ou s’il faut en tenir compte, de structures fiables et viables du fait de ne pas posséder du matériel adéquat.

Du plus et au pire, il n’existe rarement ou pas de fonctionnement de qualité ou adéquat dans lesquels les enfants peuvent trouver l’endroit bien propice à leur épanouissement social et éducatif. C’est ce qui fait qu’à Kinshasa, au lieu que le nombre d’enfants de la rue décroît, il va dans le sens de croître. Nous supposons du fait que les enfants de la rue ne parviennent pas à trouver dans ces Centres un milieu qui leur soit favorable ! Il peut être dit parfois à cause, par exemple, du manque de soins médicaux appropriés qu’on ne trouve pas nécessairement au sein du Centre ! Pas un dispensaire ou peut être parfois que les enfants ne mange pas suffisamment à leur faim ! Pour se laver, il n’existe parfois qu’un seul robinet ou une fontaine seulement où ils se lavent à tour de rôle ! Cependant, il se pose encore le problème de se doucher où ils ne se lavent parfois que le visage ! L’endroit pour dormir, le dortoir ou la chambre n’est peut-être pas au souhait et au goût qu’attendent les enfants ! Ainsi que parfois, il manque des jeux attrayants pour attirer les enfants à leur développement psychomoteur et pédagogique…

Malgré le peu de moyens qu’ils leur ont été réservés par ces Centres, cela ne leur suffit pas et les enfants retournent dans la rue. C’est à travers cette rêverie que l’Association pour des enfants non scolarisés et abandonnés veut se lancer/se donner à la construction d’un Centre d’ Accueil Moderne (CAM). Tout enfant dans le monde rêve d’être bien encadré, du fait de prétendre que dès sa naissance il y aura des parents ou des adultes qui vont s’occuper de lui.

**La problématique**

Il est bon d’avoir des enfants, mais il n’est pas facile de les élever et de leur donner une meilleure vie. Quel parent dira-t-on ne s’est jamais occupé de son enfant dès qu’il est bébé ? Maintenant la question qui reste à se poser est celle de savoir, comment s’occuper de lui. AENSA, se demande quels seront les moyens et le matériel qu’il faut mettre en place au service des enfants pour que ceux-ci retrouvent la joie de vivre dans un Centre d’Accueil dit Moderne. Comment faire pour que ces enfants se sentent aimés et attirés au sein du Centre pour leur encadrement social, psychomoteur et pédagogique ? Que va apporter le Centre d’Accueil Moderne (CAM) par rapport à ce qu’on trouve différemment dans des Centres locaux sur ce que ces Centres locaux sur place n’apportent pas aux enfants de la rue de la ville de Kinshasa ? En quoi le Centre d’Accueil Moderne sera-t-il différent des Centres qui existent déjà dans la ville de Kinshasa ? De quelle manière le Centre d’Accueil Moderne rétablira-t-il la confiance avec ces enfants de la rue pour qu’ils n’arrivent pas un jour à regagner la rue malgré tout ce qui leur seront servis dans CAM ? Est-ce qu’il sera nécessaire à l’AENSA d’entrer en contact avec les Centres locaux déjà existant pour son implantation et la construction de son Centre d’Accueil Moderne ? Comment AENSA va-t-elle établir la relation avec l’opinion publique pour se faire connaître et faire exister la pérennité de l’installation du Centre d’Accueil Moderne dans la ville de Kinshasa ?

De toutes ces questions posées ci-dessus, l’Association pour des Enfants Non Scolarisés et Abandonnés AENSA, va établir un plan de travail d’enquête sociologique, celui de mener une étude de faisabilité sur place à Kinshasa. Il se fera par des analyses socioéconomiques, sociologiques et géographiques avec des méthodes qui seront mises en place dans le cadre de suivi et évaluation sur des critiques de développement de la vie générale des enfants de la rue. Aussi, mener des différentes analyses au sein de certains Centres locaux en vue de rapporter sur ce qui n’existe pas et sur ce qui va exister pour moderniser l’accueil des enfants de la rue. AENSA, pose ces questions qu’elle juge intéressantes sous forme d’hypothèses pour permettre l’étude de faisabilité d’être menée à Kinshasa par le Président fondateur initiateur de l’Association. Le but est d’apporter la part de l’investissement de la diaspora congolaise dans le cadre de contribuer au développement de la modernité et dans l’émergence de la République Démocratique du Congo, que prône le Président Joseph KABILA. Ainsi que, du fait de voir aussi avec les efforts qui ont déjà été abattus du gouvernement par l’entremise de son premier ministre Matata PONYO.

Selon le calendrier de démarrage et de mettre en place cette étude de faisabilité, le projet va démarrer dans l’année 2015, tenant compte de tous les moyens qui seront mis en place et de toutes les contraintes qui pourront s’ajouter indépendamment de l’initiative à déterminer. Mais l’idée générale à la situation et à son existence restera toujours en vigueur et d’actualité à l’exécution de la construction du Centre d’Accueil Moderne (CAM), dans la ville de Kinshasa, avec la participation de tous les partenaires.

Jusque là, AENSA ne maîtrise pas encore le milieu du terrain où va se dérouler son étude de faisabilité, elle sera dans l’obligation de tirer tous les enseignements de conseils qui lui seront mis sur le chemin de la recherche, de l’analyse et de la connaissance des activités qui existent déjà à l’encadrement des enfants de la rue. AENSA fera son possible pour que cette étude de faisabilité puisse être menée avec succès en vue de rendre compte de là où elle vient, c’est-à-dire d’un pays comme la France qui a une politique associative contrôlée et suivie. Le milieu associatif en France étant bien développé, AENSA, par son Président initiateur, a déjà trouvé un encadrement de taille pour mener cette étude jusqu’à son terme, à son implantation et à la construction du Centre d’Accueil Moderne (CAM), en République Démocratique du Congo, précisément dans la ville de Kinshasa.

**CHAPITRE I. Etude du milieu**

**I. 1 Description générale du pré projet et des objectifs.**

**I. 1. 1. AENSA, sa création, son histoire et construction Centre d’Accueil Moderne (CAM).**

L’Association pour des Enfants Non Scolarisés et Abandonnés, est une Association en lien avec la loi du 1er Juillet 1901. Relative au contrat d’Association et du décret du 16 Août 1901, portant règlement d’administration publique pour l’exécution de la loi précitée, dont le Préfet du Rhône et de la Région Rhône-Alpes, a pris la décision le 02 novembre 2013 pour la déclarer définitivement en date du 18 novembre 2013 et en faisant connaître la constitution de l’Association AENSA. Dans le Journal Officiel sur annonce n°1228 page 5481, suivant la délivrance par le préfet du Rhône du récépissé de déclaration de création de l’Association n°W691084550. Pour symboliser AENSA, l’Association est identifiée d’un logo, à l’intérieur duquel sont les visages du **Genre,** des enfants écoliers. Cela reflète l’image de devenir d’enfant de la rue à l’enfant écolier, élève et un jour étudiant. Pourquoi pas ?

L’initiative de la création remonte à l’année 2011. Un congolais résident en France fait un rêve se voit dans lequel il nourrit des enfants de rues. Puis après, une femme d’une soixantaine d’année, une mamie, vient lui parler d’un rêve correspondant. Ensuite, il fait une rencontre avec un étudiant de Burkina Faso, qui était venu en France pour poursuivre les études de théologie pour devenir pasteur à l’église évangélique de Décines. Mais, la démarche de créer avec lui l’Association n’avait pas aboutie. Finalement, en 2013 il crée AENSA et il décide à plus forte raison à s’investir lorsqu’il voit en début d’année 2014 dans une émission de TV5 Monde, une petite jeune fille d’origine congolaise alors enfant de la rue. Le journaliste français de TV 5 Monde, parle l’histoire de cette fille du nom de Rachel MWANZA, qui aujourd’hui réside au Canada où elle poursuit ses études tout en étant encadrée. Elle qui était enfant de la rue traitée de sorcière, venait de tourner un film avec un canadien Kim Nguyen d’origine chinoise qui a pour titre « Rebelles » et elle a écrit un livre avec son co-auteur journaliste Mbépongo Dédy Bilamba d’origine congolaise vivant à Montréal, le livre s’appellé : « Survivre pour voir ce jour ».

Suite à la force de caractère de cette petite fille de 13 à 15 ans, aujourd’hui a 17 ans, que cela m’a amené à lire ce livre que j’ai acheté à la FNAC de Lyon Bellecour. Quand j’ai lu, son histoire m’a bouleversé et ça m’a fait tant de peine en étant parent. Le journaliste français raconte dans son émission la souffrance d’une petite fille enfant de la rue. Cela m’interpelle sur ce que j’ai vu en rêve. Plus encore, ça m’inspire pour que je puisse poursuivre le travail que j’ai déjà commencé qui est celui de cette Association pour des Enfants Non Scolarisés et Abandonné AENSA. J’ai cherché à joindre cette fille par son éditeur, en écrivant ensemble une lettre avec les autres membres d’AENSA dans le but de dénommer le Centre d’Accueil Moderne CAM au nom de « Rachel MWANZA ». Seulement, pour une seule raison que ça puisse faire référence au nom d’un enfant de la rue. Mais hélas ! Parce que pour nous, ce nom à un impact aux yeux de l’opinion en général et des enfants de la rue en particulier de la ville de Kinshasa.

AENSA, est composée de quatre membres du Bureau : Un Président Fondateur initiateur ; un Secrétaire Exécutif ; un Secrétaire et une Trésorière. Trois sont des congolais de la RDC et un, est un congolais de la République du Congo Brazzaville. Parmi le trois congolais de la RDC, il y a deux hommes et une femme. Tous ces membres du Bureau sont des universitaires : Un brazzavillois qui a un diplôme de doctorat en droit (université Lyon 3 en France) et il a niveau de formation en informatique de réseau. La congolaise de la RDC, a trois diplômes de licences : une en science sociale option économie de développement (université Grégorienne de Rome en Italie), une en sociologie (université Lyon 2 en France) et une en assistante de ressources humaines (IUT de Lyon 3 en France).

Deux congolais de la RDC, l’un à deux diplômes de licences : une licence en sociologie (université Lyon 2 en France) et une autre équivalence de licence française de graduat en développement rural intégré (école supérieure de gestion des entreprises et de développement rural intégré « EGDR », à Kinshasa en RDC. Il a le niveau de formation master 1 de sociologie (université Lyon 2 en France) et deux formations du niveau de licences donc une en développement local (Université Catholique de Lyon) et une autre en sécurité défense et protection (IUT de Lyon 3 en France). L’autre membre de la RDC, il a un diplôme de licence en finance publique (université du Maroc).

Pour évolution de l’Association, AENSA à son siège en France dans la ville de Lyon commune de Bron. C’est ici en France où se déroulent toutes les réunions de l’Assemblée Générale et du Conseil d’Administration. Elle est régie par un règlement intérieur dont la catégorie de membre est composée, membres : d’honneur, de droits limités, actifs, d’adhérents et de bienfaiteurs ou donateurs.

Est membre d’honneur, la personne qui n’est pas membre actif de l’AENSA et qui a été proposée par le Conseil d’Administration à l’A.G. suite à des services qu’elle a rendus à l’Association. Est membre de droits limités, la personne considérée comme amis de l’Association souhaitant utiliser les produits/services de l’Association doit y adhérer en tant qu’ami de l’Association et à acquitter pour cela une cotisation annuelle de **50,00 euros**. Est membre actif, la personne qui participe pleinement à toute la vie de l’Association, assiste à toutes les réunions et débat, est à jour de sa cotisation.

Est membre adhérent, la personne qui pour la première fois adhère à l’Association. Il est différent du membre actif, mais qui deviendra dans six mois membre actif, après avoir montré l’envie de demeurer dans l’Association. Est membre bienfaiteur/donateur, la personne qui ne participe pas totalement à la vie de l’Association, mais qui acquitte sa cotisation librement du fait de faire de don à l’Association. Il a droit à l’information du déroulement de l’Association. Le tarif de la cotisation de l’Association est fixé par le Comité Directeur de montant **de 20, 00** euros et peut évoluer dans le temps ou chaque membre à l’obligation de s’acquitter de sa cotisation.

Les conséquences de droits des adhérents sont informées que l’Association met en œuvre un traitement automatisé des informations nominatives les concernant dans un fichier à l’usage exclusif de l’Association. L’Association s’engage à ne pas publier ces données nominatives sur Internet, excepté le nom du Président pour contact éventuel. Les informations recueillies, nécessaires à l’adhésion sont traitées informatiquement et sont destinées au secrétariat. Elles peuvent donner lieu à l’exercice du droit d’accès et de rectification selon les dispositions de la loi du 6 janvier 1978. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, l’adhérent s’adressera au siège de l’Association. L’autorisation est prise par le bureau. L’adhésion à l’Association à quel titre que ce soit exige une obligation d’une pleine et entière acceptation des statuts et du présent règlement intérieur. Conformément à l’article 7 des Statuts, le membre démissionnaire devra adresser sous lettre (*simple en mains propre ou recommandée avec AR*) sa démission au Président. Il ne peut pas prétendre à une quelconque indemnité.

En ce qui concerne les Organes dirigeants et attributions de membre, le Président aidé par les membres du Bureau assure la direction opérationnelle de l’Association. Il dispose à cet effet de tout pouvoir pour notamment : organiser la pratique des activités, en mobilisant les ressources de l’Association ; sécuriser les conditions d’exercice (*notamment en interrompant les activités dès lors que les conditions de sécurité ne seraient pas réunies*) ; sélectionner les chantiers ; assurer le pilotage ; organiser l’engagement des bénévoles. Le Président représente l’Association tant à l’égard des pouvoirs publics qu’auprès des partenaires privés. Il négocie et conclu tous les engagements de l’Association et d’une manière générale. Il agit au nom de l’organisme en toutes circonstances, sous réserve du respect des Statuts des décisions souveraines de l’Assemblée Générale.

La trésorière, avec le Président, établit chaque année le budget et fixe les tarifs, au vu des coûts de l’Association et de ses recettes, dans le respect des grands équilibres financiers. Toute recette provenant de frais d’adhésions, des cotisations mensuelles et spéciales, des dons et legs sera versée au nom de l’Association dans son compte ouvert auprès d’une Institution Bancaire de la place en France. Il s’agit de la **BANQUE CREDIT MUTUEL C/C Eurocompte Asso Tranquillité n° 00021472401 en euros IBAN : FR76 1027 8073 0100 0214 7240 175.**

Du fait le siège se retrouve en France, mais par contre le champ d’action où se dérouleront les activités de l’Association pour le CAM va se retrouver à Kinshasa dans la République Démocratique du Congo. Parce qu’il s’agit là la raison de construire un Centre d’Accueil Moderne (CAM) pour des enfants de la rue. Les enfants de la rue dont il s’agit ici, que l’Association prendra en charge, sont des enfants de la rue de la ville de Kinshasa en RDC. C’est par là que le Gouverneur de la ville de Kinshasa et avec nous, et avec ses enfants de la rue, chercherons à créer différentes relations de contacts pour nous aboutir et que nous aurons pour objectif principal la connaissance de chacun sur ce qui se réalise dans la vie de l’enfant de rue. Trouve-t-on heureux pour enfant de vivre de cette manière ou pas ? Si nous ne trouvons pas heureux pour l’enfant de vivre de cette manière, quelle sera pour lui la solution de vivre heureux ? A l’enfant, quels seront ces vœux pour qu’il envisage de retrouver de vivre une vie meilleure entre la rue et le Centre ?

**I. 1. 2. AENSA et ses différentes relations.**

L’implantation et la construction du Centre vont être réalisées grâce à l’étude de faisabilité qui sera mené pour déterminer le lieu d’implantation et de la construction du Centre d’Accueil Moderne (CAM) dans la ville de Kinshasa. Pour mener cette étude de faisabilité, nous entrerons en contact avec les Autorités de la ville de Kinshasa, entre autre le Gouverneur de la ville. A Kinshasa, nous ne manquerons surtout pas de rencontrer si possible l’ex premier ministre M. GIZENGA, du fait qu’il est regardé aux yeux des politiciens raisonnés pour un sage en matière de la politique congolaise pour son expérience à la connaissance de la politique de l’indépendance congolaise, avant et pendant et après le 30 juin 1960. Les besoins de notre rencontre avec M. Gizenga, ne seront jamais politiques du fait que nous sommes une Association. Nous demanderons à M. Gizenga de nous canaliser par des conseils qui seront du culturel et associatif, avec et par le canal de Madame Gizenga. Grâce à leur Association culturelle traditionnelle des danseurs de GUNGU, pour la contribution des loisirs et des personnes ou poste réjouissances des enfants de la rue. Aussi, de rencontrer le 1er Vice-président de l’Assemblée Nationale parlementaire, l’honorable Charles MWANDO SIMBA, en sa qualité de mandataire du peuple pour la contribution et la défense de lois du pays en matière des enfants de la rue, puis de la pauvreté en RDC. En vue de présenter auprès d’eux les objectifs principaux à atteindre que préconise l’Association pour la construction de Centre d’Accueil Moderne CAM. Surtout que la problématique des enfants de la rue n’est pas un simple problème, il est l’enjeu et l’espoir **de l’humanité**. Nous raconte, Michèle Créoff, dans son livre le guide de la protection de l’enfance maltraitée.

**I. 1. 3. Objectifs principaux de l’Association**

L’AENSA va s’implanter dans la ville de Kinshasa dans le but de construire ce Centre qui aura pour objectifs principaux : ceux, d’initier ces enfants abandonnés en errance à des métiers manuels ; d’apprentissage par des formations professionnelles solides pouvant leur permettre à se prendre en charge et à s’intégrer dans la société. L’Association va prendre financièrement en charge la scolarité d’un certain nombre bien déterminé d’enfant de rue sans distinction d’aucune sorte d’appartenance dont « les familles en difficultés»[[45]](#footnote-45) n’y parviennent pas. L’Association tiendra compte année par année du suivi et d’évaluation sur cette scolarité au sein du Centre. L’Association va essayer de leur trouver, à la fin de la formation pratique du métier d’apprentissage, une ouverture d’emploi en partenariat avec les Entreprises de la place et des Autorités de l’État congolais. Ils seront encadrés selon les valeurs morales républicaines.

**I. 1. 4. Objectifs principaux de contact avec les Autorités de France et du Congo**

En attendant, avant notre départ pour le Congo en début 2015, nous avons l’objectif principal de faire faire connaître AENSA auprès de la Députée du Rhône, Mme Hélène Geoffroy, ainsi qu’aux autres Autorités françaises si les moyens nous le permettent dans le but de faire valoir la raison de l’existence d’AENSA en France. Pour quelle raison il y a eu création d’AENSA en France au Congo ? Madame Hélène Geoffroy, lors de notre rencontre pour la première présentation, nous a demandé de la revoir avant le départ au plutôt qu’au Congo dans le cadre de la résolution des objectifs et de la situation de notre existence en France. Ceci a été fait en date du 06 octobre 2014, pour la première rencontre. Il en reste encore une deuxième prévue et promise pour la veille du départ du Président fondateur initiateur d’AENSA, à Kinshasa.

De toute façon, c’est par son canal que nous pourrons aussi rencontrer le Président du Conseil de la Région Rhône-Alpes, M. Jean-Jacques QUEYRRANE. Pour l’existence d’AENSA, nous sommes reconnus parmi les Associations de la ville de Lyon et faisons partie de la gestion des Associations du Rhône n°13792 et nous nous retrouvons dans le répertoire des Associations de notre commune de Bron. Auprès de notre Maire, nous avions participé au forum des Associations de la commune de Bron. Ce forum s’est tenu en date du 06 septembre 2014, il nous a permis de constituer pour la première fois un stand pour exposer et parler en vu de se faire connaître et puis de présenter aux visiteurs le rôle et les objectifs d’AENSA, dans le cadre de l’encadrement des enfants de la rue de la ville de Kinshasa en République Démocratique du Congo. Nous avons ainsi obtenu une autre occasion de faire étendre la connaissance d’AENSA, lors de l’invitation de l’événement dans le cadre de la semaine de la Solidarité Internationale, qui est organisé par le Centre social et socioculturel Les Taillis de Bron, en date du 22 novembre 2014. Le thème fut la production, la consommation et l’alimentation en lien avec l’année internationale de l’agriculture familiale durable. Un stand fut mis à notre disposition pour exposer des livres et photos qui parlent sur les modes de vie que mènent des enfants de la rue en RDC sur la consommation alimentaire.

Une fois que le Centre sera construit, ça sera la garde des enfants dans l’internat au sein du Centre d’Accueil Moderne. Les enfants seront recrutés une fois que le Centre sera construit. Avant cette construction, les recrutements des enfants de la rue se feront en contact avec les services concernés du Gouverneur de la ville de Kinshasa. Ainsi qu’avec les Ministres concernés. Il s’agira des Ministres de **Genre** famille et enfants, des Affaires sociales, de l’Intérieur du territoire décentralisation et affaires coutumières, de la Santé publique, de la Justice. Puis, dès que ces contacts seront faits, nous serons obligés d’entrer en contact avec l’Ambassade de France au Congo. Ensuite et après, avec le Ministre de la coopération internationale du Congo. Donc l’idée principale dans tous ces contacts c’est l’implantation d’AENSA pour la construction du CAM.

**I. 1. 5. Idée de la construction d’un Centre d’Accueil Moderne CAM et son fonctionnement**

Le Centre d’Accueil Moderne sera construit avec l’idée d’accueillir des enfants de la rue sans distinction que ce soit, de la ville de Kinshasa et de les placer en internat. Il y aura construction des deux bâtiments séparés : un bâtiment pour les garçons et l’autre pour les filles. Nous trouvons que séparer ces bâtiments filles et garçons, est une question simplement de sécurité. Pour son fonctionnement, il sera composé d’un staff dirigeant : un Directeur du Centre, secondé par deux Educateurs, à savoir : une Educatrice pour filles et un Educateur pour garçons. Et, un secrétariat et des superviseurs et des formateurs. Tous composeront le haut staff de fonctionnement qui cadre bien sûr avec les domaines de formations auxquelles se feront référence.

Nous présentons ici comment sera représenté l’organigramme du Centre d’Accueil Moderne.

**TABLEAU 1. ORGANIGRAMME DU CENTRE D’ACCEUIL MODERNE (CAM) AVEC AENSA**

 ASSEMBLEE GENERALE PRESIDENT D’ASSOCIATION CONSEIL ADMINISTRATIF

 EDUCATRICE DIRECTEUR DU CENTRE EDUCATEUR

 BATIMENT FILLES BATIMENT GARCONS

 SECRETAIRE GENERAL

 MAINTENANCE + LOGISTIQUE

 2 SUPERVISEURS 2 FORMATEURS

 CHEF DE CUISINE

 et ADJOINT C. C.

 AUTRES

 PERSONNELS

**CLASSEMENT HIERARCHIQUE DU CENTRE SELON L’ORGANIGRAMME**, nous avons : CADRES : Directeur du Centre et ces deux Educateurs plus le Secrétaire Général. MAITRISES : Maintenance et Logistique, ainsi que 2 Superviseurs, 2 Formateurs et 2 Chefs de Cuisine. NONS CADRES : Tous ceux qui travaillent en cuisine plus aussi services de Serveurs et de Nettoyeurs qui s’occupent de la propreté de l’établissement, des Surveillants.

L’ensemble de ce fonctionnement du CAM, se réfère à la lecture du Tableau 1, l’organigramme du CAM. Le Président d’Association est celui qui représente avant tout la politique générale de l’Association à tous niveaux et qui convoque les réunions des Assemblées Générales, Assemblées Générales Extraordinaires, Conseils d’Administrations. Le Président de l’Association travaillera entre le siège qui se trouve en France et avec le CAM qui se trouvera au Congo. Il contrôle toute la gestion du CAM et son Directeur. Le Directeur du CAM, est nommé par le Président de l’Association sous la décision unanime prise par l’Assemblée Générale.

CAM, représente déjà la raison de l’implantation d’AENSA à Kinshasa. Il fonctionnera administrativement avec le Directeur du Centre dans le cadre de contrôle et de sa gestion ainsi que du développement du Centre. Le Directeur du Centre sera appelé à remonter toutes les informations du Centre au Président de l’Association le cas échéant. Il coordonnera toute la politique générale du Centre. Il veillera et contrôlera les activités selon les suivis et les évaluations de toutes les décisions qui seront à prendre ensemble avec l’Educateur bâtiment garçons et avec l’Educatrice bâtiment filles.

Le Directeur du Centre, tiendra compte du cahier des charges, de la surveillance de maintenance et de la vérification de tout ce qui concerne la logistique. Le Directeur du Centre, assistera aux réunions de l’Assemblée Générale, Assemblée Générale Extraordinaire et au Conseil d’Administration chaque fois que celles-ci se dérouleront en France, c’est-à-dire, son travail se fera entre le Congo et la France. Les deux Educateurs fonctionneront en harmonie et apporteront les rapports de leurs travaux dans le bureau du Directeur du Centre où ils débattront pour toutes réunions préliminaires ou autres études venant de toutes discussions sur les problèmes d’avancements et de développement du CAM.

Ils prendront les décisions collégiales dans le cadre de la discipline sur les enfants et sur le personnel du Centre. Ils fonctionneront avec chacun des deux superviseurs et des deux formateurs, directement ou indirectement. Directeur et deux Educateurs, se retrouveront devant un secrétaire général représentant le poste du secrétariat du CAM. C’est-à-dire, tout fonctionnera avec le secrétariat dans le cadre de dispatcher, de contrôler et de véhiculer les travaux administratifs du CAM. Il sera reconnu comme le point central et la charnière qui cadre tous les fonctionnements administratifs du CAM.

Les Responsables de la maintenance et de la logistique fonctionneront avec le secrétariat et pourront être convoqués par le Directeur et les deux Educateurs via le secrétaire général pour toutes informations de services. Leurs travaux consisteront à s’occuper de tout ce qu’il en sera de maintenance : électricité, mécanique, réparations de toutes machines, plomberie… Le Responsable logistique quant à lui, tiendra compte de tout ce qui sera automobile et de tous les outils mobiles dans le cadre de programme de relations avec les mouvements de sortie et d’entrée des enfants. Il tiendra compte de tous les déplacements des enfants et du personnel, dedans et en dehors du Centre. Ils épauleront les superviseurs et les formateurs dans leurs missions d’encadrement et de formation des enfants au sein du Centre. Ils seront capables d’intervenir à chaque problème technique qui surgit au sein du Centre. C’est pourquoi, ils fonctionneront en modèle ascendant et descendant en collaboration avec le Directeur du Centre pour tout travail administratif qui doit se passer par ou auprès du Secrétaire Général. Ils traiteront, en ce qui concerne les travaux de maintenance et de logistique, de collaborer avec les deux chefs de cuisine.

Les superviseurs et les formateurs se côtoieront de manière ascendante et descendante. Leur fonction sera l’encadrement des enfants dans la formation scolaire normale et dans la formation professionnelle. Ils seront des techniciens de qualités avec de bons bagages intellectuels dans différents domaines, ayant connaissance dans deux, trois ou quatre disciplines différentes. Ils seront eux les personnels éducateurs qui entreront le plus en contact avec les enfants de la rue de notre internat du Centre. C’est pourquoi leur recrutement sera minutieusement contrôlé depuis AENSA en France. Un diplôme universitaire plus l’expérience est strictement envisageable.

Il sera judicieux, si possible, que ces superviseurs et formateurs possèdent des connaissances en psychologie et en sociologie. La psychologie, c’est à souligner, est l’une des disciplines les plus recommandées pour pouvoir se tenir dans ce rôle de l’encadrement des enfants. Ils fonctionneront en modèle ascendant et descendant avec chacun des deux Educateurs qui les encadreront dans la prise de décisions éducatives du suivi et des évaluations des enfants. Tels seront des objectifs du Centre du rôle que joueront les superviseurs et les formateurs dans le cadre de l’enseignement scolaire normal et scolaire professionnel du CAM.

Les deux chefs cuisiniers, quant à eux, s’occuperont de tout ce qui concerne la cuisine et la restauration d’abord, puis après, des services de serveur et d’entretien. Les surveillants en matière de sécurité et de surveillance dans l’enceinte de l’établissement en générale. Effectivement, l’idée de la création du CAM nous amènera à entrer en collaboration avec les Associations existantes en France comme au Congo, pour savoir et comprendre comment définir nos objectifs secondaires à l’existence d’AENSA.

**I. 1. 6. Objectifs secondaires de l’existence d’AENSA en collaboration avec des**

**Associations d’enfants en France et au Congo**

Entrer en collaboration avec des Associations d’enfance en France comme au Congo. La première chose, sera de répertorier les Associations d’enfants en France qui fonctionnent dans cette matière surtout et en particulier des enfants de la rue. Puis en deuxième, nous chercherons à comprendre de quelle manière elles fonctionnent, et pour finir, connaître leurs objectifs déjà atteints. En prenant référence du rôle et de la procédure et du chemin qu’elles ont utilisé pour atteindre les résultats escomptés. Tel se dérouleront et se passeront, quand nous serons au Congo, nos démarches lorsque nous serons entrain de faire ou de mener l’étude de faisabilité.

**I. 1. 7. Rôle de l’Association pour des Enfants Non Scolarisés et Abandonnés aux besoins et aux services des enfants de la rue**

Aux services et aux besoins des enfants de la rue de la ville de Kinshasa, le rôle que va jouer AENSA, sera de rechercher avant tout le lieu où il faut atteindre ces enfants par l’entremise des Autorités congolaises.Pour éviter toutes polémiques du fait que ces enfants se retrouvent dans la rue, malgré leur errance, ils viennent tous de différentes familles du Congo. Même quoique étant orphelin de père ou de mère. Ce ne sont pas des enfants nés miraculeusement, même si on arrive à nous dire qu’on ne connaît pas pour certains l’histoire de leurs parents ou de leurs familles. Il peut y arriver.

Nous irons alors à leur rencontre avec la permission des Autorités du Congo et nous entrerons en contact avec ces enfants pour leur parler du bien fondé et de l’intérêt qu’affiche AENSA de leur construire un CAM. Le rôle de AENSA, ne sera pas de leur miroité le ciel et le paradis, surtout l’Europe, comme font les autres, à l’exemple du musicien WERASON, que nous avons remarqué dans le You Tube. Ici, nous ne sommes pas entrain de critiquer le musicien et surtout qu’avec sa fondation, il fait de bonnes choses, mais seulement le fait de promettre à ces enfants et leur donner de l’espoir qui n’est pas facile à réaliser dans un temps record. Sans pourtant tenir compte qu’aujourd’hui l’Europe elle-même traverse en ce moment une crise incommensurable, toutes les portes d’entrée sont presque entrain de se refermer avec l’immigration. Mais de leur faire connaître que malgré la souffrance qu’ils endurent et qu’ils rencontrent dans les rues de Kinshasa, il y a des gens qui pensent à eux et qui les aiment. Ces gens sont pour eux de seconds parents. Ils sont là pour leur donner une seconde chance dans la vie. AENSA est l’un de ces gens.

En effet, il s’agit aussi de leur montrer, bien qu’ils ne vivent plus avec eux, que leurs parents aussi les aiment toujours. Alors que ces sont les circonstances de la vie qui ont fait qu’ils se retrouvent dans la rue, même si leurs parents les ont laissé errer dans la nature. AENSA leur apportera chaleur et amour, de manière à ce que dans le CAM, toutes les conditions seront réunies pour leur éviter de regagner la rue. AENSA leur fera comprendre et croire à tels point qu’une fois accueillis, pour poursuivre les enseignements dispensés dans le CAM, ils deviendront des responsables. Ils auront à s’intégrer dans la société à travers le métier d’apprentissage manuel professionnel ou à travers la formation d’étude normale supérieure et universitaire comme tout enfant de la République Démocratique du Congo. Tel est le but plus de l’intérêt qu’affiche AENSA dans la construction de son Centre d’Accueil Moderne CAM Les Enfants des Colombes.

Il faudra leur signifier, aussi, qu’ils ont beaucoup de valeurs aux yeux de ceux qui les méprisent dans la rue, puisqu’ils ne savaient pas avant quoi faire qu’errer dans les rues de Kinshasa. Alors qu’avec la formation et de l’enseignement reçu dans le CAM, ça va les amener à obtenir un diplôme ou un certificat d’étude professionnelle pour qu’à la fin ils trouvent du travail. Tout cela avec l’appuie du CAM. Le diplôme est sanctionné par le fruit de l’effort de leurs formations au CAM. Pour AENSA, le rôle qu’il va jouer dans l’encadrement des enfants, ne sera pas de mettre tout son accent seulement dans l’humanitaire comme font la plupart des Associations humanitaires. Mais, dans la formation professionnelle. Un adage nous dit courant « de ne pas donner du poisson, mais d’apprendre à pêcher.» Sur ça, AENSA va surtout beaucoup miser sur les techniques d’apprentissages. De telle manière que chaque enfant, en arrivant à la fin de sa formation, puisse obtenir un diplôme ou un certificat professionnel. Le tout dans le métier qu’il inspire de son choix. La base d’enseignement au CAM, pour AENSA, est surtout liée sur la technique du métier de sa formation.

**CHAPITRE II. Étude Technique**

**II. 1. Identification du projet**

**II. 1. 1. Dénomination du projet**

L’Association pour des Enfants Non Scolarisés et Abandonnés, en sigle AENSA, est une Association pratiquement humanitaire, mais son humanitaire est particulièrement basée sur la formation technique scolaire et professionnelle gratuite des enfants de la rue qui les amèneront jusqu’à l’emploi. Sa particularité est du fait que cette formation, gratuite pour ces enfants de la rue, ne va pas s’arrêter seulement au niveau des actions humanitaires. Mais le but est de faire devenir ces enfants de la rue du CAM des personnes responsables et capables de travailler. AENSA, ne s’arrêtera pas seulement à faire une humanitaire de partage de biens ou de générosités, mais de transformation. Elle assurera un service public dans le but de s’implanter en République Démocratique du Congo pour une raison de construire un Centre d’Accueil Moderne des enfants de la rue dans la ville de Kinshasa. C’est ce qui nous permet de dénommer notre projet : **CENTRE D’ACCUEIL MODERNE LES ENFANTS DES COLOMBES, en sigle CAMEC.**

**LES ENFANTS DES COLOMBES,** c’est deux nomssignifient pour AENSA : ENFANTS DES COLOMBES. Enfants, est représenté par enfant de la rue. Puis Colombes, est représenté par enfant de paix. Qui explique : de la rue à la paix, les enfants de la rue à la paix. Nous avons souhaité cette dénomination pour éclairer et faire comprendre à ceux qui ont un regard de pitié et négatif sur ces enfants, qu’ils comprennent que ces enfants ne sont ni rebelles et ni violents. Mais, ils sont des enfants qui reflètent la paix si on parvient à les encadrer et à leur donner une possibilité de réussir la vie comme tout autre enfant. Qu’il soit d’ordinaire de faire ressortir la souffrance d’enfant de la rue à la paix par un travail d’apprentissage pour une formation adaptée. C’est pour dire que tout enfant est un trésor et le devient quand les atouts sont réunis. Nous tous, si nous sommes devenus ce que nous sommes, c’est parce qu’il y a eu des parents qui nous ont encadrés et en plus l’école. Cependant, pour ces enfants venant de la rue et recrutés au Centre d’Accueil Moderne, AENSA sera en même temps le parent et l’école.

Pour AENSA, l’enfant de la rue de la ville de Kinshasa, est un oiseau à aimer. Cet oiseau est la Colombe. Facteur très important d’aimer les enfants de la rue qui se trouvent au Congo comme ceux qui se trouvent dans le monde entier. Qui n’aime pas une colombe ? La colombe ne fait jamais du mal à personne. Elle nous a montré son importance pendant la guerre mondiale. Elle a été servie pour jouer le rôle du postier. Elle transportait à travers son bec, qui servait d’attache solide, du courrier là où il n’existait aucune possibilité d’envoyer de la correspondance pour des troupes militaires en guerres au risque que le militaire soit intercepté. Elle était et a été pour les troupes militaires un trésor.

Cette colombe pour nous ici et l’enfant de rue, est un oiseau selon la métaphore d’AENSA. Par contre à la différence de la colombe qui est synonyme faisant du bien. Dans la réalité de ce que font ces enfants à Kinshasa, il y a eu des gens qui utilisent ces enfants en les envoyant aller faire des choses pas bien pour leurs rapporter des intérêts. Cependant, pour AENSA, elle ne va pas les envoyer pour aller faire de choses mauvaises, mais va les récupérer de la rue pour lui apprendre à faire de bonnes choses pour le bien de leurs propres intérêts : en les intégrant dans la société. La société ne va plus les regarder comme ennemi, mais elle sera leur ami du fait qu’ils seront vus par cette société pour de personnes respectueuses. Parce qu’AENSA va leur apprendre et les former à des métiers. Ce sont ces métiers qui vont leur définir une place dans leur vie en société.

Si nous parlons de trésor pour l’enfant, c’est pour faire comprendre aux parents quel que soit pour une raison quelconque, que ceux qui jettent leurs enfants dans la rue commettent un grand péché et une grande erreur. Punir ne signifie pas torturer. Car torturer, c’est emprisonner. On ne torture que dans un espace fermé. La famille est aussi un espace fermé, mais devient un espace de liberté quand il y a affection et amour. Alors qu’un enfant n’est pas un prisonnier, il est un trésor. Il a besoin dans cet espace de la famille d’une certaine liberté. Ceci ne pas dit qu’il ne peut pas exister de contrôle, mais contrôler avec tolérance. Ce n’est pas une liberté de ne pas contrôler, de torturer ou de dictature.

Qui parmi les parents pourrait présager de l'avenir de son enfant ? Seul le ciel : aide toi le ciel t’aidera. On peut citer plusieurs exemples aujourd’hui des enfants pauvres ou de la rue qui s’en sont bien sortis et sont devenus ce qu’on n’aurait jamais cru d’eux. Prenons l’exemple le plus proche celui de Rachel Mwanza, qui a tourné un grand film REBELLE pour enfin recevoir l’Ours de Berlin de meilleure actrice. Aujourd’hui âgée de 17 ans, elle est promue à être considérée ambassadrice de l’Unesco après les études qu’elle poursuit au Canada. Tout cela suite à l’encadrement du réalisateur du film qui l’a mise à l’école. C’est tout ce qu’on attend d’elle, elle qui venait de la rue.

Le dictionnaire Larousse définit le nom trésor pour chose précieuse mise en réserve jugée précieuse, familialement personne gentille, agréable ; terme d’affection. Le problème qui se pose pour ces parents de fait, est que : soit ils manquent d’affection ou soit du fait ils ne se mettent pas dans la peau de l’enfant. Alors, c’est de l’égocentrisme ou de la méchanceté. Tout parent était enfant. Qui dans sa vie quand il était enfant pourrait accepter de vivre dans la rue et souffrir comme ces enfants de la rue de Kinshasa ? La pauvreté ou la croyance religieuse ne peuvent pas être une astuce pour abandonner son enfant dans la rue si réellement on a de l’affection envers ou pour lui. Nous pouvons du moins comprendre pour celui qui est d’un enfant orphelin. Il devient enfant orphelin abandonné à cause des guerres qui ont sévi à l’Est de la République Démocratique du Congo. Là où il a perdu son père et sa mère. Même ça, nous ne naissons pas dans une famille dite restreinte, mais dans une famille élargie où on trouve une tante, un oncle, un cousin, un grand père ou une grande mère, etc, qu’après la mort des parents, un oncle ou une tante pouvait s’occuper de cette progéniture abandonnée.

Nous avons cherché à dénommer le CAM par d’autres noms, par exemple celui de Rachel Mwanza, qui a un impact du fait d’être l’enfant de la rue de Kinshasa. Du fait de s’en être sortie cela pouvait devenir l’une des références importante et captivante aux yeux de ses amis enfants de rue ainsi qu’auprès de l’opinion congolaise ou mondiale. Tourner un film avec un canadien en République Démocratique du Congo ne pouvait ainsi que réjouir les enfants de la rue de Kinshasa que Rachel Mwanza soit pour eux une héroïne.

Cette dénomination ira dans le sens d’une organisation d’un Centre à but non lucratif. Elle assurera un service public basé sur l’encadrement et la formation scolaire et professionnelle des enfants de la rue de la ville de Kinshasa. Elle n’aura aucun profit à tirer en argent si ce n’est seulement celui de sécuriser sa trésorerie. Son personnel sera généralement recruté par le Centre au lieu qu’il soit recruté par l’un des Ministères, sauf dans un cas contraire, s’il s’agit des Ministères tels que : du **Genre** famille et enfants, de la Santé publique ou de l’Enseignement primaire, secondaire et professionnel, cherchant à prendre en charge en partie le fonctionnement du Centre pour élever le blason. Il se peut que le Centre puisse avoir besoin d’assistance pécuniaire ou matérielle de la part des Ministères concernés d’une façon ou d’une autre. Car, la présence et l’appui de l’État congolais et de l’État français resteront toujours indispensables.

Nous estimons, avec réserve, que le Centre d’Accueil Moderne CAM, sera l’un des premiers parmi les Centres d’encadrement des enfants de la rue de ce genre existant dans la ville de Kinshasa. Parce que le modèle que nous proposons de mettre en place, est un modèle qui n’est pas de la même qualité que celui de certains des Centres locaux. Ce n’est pas un Centre à but lucratif où on vient pour payer la formation scolaire de l’enfant dans le but d’en tirer un profit. Pas comme ce qui se fait dans le cadre pour les enfants dit « normaux », non ! Par contre, il s’agira d’un Centre pour des enfants ne possédant aucun tuteur et aucun parent qui s’en occupe. Dans ce cas**, parents de l’enfant devient AENSA et les deux États.**

Mais malheureusement, parfois aussi, l’État congolais n’arrive pas à assumer pleinement ses responsabilités. C’est pourquoi AENSA voudrait rendre service à l’État congolais. Ce service n’est pas pour des enfants dont les parents viendront leur payer la formation scolaire et professionnelle. Toute formation leur sera gratuite. Parce que ces parents sont ceux qui excluent du toit maternel ou paternel leurs enfants, de la famille ou de la maison, pour des raisons futiles à leurs yeux, par exemple celle de la sorcellerie. C’est ce qui fait le malheur de ces enfants, se retrouvant dans la rue. Nous savons, qu’il pouvait exister des Centres qui tirent profit pour de ce genre de formation scolaire dans un but bien lucratif. AENSA, non ! Parce qu’il s’agit exclusivement des enfants de la rue.

C’est cette forme d’accueil qui permettra à notre Centre, de pouvoir accueillir les enfants de la rue de manière à se sentir et être assuré de leur prise en charge gratuite dans le domaine médical et l’apprentissage professionnel. Cela conduira ces enfants à recevoir du CAM, du fait de vivre et d’être dans un établissement public de première qualité, une meilleure formation scolaire dans la ville de Kinshasa. Juridiquement, la participation de la scolarité avec le CAM, est du niveau international. Il est l’offre d’encadrement de la région du Rhône en France. Le CAM, disposera d’un Directeur de Centre expatrié qualifié qui assurera un bon accueil et un bon traitement, une bonne orientation de travail avec toutes les équipes congolaises qui travailleront avec lui. Cet expatrié qualifié, AENSA pourra le trouver sur place au Congo pour cause de coût. Ceux qui travailleront avec lui seront ceux qui s’attacheront à la cause des enfants de la rue dans le but de développer les techniques d’apprentissage de qualité pour la formation et l’encadrement des plus compétents.

**II. 2. 2. Forme juridique**

Juridiquement, AENSA, est une Association de la loi du 1er Juillet 1901 relativement au contrat d’Association et du décret du 16 Août 1901 portant règlement d’administration publique pour l’exécution de la loi précisée par le Préfet du Rhône et de la Région Rhône-Alpes. Tenant compte d’un récépissé de déclaration de création de l’Association sous le numéro W691084550, reconnue officiellement en France que vous le retrouverez dans les répertoires des Associations de la Région Rhône-Alpes et de la commune de Bron. Son siège social pour le moment est situé sur 12, rue Neuve des Essarts 69500 Bron.

Pour être validé par la signature de la préfecture du Rhône, la décision était prise en date du 02 novembre 2013 et déclarée pour Association de la loi du 1er Juillet 1901 en date du 18 novembre 2013, sous la présentation des pièces fournies qui comprennent une liste des dirigeants, un procès verbal et les Statuts.

« La loi du 1er juillet, article 5 – al 5.6 et 7 – décret du 16 août 1901, article 3, stipule que les Associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leur Statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu’à partir du jour où ils auront été déclarés. Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judicaires chaque fois qu’elles en feront la demande. La loi du 1er juillet 1901, article 8 – al 1, seront punis d’une amande de 1500€ en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l’article 5.

L’insertion au journal officiel des modifications portant sur le titre, l’objet, le siège social d’une Association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas. La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, s’applique à la déclaration relative à votre Association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l’Etat concernés. L’article 40 de cette loi vous garantit un droit d’accès et de rectification. Celui-ci peut s’exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l’arrondissement du siège de votre Association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration. »[[46]](#footnote-46)

**II. 2. 3. Objectifs**

Les objectifs principaux tournent autour de recueillir, de défendre et de secourir les enfants de la rue dans les normes que nous jugeons européennes faisant rapport en la norme de la construction par AENSA d’un Centre d’Accueil Moderne. Le tout selon le pouvoir d’être formé et d’être informé. « Une communauté, une société, un pays crée des lois pour encadrer les activités des personnes qui y vivent, mais dans le même temps, elle détermine les droits qui appartiennent à ces mêmes personnes. Ainsi la société influence le comportement des hommes et les hommes agissent sur la société. C’est la raison pour laquelle les libertés d’expression, d’opinion, « de formation » et d’information sont d’une importance fondamentale sur l’évolution de pays. »[[47]](#footnote-47)

Dans CAM, AENSA aura l’occasion de se faire assister de la présence d’un Avocat dans le cadre du suivi, évaluation et encadrement officiel de l’enfant. L’enfant, malgré qu’il soit enfant de la rue, est né de parents (d’un père et d’une mère). Est-il qu’après, on peut parler d’un orphelin ou d’un enfant abandonné à travers lequel il est sous estimé de dire que cet enfant a des parents et celui là n’en n’a pas. C’est pourquoi le besoin de Juge d’enfant peut avoir son lieu d’exister dans une commune, dans une ville ou dans une contrée. Parce que l’enfant abandonné ne peut être considéré pour une chose, mais pour une personne qui a des droits et ces droits qui doivent être respectés et non bafoués en raison de son identité d’enfant de la rue.

Quelle est pour chacun l’identité d’un enfant abandonné ? « Pour que les enfants puissent faire usage de leur droit d’exprimer librement leur point de vue, ils doivent acquérir des connaissances, notamment des compétences relatives à la prise de décision, à la communication et à la gestion des conflits. Les enfants, qui sont privés d’accès à l’éducation et à l’information, ne peuvent contribuer aux décisions de leur famille, de leur collectivité, puis, lorsqu’ils sont devenus adultes, de leur pays. Les projets pour aider les pays en voie de développement présentent souvent les enfants comme des bénéficiaires de charité et non comme des participants actifs à l’élaboration de leur propre avenir. Ils tiennent trop rarement compte de l’avis des enfants dans les stratégies mises au point en leur faveur. Pourtant, la réduction de la pauvreté peut accroître le pouvoir d’action des enfants, tout comme la pauvreté peut les condamner au silence »[[48]](#footnote-48)

C’est contre cette optique de condamner l’enfant de la rue à la pauvreté et au silence que le Centre d’Accueil Moderne veut supprimer l’existence, de cette étiquette qu’on affiche sur ces enfants de la rue dans la ville de Kinshasa. Tel est l’objectif phare de l’Association pour des Enfants Non Scolarisés et Abandonnés, AENSA. Le CAM est construit évidement pour faire sortir ces enfants de la rue, de l’isolement d’abandon et de non scolarisation pour un manque d’éducation. Dans le CAM, l’enfant doit être considéré et être senti pour responsable. Cependant, le Centre, va chercher à trouver des moyens pour utiliser les différents outils modernes mise en place dans son fonctionnement, à faire connaître et à faire comprendre à l’enfant les lois de vie et de ces droits en société.

Comme il est écrit noir sur blanc selon les articles 1, 2, 3, 4, 5 de la déclaration de Genève : « L’enfant doit être mis en mesure de se développer d’une façon normale, matériellement et spirituellement. L’enfant qui a faim doit être nourri ; l’enfant malade doit être soigné ; l’enfant arriéré doit être encouragé ; l’enfant dévoyé doit être ramené ; **l’enfant orphelin et l’abandonné doivent être recueillis et secourus**. L’enfant doit être le premier à recevoir des secours en cas de détresse. L’enfant doit être mis en mesure de gagner sa vie et doit être protégé contre toute exploitation. L’enfant doit être élevé dans le sentiment que ses meilleures qualités devront être mises au service de ses frères.»[[49]](#footnote-49) Sur ce, AENSA ramènera ensuite à cette définition, le plan de contact avec les enfants. Le pouvoir de présenter les différents outils qu’elle mettra à la disposition de toutes les réalisations. Aussi, comment entrer en contact avec les enfants de la rue.

**II. 2. 4. Différents outils mis en la disposition pour la réalisation de contact**

Le sigle AENSA, est représenté par un logo où on retrouve la photo des enfants, filles et garçons, qui symbolise la formation scolaire et professionnelle des enfants de la rue. Vous pouvez retrouver AENSA sur face book à l’adresse aensa112013@yahoo.fr. On peut aussi, pour autre contact, passer par le canal du président fondateur initiateur d’association, écrire à son adresse email ngobo.marius@neuf.fr. Aussi lui téléphoner au 0033 + (0)658460532/(0)478414078. Le siège se trouve au 12 rue neuve des essarts 69500 Bron/ Lyon-France. AENSA, dispose d’un domaine aensa.fr d’hébergement protégé à la création de .fr du 05 juin 2014 au 05 juin 2015 à OVH. Hébergement et Solution Internet – OVH.

AENSA, se retrouve dans la liste de répertoire espace Associatif des Associations du Rhône au n°13792, téléphone 0033 + (0) 472617166/ télécopie 0033 + (0) 472617272/ mail espace-associatif@rhone.fr. A Pôle Relations aux Citoyens, Service Vie associative et Relations Internationales de la commune de Bron, téléphone 0033 + (0) 472361427/ fax 0033 + (0) 472361400/ mail vie-associative@ville-bron.fr. Banque : CCM LYON BELLECOUR SAINT JEAN, 15 Place Bellecour 69288 Lyon cedex 02. Préfecture du Rhône, Direction des Libertés Publiques et des Affaires Décentralisées 3ème Bureau – Finances & Associations 106 rue Pierre Corneille 69419 Lyon cedex 03, téléphone 0033 + (0) 472616144/ mail pref-associations@rhone.gouv.fr. C’est par ces différents moyens qu’AENSA planifie la réalisation de ses contacts.

**II. 2. 5. Différents plans de contacts en matière de réalisations et de moyens utilisés par l’Association**

Pour défendre ces enfants, nos contacts en matière de réalisations et de moyens utilisés par l’Association passent par la construction du CAM. Le plan sera de descendre dans les rues après être épaulé par/avec des éducateurs du Ministère provinciale des Affaires sociales pour pouvoir mener des enquêtes. Ensuite de chercher comment pouvoir rencontrer les enfants de la rue dans la ville de Kinshasa. Pour cela, il faut établir différents plans. Donc, AENSA va se baser sur les Lois et les Conventions internationales, en matière de défense et de secours des enfants de la rue. C’est à travers les lois de la République Démocratique du Congo qui font référence aux lois et à la Convention internationale de défense des enfants en détresse et des enfants défavorisés. AENSA va se permettre à pouvoir entrer en contact avec les Ministres concernés pour d’abord, connaître la statistique du nombre d’enfants de la rue dans la ville de Kinshasa et puis après, de situer le lieu géographique pour facilitation de leur localisation et habitation.

Le Ministre de la justice servira à accorder à AENSA, la possibilité de rejoindre le Ministre **du Genre** famille et enfants. Il autorisera, suivant une feuille de route et d’un laisser passer, toute forme d’autorisation qu’elle peut avoir, pour que l’Association puisse mener des enquêtes sur terrain sans embarras ou encombrement. « Une Association (….) est un citoyen éclairé et puissant qu’on ne saurait plier à volonté ni opprimer dans l’ombre, et qui, défendant ses droits particuliers contre les exigences du pouvoir, sauve les libertés communes (Citation de Alexis de Tocqueville).» Le Ministre du **Genre** famille et enfants est le Ministre qui représente le socle de base en tant que mère pour les enfants en général et en particulier pour les enfants de la rue. Il se permettra de canaliser avec le Ministre de la Santé l’aide qu’AENSA recherche pour parvenir à recueillir les enfants de la rue, dans le but de concrétiser une bonne gestion de retrouvaille des enfants sains de santé. AENSA, ne pourra pas recueillir dans un premier temps dans son CAM des enfants déjà malades en raison de son dispensaire qui ne sera pas immédiatement fonctionnel.

Le Ministre des Médias permettra, par l’entremise du Directeur général de la RTNC, la diffusion de nouvelles de l’implantation, du rôle que va jouer AENSA pour la construction du CAM dans la ville de Kinshasa et, à la présentation des objectifs qu’AENSA recherche à atteindre pour le bon fonctionnement du Centre d’Accueil Moderne CAM. L’intérêt est de faire connaître dans l’opinion kinoise en particulier et en générale dans des régions du Congo, qui sont branchées à la télévision congolaise, l’explication du bien fondé de l’implantation d’AENSA. Dans un premier temps de diffuser les informations de la présence d’AENSA dans la ville de Kinshasa. Puis plus tard, de faire connaître le motif de l’existence du CAM à Kinshasa et à travers toutes les régions du Congo. Le but dans ce plan est de faire comprendre l’évolution et le développement du temps que va prendre à construire le CAM.

Le Ministre de l’Intérieur du territoire décentralisation et des Affaires coutumières, il est le garant de contrôle et d’assurer l’ordre des Institutions en matière de sécurité et de protection. Avec le Gouverneur de la ville de Kinshasa, il sera sollicité pour la garanti de tout le travail. L’objectif dans la réalisation et dans la coordination pour comment joindre les enfants de la rue, soit avec le soutien et avec l’appui des agents de l’ordre ou soit avec l’aide des conseillers en matière d’enfants de la rue du Ministère des Affaires sociales. Pour comment parvenir à les interviewer. AENSA, sera amenée aussi à contacter le Ministre provincial de la jeunesse pour son mandat dans le cadre d’encadrement des jeunes en général.

Bien qu’il s’agisse ici des enfants de la rue qui intéresse AENSA dans ses démarches, le Ministre provincial des affaires sociales et d’autres services des Ministères provinciaux si possible, pourront venir en aide à AENSA en vu de pouvoir mener avec lui des enquêtes à bon escient. Aussi y compris le Général de corps de Police de la ville de Kinshasa. De ce plan de contacts, après avoir passé en revue tous les moyens que nous venons d’utiliser pour atteindre certains objectifs principaux, nous pouvons cependant passer à l’analyse des études économiques et financières.

**CHAPITRE III. Etude économique et financière**

**III. 1. Gestion économique.**

**III. 3. 1. Gestion de réalisations des activités du Centre d’Accueil Moderne CAM**

Le Directeur du CAM et les deux Educateurs sont les gestionnaires principaux des réalisations des activités. Ils fonctionnent techniquement avec les deux formateurs et les deux superviseurs. Puisque, en fonction des réalisations, le CAM disposera de différentes activités en matières professionnelles. Dans ces activités, ils ne tiendront pas compte du sexe des enfants. Les filles comme les garçons peuvent exercer de la même manière les mêmes activités. Tout dépendra de la capacité d’apprentissage de l’enfant selon telle ou telle activité. Il ne s’agira pas de minimiser ou de juger la capacité de l’enfant. Une activité qu’on pense être utilisé à la hauteur d’un garçon non pour la fille ne peut pas exister. Tout dépendra du choix du métier que fera l’enfant lui-même. Ils vont tous recevoir même formation technique et même encadrement avec mêmes formateurs et mêmes superviseurs.

Maintenance et logistique font parties de la gestion de réalisation des activités par lesquelles ils joueront le rôle de secourir les formateurs et les superviseurs. Parce que les formateurs et les superviseurs sont ceux qui centralisent dans le Centre l’apprentissage et la formation scolaire des enfants. Ils sont des enseignants, s’il faut dire des professeurs. Leur travail nécessite beaucoup d’attention dans l’encadrement de ces derniers. C’est pourquoi, ils dispenseront la formation avec méthode et technique. Il s’agit de formation avec des méthodes de suivi, de contrôle et d’évaluation dans l’encadrement de chaque enfant en chaque activité.

**III. 3. 2. Méthodes de suivi, de contrôle et d’évaluation**

Dès l’âge de 05 ans à début de 14 ans, les enfants vont suivre une formation scolaire générale. Car nous supposons qu’à l’âge de 14 ans, l’enfant a atteint l’âge de réflexion qu’il se trouve au début d’une certaine maturité. Il peut estimer et décider avec précision ce qu’il peut faire pour son avenir. Les Responsables de la maintenance et de la logistique, seront censés épauler les formateurs et les superviseurs pour la mission noble qui leur sera confiée. Ils devraient posséder un niveau technique élevé avec diplôme. Comme les formateurs et les superviseurs, ils seront appelés à dispenser des cours de mathématique et de technologie moderne, de français et d’anglais. L’accent mis sur ces quatre matières explique la formation de base au sein du Centre. Il va avoir de contrôle pour chaque semaine sous forme de devoir individuel. Une rigueur sur les méthodes seront mise en place, puis viendra les autres matières par exemple histoire du Congo, la géographie, qui seront utilisé pour la connaissance générale. Les classes seront bien reparties en fonction d’âge et en fonction du niveau de matière à apprendre.

Les enfants de 05 ans à 07 ans auront un niveau de mathématique, technologie moderne, français et anglais plus élémentaire que ceux dès 08 ans à 10 ans. Pourquoi ? Parce que la capacité de compréhension et de capter le message d’enseignement ne peut pas être la même. Du fait que cela est dû en raison de leurs facultés mentales. Nous supposons qu’ils sont encore trop enfant. De 10 ans jusqu’à 15 ans, aussi, mais là l’enfant à une connaissance mentale développée, même s’il ne sait ni lire et ni écrire. Il a acquit une façon de comprendre les choses de la vie différemment. Il serait cependant plus facile pour lui la façon de comprendre et de capter l’enseignement que lui donnera l’éducateur. Il ne peut pas être compris de la même façon cet enseignement à un enfant de 05 ans à 07 ans. Suite à l’exemple de la métaphore dans laquelle nous voulons expliquer le niveau mental d’âge de l’enfant de comprendre facilement ce qui va être compris. Quelle sera pour la formation des formateurs et des superviseurs la façon de dispenser le cours à l’enfant de cinq ans afin qu’il comprenne ?

Par exemple pour compter des chiffres en allant de 1 jusqu’à 100. Donc, la présence d’un adulte est indispensable. Cependant on y trouve aussi parmi les enfants des rues des enfants de deux, trois et quatre ans dans les rues de Kinshasa. Comment expliquer ce phénomène ? Ca ne se passe pas de la même façon. C’est comme ça que nous avons cherché à le présenter dans ce tableau 2. C’est pour donner une idée générale sur la compréhension et dont sur la façon l’enfant peut parvenir à retenir l’enseignement qui lui sera dispensé selon l’âge. Dans le Centre, nous commencerons à accueillir les enfants à partir de l’âge de cinq ans parce qu’on peut facilement leur apprendre ce qu’il faut leur enseigner.

**Tableau 2. Niveau de compréhension et d’apprentissage selon l’âge à l’enfant**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Niveau Compré-hension et Ap-prentissage Ages | Mathématiques | Technologie | Français | Anglais |
| 05 – 08 ans |  **T – E**  |  **T – E**  |  **T – E**  |  **T – E**  |
| 08 – 10 ans |  **E + 1** |  **E + 1** |  **E + 1** |  **E + 1** |
| 11 – 12 ans |  **1 + 1** |  **1 + 1** |  **2 E l** |  **2 E l** |
| 13 – 14 ans |  **2DE + 1** |  **2DE + 1** |  **2DE + 1** |  **2DE + 1** |

**Légende** : **T – E = Niveau Trop Elémentaire.**

 **E + 1 = Elémentaire + niveau 1 de compréhension.**

 **1 + 1 = Niveau 1 de compréhension + Niveau 1 d’apprentissage.**

 **2El = Niveau 2 Elevé de compréhension et d’apprentissage**

 **2DE + 1 = Niveau 2 Dessus Elémentaire compréhension + apprentissage**

D’après la lecture du tableau 2. Qui explique le niveau de compréhension et d’apprentissage selon l’âge à l’enfant, il nous montre ceci :

Dès l’âge de cinq à huit ans, l’enfant aura trois ans de compréhension et d’apprentissage. Il va apprendre à lire et à écrire, à compter, c’est le point du départ. A cet âge, on suppose que l’enfant à une faculté moins développée et il lui faut beaucoup de répétition pour facilement saisir la matière. Du fait qu’il est resté longtemps dans la rue sans encadrement à l’éducation maternelle. Puisqu’il cherche à tout pris comprendre ce que c’est, mais, il n’a pas le réflexe par exemple de demander ce qu’il ne comprend pas à son collègue ou à son éducateur. Il n’a pas non plus généralement l’esprit de regarder le voisin pour le copier. Lui, de ce fait, il cherche à connaître ce que lui enseigne l’éducateur (trice) et le formateur (trice) ou superviseur (seuse).

C’est au formateur ou à l’éducateur et au superviseur de lui apprendre ce que c’est l’attention pour qu’il puisse bien suivre et maîtriser ce qu’on lui dit. Comme ce sont des enfants parfois qui n’ont pas connu le parcours de l’enseignement maternel. Généralement, en France par exemple, c’est dès 2 ans que commence l’enseignement maternel, quand on suppose que l’enfant est propre. Il exprime une certaine indépendance et autonomie. Avec le nouveau gouvernement de Monsieur le Président Hollande, ils ont créé ce qu’on appelle jardin d’enfant. Dans ce jardin d’enfant, on accueil les enfants de deux à deux ans et demie. Donc dans ce cas là, le formateur ou l’éducateur et aussi le superviseur doit faire un grand travail de suivi avec ce qu’il va apprendre à l’enfant. C’est pourquoi nous le situons dans un niveau trop élémentaire (**T – E).**

Dès l’âge de huit ans à dix ans, l’enfant a acquis un certain niveau élémentaire et niveau 1 de compréhension, c’est-à-dire que l’enfant est à son début de compréhension où il maîtrise et il compte des chiffres mathématiques. Il peut en plus formuler facilement quelques mots de français ou d’anglais. Ainsi qu’il pouvait parvenir de comprendre quelques noms d’outils technologiques. Là, l’enfant se retrouve vraiment dans l’élémentaire. Il peut poser certaines questions à son éducateur (trice) ou à son formateur (trice) ainsi qu’au superviseur. Il y a une manifestation sous forme de curiosité et d’analyse qui s’installe. En retour, l’enfant va comprendre de manière lucide la réponse de l’éducateur. Il va avoir une bonne articulation et une bonne réflexion. C’est de là que va venir le niveau d’intelligence de l’enfant pour comprendre à quel endroit il se retrouve et savoir aussi ce qu’il fait.

Il peut se poser la question soi-même de comprendre pourquoi il se retrouve dans cet endroit. A ce niveau : en France, c’est le temps où l’enfant se prépare pour atteindre le niveau d’entrer au collège. Il se retrouve en CM 1, qui est le niveau équivalent de 5ème année primaire au Congo. Cependant, à ce niveau, la méthode d’enseignement commence à être donnée sur un niveau de connaissance plus développé et pour en plus de posséder une certaine capacité de compréhension. Les formateurs et les superviseurs commencent cependant à utiliser des travaux de contrôle, c’est-à-dire de devoirs. La méthode de suivre de près l’enfant sera augmentée au premier degré. C’est pourquoi, nous le situons maintenant à un niveau Élémentaire plus niveau 1 de compréhension (**E + 1).**

Dès onze ans et douze ans, l’enfant peut apprendre. En ce moment déjà, une calculatrice pour lui par exemple est un outil technologique que le formateur (trice) ou le superviseur (seuse) va lui faire connaître. Donc, il a le niveau 1 de compréhension et niveau 1 d’apprentissage. En ce moment aussi, l’enfant va apprendre l’utilisation de l’ordinateur que déjà à l’âge de huit ans à dix ans, le formateur ou l’éducateur et ainsi que le superviseur avait commencé déjà à lui parler sur certains composants matériels que définit l’ordinateur. En cet âge, l’enfant a atteint un niveau 2 élevé de compréhension et d’apprentissage pour suivre facilement sans contrainte le cours de français et d’anglais. Donc, le formateur ou l’éducateur ou le superviseur, pour eux, ça devrait être le début de bien parler puis de montrer à l’enfant aussi des outils de bricolage dans l’électricité, la soudure, la menuiserie, l’ébénisterie, la coupe et couture, la pâtisserie, s’il faut citer quelques uns pour que la liste ne soit pas exhaustive…

C’est le degré pour lequel il y a un suivi et un contrôle dans le devoir pour procéder à une évaluation. C’est-à-dire, donner une note correspondante. Le formateur ou le superviseur va sur le mettre l’accent au travail à domicile. C’est en les évaluant que le formateur ou le superviseur ou l’éducateur va poursuivre pour faire de contrôle et de dispenser facilement de cours. Il faut amener les enfants à une forte compréhension d’excellence dans la qualité de la transmission des matières. Ici, à cet âge où on suppose que l’enfant a un niveau de connaissance élevé.

Le formateur comme le superviseur seront alors évalués par le Directeur du Centre et par les deux Educateurs. Dans ce cas, les formateurs comme les superviseurs seront côtés par la Direction. En cas de mauvaises notes, **il est alors cadré.** Le niveau de dispense et de transmission des matières aux enfants est vérifiable et fortement exigé pour les formateurs et les superviseurs dans le cadre de la formation scolaire générale et de la formation scolaire professionnelle. Nous exigeons une formation de qualité pour les enfants de la rue. L’objectif est capital, il faut la meilleure qualité d’enseignement à ces enfants de la rue comme tout autre enfant qui a été formé dans une très bonne école.

C’est pourquoi, AENSA, tient formellement à la qualité de ses services au sein du CAM. Elle tient ainsi en faisant référence à l’enseignement qui se donne dans des Ecoles ou des Centres professionnels de France. Cependant, nous situons ce niveau au niveau 1 de compréhension d’abord, puis après de niveau 1 d’apprentissage. Les enfants ne se retrouvent plus dans le niveau élémentaire car ils arrivent au niveau 2 élevé en français et en anglais. C’est pour montrer qu’ils parviennent à parler parfaitement les deux langues (**1 + 1 et 2El).**

Déjà, à la fin de quatorze ans, l’enfant fait le choix du métier manuel qu’il va faire, comme : maçonnerie, menuiserie, maintenance d’ordinateur et téléphone portable, couture, infirmier, styliste, plomberie, électricité, coiffure homme et femme… Pendant ce temps, il est supposé que l’enfant maîtrise l’enseignement qu’il a reçu et même certains termes d’appellation technique.

L’étude des mathématiques, du français et d’anglais est sérieusement maîtrisable par l’enfant surtout pour ceux qui vont poursuivre un cursus scolaire normal non professionnel. Puisque dans le professionnel, il y aura plus du pratique que de la théorie. L’enfant sera très proche et même trop attaché à ce qu’il fait de son métier manuel. Il va montrer du talent sur ce qu’il a déjà maîtrisé. Du fait de choisir un métier manuel, en début de ces quinze ans, il va entamer l’apprentissage pratique. Fini l’apprentissage théorique. Puisque dès quinze ans, l’enfant n’est plus dans la théorie mais il exerce des travaux pratiques. Cependant, on applique toutes les méthodes sur son suivi et de contrôler ce qu’il fait, puis on évalue ce qu’il a fait de façon pratique. Il y aura même des examens pratiques sur la connaissance de ce qu’ils ont appris de leur métier.

Quand l’enfant a du mal à s’en sortir dans les notes, il y a automatiquement un travail de suivi et de contrôle personnel d’encadrement par les formateurs, les superviseurs et voire les éducateurs. Il ne peut pas y avoir d’enfants qui échouent. Le système sera fait pour que tous réussissent et passent de niveau. Il peut avoir que l’enfant fait son apprentissage du métier directement en alternance, c’est-à-dire, il aura quelques heures théoriques et pratiques à l’école puis quelques heures plus de pratiques en Entreprises. De seize ans à dix huit ans, l’enfant passe son stage en Entreprise.

Pour ceux dont le dossier sera accepté en retard et qu’il à déjà l’âge de quinze ans, après les trois années il atteindra alors dix huit ans. Les trois années seront considérées des années de spécialisations. Il y aura deux ans de remise à niveau pour vérifier si l’enfant à la capacité de comprendre pratiquement vite ce qu’on lui enseigne ou, s’il a déjà été sur les bancs de l’école avant qu’il se mette dans la rue. Pour la formation scolaire normale, après dix huit ans, l’enfant aura droit à une année considérée une année préparatoire en vue de préparer son entrée à l’Université. Cette année est considérée en année d’autodidacte. C’est-à-dire que l’enfant a alors atteint l’âge de dix neuf ans par lequel à vingt ans il va se retrouver en première année de l’Université ou de l’Institut supérieur technique.

Dans ce cas, nous le situons à l’âge de responsabilité pour avoir déjà fait son choix à quatorze ans pour le métier manuel et à dix neuf ans, il va se retrouver dans une Entreprise dans le cadre de la formation professionnelle de son choix. Par contre en formation normale, la responsabilité est de choisir la discipline ou l’option qu’il va poursuivre pour un cursus Universitaire. Il a cependant le niveau deux qui sont au-dessus d’élémentaire de compréhension et d’apprentissage (**2DE + 1).** A 2DE+1, nous trouvons que l’enfant a la connaissance très développée pour distinguer les différents matériaux qu’il aura pu retenir lors de l’enseignement et de son apprentissage. Il a compris que par son apprentissage selon le métier de son choix il y a l’utilisation et le fonctionnement des matériels techniques.

**III. 3. 3. Différents besoins matériels du Centre et matériels de fonctionnement des bureaux administratifs**

Dans l’utilisation et fonctionnement de l’organigramme du CAM, AENSA fait allusion au salaire des Cadres, des Agents de maîtrise et des employés, ainsi que du matériel qui entre dans le cadre du fonctionnement des bureaux administratifs, afin d’évaluer le coût budgétaire de ceux-ci. Concernant les matériels, le CAM aura besoin dans chaque bureau ces matériaux ci -après :

Bureau du Directeur du Centre :

* une petite table de salon plus deux fauteuils et un canapé pour la réception des invités au moment de dialogue ou autre… ;
* une grande table de travail plus deux chaises ;
* un placard avec des cintres, et une armoire avec fermeture à clés où il faut garder des documents administratifs et tout consort ;
* des rideaux aux fenêtres, et la porte doit être blindée ;
* un porte manteau, une cafetière ;
* un ordinateur de bureau plus un ordinateur portable et une tablette avec Internet ;
* une imprimante ;
* un téléphone portable, fixe et autres besoins qui font partie du bureau tels que une agrafeuse, boîtes d’attaches, porte stylos, perforateurs, classeurs, chemises, crayons et gommes, rames de papiers, un scanner, etc…

Bureau des deux Educateurs :

* une grande table de travail plus deux chaises;
* un placard dedans avec des cintres, et une armoire avec fermeture à clés où il faut garder des documents administratifs et tout consort ;
* des rideaux aux fenêtres, et la porte doit être blindée ;
* un porte manteau, une cafetière ;
* un ordinateur fixe et une tablette avec Internet ;
* une imprimante ;
* un téléphone portable et fixe et autres besoins qui font partie du bureau tels que une agrafeuse, boîtes d’attaches, porte stylos, perforateurs, classeurs, chemises, crayon et gommes, rames de papiers, scanner, etc…

Bureau du Secrétariat :

* une grande table de travail plus deux chaises ;
* placard dedans avec des cintres, et une armoire avec fermeture à clés où il faut garder des documents administratifs et tout consort ;
* des rideaux aux fenêtres, et la porte doit être blindée ;
* un porte manteau, une cafetière ;
* un ordinateur fixe avec Internet ;
* une imprimante ;
* un téléphone fixe et autres besoins qui font partie du bureau tels que une agrafeuses, boîtes d’attaches, porte stylos, perforateurs, classeurs, chemises, crayons et gommes, rames de papiers, scanner, etc…

Bureau de maintenance et de logistique :

* tous les matériaux d’électricités et compteurs ;
* des compteurs d’eau pour la gestion d’eau ;
* matériels de vérification wc et fuite d’eau, partout lavabo, robinets, baignoires ou douchettes ;
* matériels de cuisine, de réfectoires, des chambres ou dortoirs ;
* piscines et d’autres aires de jeux d’enfants avec les jouets ;
* véhicules du CAM ;
* des huiles de moteur, d’essence et de gasoil pour des véhicules du CAM ;
* pièces de rechanges de véhicules du CAM ;
* appareil de vérification ou un livre mis à disposition pour écrire tout problème de transport et de déplacement du véhicule de CAM,
* pelles, fourches, haches, burins, mallettes des outils de bricolage et autres, etc…

Salles pour formateurs et superviseurs :

* les formateurs et superviseurs sont au juste des éducateurs, ils ont droit chacun à une salle où ils peuvent recevoir les enfants après les cours s’il s’agit d’une convocation qu’ils adressent aux enfants ;
* deux tables dans chaque salle et huit chaises ;
* deux placards dans chaque salle et une armoire ;
* deux ordinateurs fixes dans chaque salle ;
* les fenêtres des salles doivent avoir de rideaux ;
* une horloge et un téléphone fixe dans chaque salle, etc…

Cuisine et réfectoire :

* un grand robot pour faire la pâte de foufou ;
* de grandes casseroles pour la cuisson ;
* de petites casseroles pour la cuisson ;
* trois grosses cuillères, fourchettes et mixage ;
* des grandes et petites assiettes ainsi que des bols ;
* appareils de mesure et pesé des aliments ;
* machine lave vaisselle et lave linge ;
* une armoire et micro-onde ;
* dix tables dont cinq chez les filles et cinq chez les garçons au réfectoire ;
* vingt chaises dont dix chez les filles et dix chez les garçons ;
* quatre armoires dont deux chez les filles et deux chez les garçons pour la garde des ustensiles (assiettes, couteaux, cuillères, fourchettes, gobelets et vers d’eau, carafe) ;
* etc,…

Le matériel du Centre comme ceux de fonctionnement des bureaux administratifs pour les Cadres, doit être utilisé sous la gestion générale d’abord de l’autorité du Directeur du Centre et puis ensuite, supervisé par les deux Educateurs.

**III. 3. 4. Utilisation et fonctionnement de l’organigramme du Centre**

Tout le matériel doit porter un code qui sera répertorié sous contrôle par des références informatiques. Le Directeur du Centre est le garant dans ce contrôle de suivi et les deux Educateurs. Le Chef de maintenance, de la logistique ou de la cuisine n’est pas garants pour répondre à l’utilisation de ce matériel. Même y compris du matériel didactique ou de formation dans le cadre des machines pour l’apprentissage des métiers. Ils ne sont que chargés de faire chacun le rapport sur l’utilisation des machines et de ce matériel. En effet, la discipline restera de rigueur pour le maintien et la protection de ce matériel. L’abus à l’utilisation des machines et du matériel pouvant amener à une sanction d’exclusion ou de licenciement.

Le Chef de maintenance, de la logistique et de la cuisine sont seulement chargés à veiller sur ces machines et ce matériel. Car, ce sont eux qui sont censés apprendre aux éducateurs les techniques de l’utilisation de ces derniers. Ainsi que de faire apprendre aux enfants du Centre la façon d’utiliser ces machines dans les ateliers. Tous les ordres viennent d’en haut. Pour le Directeur du Centre, quant à lui, à la moindre erreur de ne pas faire respecter sa fonction, il est convoqué. Dans le cadre du suivi, de contrôle et de l’évaluation pour le fonctionnement de l’organigramme de manière à faire respecter à chacun ces tâches. Il sera immédiatement convoqué en France sous **les « ouailles » de l’Assemblée** Extraordinaire d’AENSA. L’organigramme fonctionne sous la supervision et la prévision du CA Bureau d’AENSA. Malgré de lourdes charges et les responsabilités du Directeur numéro un du Centre en qualité du Directeur du Centre, c’est lui qui est le coordonateur principal du bon fonctionnement du Centre. Toute la gestion du Centre incombe de sa responsabilité. C’est lui qui fournit tout rapport technique et administratif auprès du Président d’AENSA.

Les deux Educateurs du Centre, sont chargés chacun de leur fonction à aider le Directeur du Centre dans ses missions et ses fonctions. Puisque, ce sont eux qui contrôlent les déroulements de la formation scolaire normale et professionnelle avec les formateurs et les superviseurs. Le Secrétaire par contre, est la plaque tournante du fonctionnement administratif du Centre. Il est chargé de dispatcher et de réceptionner tous documents, informations et travaux qui sont exigés à mettre en œuvre dans le cadre du fonctionnement du Centre. La maintenance et le logisticien, eux aussi travaillent en plaque tournante dans le cadre de fonctionnement du Centre de façon technique sous formation technique. Ils sont appelés à aider et à s’appuyer sur la formation technique des enfants avec les formateurs et superviseurs dans le cadre du suivi, de contrôle et de l’évaluation de l’enseignement général.

Les formateurs et superviseurs sont des professeurs qui dispensent des cours pédagogiques normales et professionnelles dans les classes comme dans les ateliers d’apprentissage. Ils jouent le rôle de catalyseur et de synergie potentiel dans le cadre de formation pédagogique. Ils sont consultés par le Directeur du Centre, deux Educateurs et voir par le Président d’AENSA et les autres membres de l’Association. Leur recrutement est minutieusement contrôlé par le Directeur du Centre, deux Educateurs et par le Président d’AENSA. Du fait que nous aurons affaire non à une formation des enfants tout court, mais à des enfants de la rue. Le chef de la cuisine et son adjoint sont chargés de superviser le bon déroulement de la cuisine, du réfectoire et de la salle de machines lave-linge, etc. Et, le grand service de la propreté et d’habillement des enfants de la rue. Même, qu’il y aura la présence d’un et d’une surveillante, des techniciens de surface, ils sont des coordonnateurs de ces services. Enfin, le Directeur du Centre, **reste seule autorité à la supervision** et au suivi, au contrôle et évaluation des différents fonctionnements sur tous les besoins matériels techniques professionnelles et techniques administratifs du Centre.

**III. 3. 5. La différence qui existe entre des besoins matériels du Centre avec ceux des matériels de fonctionnement des bureaux administratifs du Centre CAM**

Nous faisons ici la différence entre les besoins matériels du Centre et les matériels de fonctionnement des bureaux administratifs du Centre. Nous entendons par besoins matériels du Centre, les machines d’apprentissages. Ces machines qu’on retrouve dans les ateliers pour la formation pratique des enfants de la rue. Les chaises ou les bancs ou les tables et les tableaux noirs ou verts qu’on retrouve dans les salles de classes. Ainsi que d’autres matériaux pédagogiques qui sont au service des formateurs et superviseurs pour dispenser les cours de formation professionnelle. Ainsi qu’à la cuisine, nous retrouverons également des machines pour le fonctionnement de l’espace cuisine. Aussi, en ce qui concerne l’espace paysagiste pour tous les matériaux qui entrent dans le cadre du travail de l’espace écologique, environnementale et du développement de la propreté du Centre.

Nous entendons par matériels de fonctionnement des bureaux administratifs du Centre, le matériel informatique et électronique. Les chaises et les tables, ainsi que les bureaux et tous produits pour le fonctionnement des besoins administratifs. Les rideaux des fenêtres ainsi que les armoires qu’on retrouve dans les bureaux et les salles de formateurs et éducateurs aussi superviseurs. Chaque direction, dans le cadre de l’espace de son service, réalise une répartition quantitative et qualitative du matériel qui est recommandé pour le bon fonctionnement, de l’évolution et du développement du Centre pour l’encadrement des enfants de la rue.

**III. 3. 6**. **Répartitions qualitatives et quantitatives de services à réaliser au sein du CAM**

Les services à réaliser au sein du Centre d’Accueil Moderne Les Enfants des Colombes seront répartis suivant la qualité et la quantité de chaque service existant au sein du Centre. Du point de vue quantité, plusieurs services vont fonctionner dans le Centre, à savoir : service de loisir, service de l’apprentissage des métiers professionnels de l’élevage et de l’agriculture. L’apprentissage de métiers professionnels, techniques de coupe et couture et de menuiserie. L’apprentissage de métiers professionnels, techniques en informatique et en électricité… Les apprentissages de métiers seront étudiés par différents groupes comme nous venons d’essayer d’énumérer quelques uns. Parce que nous serons tenus à l’évaluation du coût sur chaque groupe. Combien de machine il fallait acheter pour tel et tel groupe, de manière à permettre pour que la comptabilité soit alors transparente. C’est dans ce sens que nous pouvons parler de macro-économique.

Du point de vue qualité, chaque service va tenir compte de l’utilisation de chaque machine qui leur sera attribuée. Il doit prendre soin de ces machines et de son entretien. On ne peut jamais laisser à la personne ne connaissant pas le mode de l’emploi de la machine à l’utilisation. Toujours dans le cadre de la qualité, AENSA, enverra des containeurs de choses de toutes sortes en provenance de la France. A l’exemple des habits où il y aura un service qui sera mis en place pour faire de tri parfois dans le Centre. Il va avoir du travail pour tenir compte de l’utilisation du lave-linge et de repassage des habits qu’on va donner aux enfants. Puisque, les enfants sont des enfants de l’internat et non de la rue. Ces choses seront vendues dans la boutique humanitaire du Centre dans le but de soutenir la trésorerie du Centre.

Financièrement, l’Association fera de ventes d’habits usagés et autres choses bradées pour raison de garantir la trésorerie de l’Association. Du fait que les salaires de tout salarié est une affaire qui relève non de l’État congolais et non de l’État français, mais de AENSA. Elle pourra se contenter de dons de bienfaiteurs, de subventions qui seront accordées soit si possible par **les services du Gouvernement français dans le cadre de la coopération bilatérale en matière d’investissement de la France au Congo.** Soit, si possible par les services du Gouvernement congolais dans le but d’intervenir sur le Centre où vont s’abriter précisément les enfants de la rue du Congo dans le cadre de la sécurité**. Le tout est donc une politique de coopération bilatérale entre Congo-France et France-Congo.**

**III. 3. Gestion financière**

**III. 3. 1. Coût du terrain à l’implantation du Centre pour internat filles et pour internat garçons.**

Le coût du terrain à l’implantation du Centre pour internat filles et pour internat garçons est **une affaire de l’État congolais, si nous pouvons donc bien imaginer**. Nous avons donc suivi par la voie de la Radio Télévision Congolaise, la RTNC, dans le cadre de relance sur des sujets du développement et de la modernité à l’émergence du pays en l’an 2020-2030, quand le Ministre des Affaires foncières était venu en Belgique. Il était venu dans le but de rencontrer la diaspora congolaise pour leur demander de venir investir au Congo. Ainsi que de même pour le Ministre des Médias également avait été interviewé dans l’enceinte de l’Ambassade du Congo lors de son passage en France à ce propos. La réponse était la même. Ainsi, en date du 11 novembre 2014, vers 10h55, même heure entre la France et le Congo, je suivais l’émission de la Nouvelle Citoyenneté où le journaliste a fait voir des images de congolais de la diaspora RDC à la carte, regroupée dans la salle de l’Ambassadeur, le Professeur Henri MOVA, de la RDC en Europe, où le Ministre Kapandji de Hydro-énergie, tendait la main aux congolais sur l’appel de revenir investir dans le pays de Lumumba, Laurent Désiré Kabila et de Kimbangu…

Ces deux Ministres, celui des Affaires Foncières et celui des Médias, invitent la diaspora congolaise à revenir au Congo pour participer au développement et à la modernisation de la RDC. En Belgique comme en France, même réflexion. Ainsi que de même pour le Ministre Kapandji de l’Hydro-énergie. C’est pourquoi nous tenons en cette promesse qui concerne le dit coût du terrain avec l’aide de l’État congolais, surtout. C’est à travers cette mesure de prise d’appel des enfants du pays à l’étranger à venir investir au pays par la voie du Ministre des Médias et par la voie du Ministre des Affaires Foncières ainsi que du Ministre d’Hydro-énergie, que nous, nous nous appuyons à partir de cette offre de terre du fait qu’il est question d’octroi d’un terrain gratuit à la construction à Kinshasa du Centre d’Accueil Moderne les Enfant des Colombes.

**III. 3. 2. Coût de la construction du bâtiment internat filles et internat garçons (en référence au tableau 3 que compose une simulation non un plan exhaustif.)**

En effet, nous pouvons dans un premier temps estimer l’implantation du Centre sur une étendue de 8 à 10 hectares. Puisque nous serons amenés à cultiver des vergers orangers, manguiers et avocatiers. L’estimation finale de l’étendue du terrain sur tout ce qui est projet de la construction du Centre est question de l’architecte. L’étude de faisabilité, qui sera menée à Kinshasa, nous en dira plus avec l’évaluation de la dimension de l’étendue. Nous pouvons en tout cas en tenir compte d’abord de l’espace qui nous sera accordé par le Ministre des Affaires Foncières. Ensuite, la construction du grand bâtiment administratif sera scindée en deux : d’un côté bâtiment filles et de l’autre côté bâtiment garçons. **Chaque bâtiment est dirigé par une Educatrice pour filles et de l’autre par un Educateur pour garçons**. Par contre, le bureau du Directeur du Centre sépare les deux bâtiments par un grand couloir de passage. **Il se** **plante carrément au milieu.** Puis après la construction des bâtiments, il sera mis en place des installations avec différents ateliers en prolongement du mûr du couloir de passage qui les composent.

Le dispensaire est collé avec la cuisine par derrière, ainsi que la buanderie. La buanderie est collée avec la cuisine derrière et le bureau de l’Educatrice du bâtiment filles. La construction de la cuisine, aussi, sépare les deux bâtiments filles et garçons par le milieu en arrière du réfectoire. Le réfectoire est placé au milieu. **Il se retrouve vraiment entre le bureau de l’Educatrice bâtiment filles et le bureau de l’Educateur bâtiment garçons, et le grand couloir de tout passage.** Chacun des bureaux des Educateurs à une porte qui donne accès direct au grand couloir pour sortir et entrer vers la porte principale du réfectoire. De manière que lors du repas, il existe une porte d’accès à l’escalier du côté étage bâtiment filles, aussi une porte d’accès à l’escalier du côté étage bâtiment garçons. **En passant chacun dans ce couloir qui donne accès direct au grand couloir, permet d’entrer à la porte principale du réfectoire.**

Le réfectoire est situé au centre entre bâtiment cuisine, bureau de l’Educatrice bâtiment filles et bureau de l’Educateur bâtiment garçons plus grand couloir. Pour raison de convivialité et pour ne faire aucune la différence aux yeux des enfants de la rue du Centre, tout le personnel du Centre : haut Cadre, Cadres et les autres, est convié à table dans le même réfectoire. Le bureau du Directeur du Centre est composé d’une porte qui donne accès direct au couloir qui le sépare avec atelier 2. Entre, le bureau du Directeur du Centre, de l’atelier 1 et de l’atelier 2, **il existe un grand couloir fermé de deux côtés qui est en forme d’un grand espace de passage. Ainsi que la porte du Secrétariat qui donne sur le même couloir.**

Les deux bâtiments de filles et de garçons seront construits en étage. C’est-à-dire, ils vont comprendre chacun un dortoir mais entrecoupé en petite chambre de quelques mettre carrée avec des toilettes et des douches à l’intérieur. Du dortoir entrecoupé en petite chambre de quelques mettre carrée de filles et comme de garçons, dès l’étage, un escalier qui descend pour sortir chacun dans une porte. Ces portes, permettent aux filles comme aux garçons, de sortir au grand couloir à espace de grand passage et peuvent entrer cependant dans chaque porte : celle du réfectoire, du bureau de l’Educatrice filles, du bureau de l’Educateur garçons, de l’atelier 1 avec celle de l’atelier 2 directement, puis de passer par le petit couloir qui passe devant le bureau du Directeur du Centre et du Secrétariat avec le mur de l’atelier 2 pour joindre la cour. En effet, nous trouvons que chacune des portes des bureaux des Educateurs donne accès direct au grand couloir de tout passage. Ensuite, il existe une porte qui donne son entrée l’une dans l’atelier 1 et l’autre dans l’atelier 2. Du grand couloir à espace de grand passage permet de passer par un petit couloir qui traverse entre le bureau du Directeur du Centre, du Secrétariat à celui de l’atelier 2 pour joindre facilement la cour. Voir en référence, tableau 3 qui est un travaille qui dépendra de l’Architecte et surtout ne prenez pas trop en débattre car il s’agit d’une simulation de pré-étude de faisabilité. Le vrai plan sera déterminé lors de l’étude de faisabilité qui se fera à Kinshasa sur terrain avec des matériels performants.

Le coût de la construction de tous ces bâtiments nous les estimons, soit pour les bâtiments en étage avec les dortoirs, ou soit les bâtiments du bas avec les bureaux administratifs, d’un montant dont le coût de construction des bâtiments sera connu avec le cahier des charges qui sera élaboré par l’Architecte pour nous le présenter lors de l’étude de faisabilité que va se passer à Kinshasa en 2015. Selon une simulation, nous estimons le coût de construction des bâtiments en étage à 150.000€ et des bâtiments du niveau bas à 300.000€. Du côté du coût de construction des bâtiments administratifs, à savoir les bâtiments des installations des ateliers dans le cadre de fonctionnement technique de la formation professionnelle.

**III. 3. 3. Montant et calcul des outils qui vont entrer dans les besoins du fonctionnement technique du centre**

Le nombre d’ateliers à construire fait montant et calcul des outils. Dans un premier temps pour pouvoir mettre en activité le commencement des besoins du fonctionnement et de l’apprentissage des enfants de la rue. Sur les vingt enfants dont dix filles et dix garçons, qui seront recrutés pour la première fois, nous allons débuter à faire fonctionner de manière stratégique les métiers privilégiés et les plus abordables par les enfants. A l’exemple de la couture dont il sera question de connaître le nombre de choix qu’ont fait les enfants pour enfin comptabiliser le nombre de machines à coudre et de ces accessoires qu’il faut acheter suivant le montant du prix de chaque machine.

Dans le calcul comptable, chacun des métiers ainsi que des outils en fait compte. Dans ce cas, il sera question de faire connaître le montant du prix de l’appareil à acheter. Parce que, à la fin de construction des bâtiments, la question est d’exécuter les fonctionnements des installations par besoins de matériels d’études techniques et professionnelles du Centre. Avec ça, nous saurons comment évaluer la valeur et le travail de la main-d’œuvre de tout employé suivant ses heures du travail mis pour enfin aboutir à un calcul de salaires de l’équipe dirigeante à l’employé.

**TABLEAU 3. ESTIMATION PLAN DE LA CONSTRUCTION PROVISOIRE DU CENTRE (CAM) LES ENFANTS DES COLOMBES**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **DISPENSAIRE** |  |
|  | **BUANDERIE** |  **CUISINE** |  |
|  DORTOIR3 chambres + 1 studio\*  chez Filles ETAGEAvec 10 lits  | COULOIR | BUREAU deL’EducatriceBâtiment filles |   REFECTOIRE | BUREAU deL’EducateurBâtiment garçons | COULOIR |  DORTOIR3 chambres + 1 studio\*  chez Garçons ETAGEAvec 10 lits |
|  | ATELIER 1Garçons filles |  BUREAU du  Directeur du Centre | couloircouloir | ATELIER 2Filles garçons |  |
|  | ATELIER 3 |   SECRETARIAT |
| ATELIER 4 |  |
|  |  |  |  |
|  | ATELIER 5 |  LA COUR LA COUR | SALLE DE PROFS |  |

\*Les studios seront utilisés pour le surveillant chez les garçons et la surveillante chez les filles en raison de la surveillance de nuit, en matière de sécurité.

|  |
| --- |
|  **GRAND COULOIR DE TOUT PASSAGE (GCTP)** |

**III. 3. 4. Nomination salariale de l’équipe dirigeante cadre, demi-cadre et employé du Centre**

Les salaires sont calculés sur modèle de coefficient dans le degré de calcul sur échelon du poste à pourvoir. Pour tout encouragement du personnel au fur et en mesure que le centre ce développe, **il peut exister des primes de travail en fonction et en rapport du modèle de travail que va demander AENSA. Ces primes ne font pas partie du Centre, mais sont étudiées par le bureau du Conseil d’administration. La raison est sur le regard de la manifestation de tout employé Cadre ou non Cadre vis-à-vis du soutien qu’il apporte aux enfants du Centre. Cela est dans le cadre du suivi, du contrôle et de l’encadrement spécifique.**

Du degré de calcul d’échelon, le Centre tiendra compte à travers ces calculs les heures que chaque employé va travailler dans le mois d’abord et puis dans l’année entière. Les absences non justifiés ne sont pas calculées et les absences pour raison maladie sont payées en moitié d’heure. L’absence dite de maternité et du décès d’un membre est compris dans le salaire, sauf s’il s’agit du décès direct d’un employé, que le Centre devrait contribuer à son enterrement sur un plafond bien calculé et comptabilisé.

**III. 3. 5. Coûts de services supplémentaires et aléatoires effectués au sein du Centre**

En dehors de ce que nous venons de citer comme certains coûts de services supplémentaires et aléatoires, il y aura d’autres services qui font allusion dans l’ensemble des coûts. Entre autre : réparations de véhicules du Centre, de la piscine des enfants et de différents jeux dont le matériel a un coût d’amortissement conséquent. Sans oublier des appareils de cuisine et d’informatique, ainsi que tout ce qui cadre de l’écologie et de l’environnement général du Centre. Le dispensaire aussi nécessite un coût supplémentaire pour s’occuper de la santé des enfants du Centre.

On peut penser également au stage des enfants finaliste en entreprise et de la formation générale. En ce qui concerne le temps de préparation à des études supérieures ou universitaires pour ceux qui auront à poursuivre le cursus normal qui n’est pas un cursus professionnel. Bien que le Centre ne va pas donner trop du travail dans cette formation d’études supérieures et universitaires, mais il y aura quelques enfants qui en auront fait le choix que le Centre se permettra d’essayer à les encadrer. Le but est de tester puis de voir si à la longue le Centre pourra alors trouver des voies pour parvenir à concilier les deux formations au sein du Centre. Parce qu’il sera installé la formation d’autodidacte.

**III. 3. 6. Installations, Constructions et Coût total**

Le coût du terrain à l’implantation est une affaire de l’État congolais, mais par contre l’installation et la construction ne le sont pas. Pourquoi ? Parce que le CAM, est un Centre privé. Il ne dépendra en aucun cas de l’État congolais du fait qu’AENSA, est une Association française régie par la loi française du 1er juillet 1901. L’État congolais peut donner sa participation matérielle ou financière du fait qu’il s’agit d’enfants de la rue du Congo. Cela, de façon raisonnable et logique, est une affaire faisant appel au développement du Congo par les Ministres des Affaires sociales, **du Genre Famille** et enfant et de l’Intérieur du Territoire décentralisation et Affaires coutumières. L’étude de faisabilité sur le terrain, elle, est une affaire qui devrait être menée par l’AENSA.

Avec la pré-étude de faisabilité, nous ne pouvons pas commencer par évaluer le coût de 150000 € à 300000 € cités ci-dessus car il s’agit d’une estimation. Cependant, nous ne sommes pas encore entrés en contact avec un Architecte pour connaître la modalité du coût de construction. Il sera confirmé lors de l’étude de faisabilité qui va se dérouler à Kinshasa en République Démocratique du Congo. Malgré l’estimation d’un espace d’étendue de terrain de 8 à 10 hectares. Mais d’une façon ou d’une autre, nous sommes contraints de faire une estimation sous forme de simulation qui sera vérifiée et évaluée sur place à Kinshasa avec des experts du Ministère des Affaires Foncières. C’est à partir et dans ce genre de simulation que nous estimerons l’étendue de l’espace du Centre LES ENFANTS DES COLOMBES. Cependant, c’est cela qui va nous permettre de mener une étude financière de manière réalisable calculée en vue de parvenir à une pondération.

De cette étude financière, nous pourrons alors procéder à la description et à la justification des investissements, puis à la récapitulation des investissements. Du coup, faire de la prévision des dépenses d’exploitation, la fixation des besoins en fonds de roulement (B.F.R). Puis de parvenir à calculer le coût total du projet pour énumérer les conditions de prêt proposées qui sera pour notre projet la condition de demande de subvention. Enfin nous allons procéder pour calculer les amortissements du matériel. La rentabilité prévisionnelle et recettes totales non comme pour une entreprise de production, du fait que nous sommes une Association à but non lucratif, mais pour la trésorerie de l’Association dans le sens de faire des braderies et des ventes de produits usagés. Et, enfin nous passons à une conclusion générale de notre pré-étude de faisabilité pour la finalisation de cette étude du projet de construction du CENTRE D’ACCUEIL MODERNE LES ENFANTS DES COLOMBES, pour la ville de Kinshasa.

**CONCLUSION GENERALE**

Nous osons croire qu’à Kinshasa, il n’existe pas assez de Centres d’accueil pour enfant de la rue, appropriés et modernes. S’il y en a, ça ne peut pas se trouver en grand nombre. Sinon, on n’aurait pas voir retourné ces enfants encore dans la rue. Bref, rien n’importe, mais notre Association pour des Enfants Non Scolarisés et Abandonnés (AENSA), a le désir de venir s’ajouter au nombre des Associations qui accueillent les enfants de la rue dans la ville de Kinshasa. Notre but est d’apporter notre pierre et notre expertise de modernité en provenance de France pour ces Centres humanitaires des enfants de rues. Aussi pour participer et aider notre pays et son gouvernement dans la lutte contre l’insécurité qui est dû, entre autres, à un grand nombre croissant des enfants dans les rues de Kinshasa.

Aussi, pour récupérer ces enfants et pour leur donner un toit et un enseignement de qualité pour leur intégration dans la vie active comme tout congolais. On ne peut pas oublier que parmi ces enfants, nous pouvons faire sortir des ingénieurs, des hommes politiques, des médecins, des acteurs ou actrices de films, en référent du film REBELLE de Rachel MWANZA. Enfant de la rue hier et aujourd’hui, Rachel Mwanza, actrice du film Rebelle, poursuit ces études au Canada, parce qu’elle a été aidée. Elle a été soutenue et elle a été encadrée. Qui s’attendait ? Il y en a plusieurs exemples pareils dans le monde à retenir pour des enfants des rues. L’avenir de l’homme ne dépend pas de son échec, mais de sa réussite lorsqu’il est aidé, lorsqu’il est encadré et lorsqu’il est soutenu et secouru.

Tout échec entraîne automatiquement une réussite car l’homme se découvre devant son obstacle. Il ne s’agit pas là d’une question de faire du calcul d’algèbre ou de mathématique pour le comprendre, mais il est question du destin de Dieu. C’est aussi question de la politique de donner et recevoir, pour ces enfants. Ces enfants sont des abandonnés qui ne trouvent aucun repère pour sortir de leur misère et de la vie qu’ils mènent. Ils sont des isolés de la vie, qui demandent seulement du secours et une intégration dans la société congolaise. Un pays qui respecte la convention de Genève pour la protection des enfants, est un pays qui prône son développement et sa modernité du futur. Quand on sait que la jeunesse est l’avenir de demain.

Dans notre expertise, nous déclarons à l’État congolais s’il pouvait établir une charte dans le but d’empêcher les parents qui laissent **en errance leurs enfants sans motif valable. C’est** comme cela que ça se passe en France et dans d’autres pays développés. Ce n’est pas parce que l’enfant vit dans la rue qu’il est nécessairement à commettre une infraction, pour l’arrêter et le mettre en gardes à vue ! Avec l’État français, par contre, il veille pour le reprendre et lui trouver un lieu d’accueil sûr. Ou bien, les remettre auprès de leurs parents. Dans de pareilles situations, la police française est censée interpeller son parent et le mettre en gardes à vue pour s’expliquer. Comment un enfant dès cinq ans peut-il se retrouver dans la rue sans protection d’un adulte ? Cependant, faute de quoi, le parent est traduit devant le Procureur de la République. D’ailleurs, c’est très rare et impossible de rencontrer des enfants abandonnés dans la rue dès l’âge de cinq ans comme en RDC. En France, on parle de SDF, ce qui signifie personne Sans Domicile Fixe, qui en majoritaire est un adulte et non pas des enfants de l’âge de cinq ans à quinze ans. Car la loi sur les mineurs est rigoureuse en France.

Alors les arrêter, comme se fait généralement au Congo, ne sert en rien. Justement les envoyer dans de Maisons d’accueil, au lieu de les rendre à des parents irresponsables. « C’est dans ce flou qu’il va se construire, s’épanouir, faire ses expériences… « A condition qu’un cadre éducatif rassurant continue de fonctionner avec des règles et des interdits énoncés par des adultes vigilants. Il n’y a pas d’autonomie d’action sans autonomie de pensée. » Plus l’enfant grandit, plus le cadre s’agrandit. Aux parents de faire preuve de souplesse, de dialoguer, de lui faire confiance, et d’éviter d’être trop intrusifs ou trop permissifs tout en restant disponibles. »[[50]](#footnote-50) Au moment où, pour ces enfants, ils sont forcés à commettre des infractions involontairement dû à leurs états de déséquilibre sociale et de pénibilité majeure, que recommande la vie qu’ils traversent le longs des rues de la ville de Kinshasa. Ainsi que de répertorier les églises sectaires dans la ville de Kinshasa qui abusent du livre sacré la Bible pour profiter de la faiblesse de croyants indécis. Dans le but de protéger les enfants que ces sectes qualifient d’enfants sorciers qui se présentent auprès d’eux pour des proies de manière à faire avancer leur enseignement mystique.

Aussi pour éviter la facilitation de divorces qui sont programmés abusivement dans ces églises. Ainsi, elles entraînent la constitution de familles recomposées qu’elles, elles sont à la base de conflits et de l’exclusion des enfants dans des foyers. Et en plus faire allégeance dans la déclaration de la convention de l’ONU sur la protection des enfants soldats particulièrement et généralement des enfants en maltraitances. De manière d’en tenir compte sur des parents irresponsables et pervers pour qu’ils ne chassent plus leurs enfants, mais les remettre au cas échéant dans des Centres spécialisés d’accueils sous conditions. Ceci est la condition sine qua non que prône et demande AENSA pour assurer la sécurité des enfants de la rue de la ville de Kinshasa.

C’est pourquoi, AENSA préconise à tout prix de construise un **Centre d’Accueil Moderne Les Enfants des Colombes**, dans la ville de Kinshasa, avec le secours qu’elle sollicite de la Région Rhône-Alpes en France et de l’appui total qu’elle demande au Gouvernement congolais par la voie du Premier Ministre, Matata PONYO et du Gouverneur de la ville de Kinshasa, Kimbuta YANGO, ***référent s’il le faut*** : « Synthèse du recensement des enfants de la rue de Kinshasa, le Gouvernement effectue une meilleure allocation des ressources et de prendre des décisions responsables en faveur des enfants les plus vulnérables. Lancement officiel effectué par Monsieur Samba MUKOKO, Vice-Premier Ministre et Ministre du Budget de la RDC, sur les dépenses publiques et l’importance de prendre en compte la dimension « enfant » dans les questions budgétaires. »[[51]](#footnote-51)

Dans le cadre qu’envisage AENSA celle de la coopération internationale franco-congolais, ***référent si possible*** : « le réseau social « France Alumni Network » que lance, Laurent FABIUS, Ministre des Affaires Étrangères de France dédié aux étrangers ayant étudié en France, dont l’objectif est de maintenir le lien avec l’Hexagone et de faciliter les recrutements des Entreprises à la recherche de profils internationaux. »[[52]](#footnote-52)La France a pour objectif d’apporter son savoir faire et la Chine des capitaux dans ces pays d’Afrique.

**BIBLIOGRAPHIE**

1. **OUVRAGE.**
2. Anne LANCHON, Les droits des enfants, Éditions Flammarion, Père Castor, 2004
3. Anne de BOUCHON, Concé FORGA, Carole REMINNY, UNICEF, Éditions Gallimard jeunesse, 2006.
4. Claire BRISSET, Un monde qui dévore ses enfants, Collection opinion, Éditions Liana Levi, Paris, 1997.
5. François GILLES, Les droits de l’enfant dans le monde, Éditions Pemf, Paris, octobre 2009.
6. Fabio GEDA, Dans la mer il y a des crocodiles, Éditions Feryane, Versaille, mai 2011
7. GRIP (Groupe de Recherche et d’Information sur la Paix et la Sécurité) UNICEF, China Keitetsi, La petite fille à la Kalachnikov Ma vie d’enfant soldat, Coéditions GRIP-Éditions Complexe, 2004.
8. Michèle CREOFF, Guide de la protection de l’enfance maltraitée, Deuxième Éditions Dunod, Paris, 2006.
9. Michel MANCIAUX, Marceline GABEL, Dominique GIRODET, Caroline MIGNOT, Michelle ROUYER, Enfance en danger, Éditions Fleurus, Paris, 1977
10. Pascal VIVET, Les enfants maltraités, Éditions Les essentiels Milau, Toulouse, avril 2007.
11. Sigrid BAFFERT, Ces ouvriers aux dents de lait les enfants au travail, Collection dirigé par Philippe GODARD, Éditions La Découverte et Syros, 2004
12. William LURET (journaliste et écrivain), Vilamègbo d’Afrique en esclavage, Éditions Anne Carrière, Paris, 2007.

**2. INTERNET.**

1. Barthelemy KILOSHO, Les Shege : Enfants de la rue à Kinshasa, AgoraVox, le média citoyen, Mercredi 17 août 2006.
2. Job NKUNA, Questions-réponses sur les enfants de la rue en République Démocratique du Congo (RDC), Source : UNICEF/RDC.
3. Loi de la constitution de la république démocratique du Congo, Article 41.
4. Michael MODWA (avocat et activiste des droits de l’enfant de la RDC), Enfant de la rue : libre prisonnier, 2001.
5. RDC-ENFANT DES RUES, Les enfants de la rue, une bombe sociale-Afrik.com : l’actualité de l’Afrique noire et du Maghreb-Le quotidien panafricain, Mardi 16 octobre 2001.
6. Web internet, Réseau des Éducateurs des enfants et jeunes de la rue (REEJER), Synthèse du recensement des enfants de la rue de Kinshasa-Jeunes au Soleil.
7. Web internet, Profil des droits de l’enfant de la RDC, Faire des droits de l’enfant une réalité dans les Grands Lacs africains.

**3. RADIO INFORMATION VIA INTERNET.**

1. RFI. Enquêtes, Afrique, Francophonie/ONG/ questions sociales/ RDC, RDC : une ONG au secours des enfants des rues à l’approche du sommet de la Francophonie, publié le 20-09-2012.
2. Radio Okapi, Augmentation des enfants vivant dans la rue en RDC, Actualité, Réseau des éducateurs et des Jeunes enfants dans la rue, Parole aux auditeurs dernière mise à jour le 18 octobre 2010.
3. RTNC, INVESTIR DANS LES ENFANTS, C’EST BÂTIR LE CONGO, Deuxième Session de Sensibilisation : Comment améliorer la distribution des ressources pour répondre aux attentes des enfants congolais en matière de santé et d’éducation ? Hôtel VENUS, Kinshasa, 21 octobre 2014.
4. **DOCUMENTS ET REVUES**
5. J.O, PREFECTURE DU RHONE, Direction des Libertés Publiques et des Affaires Décentralisées, 3ème bureau-finances & Association, 106, rue Pierre Corneille, 69419 LYON CEDEX 03.
6. Revue CHALLENGES (NOUVEAU CHALLENGES), Que dit l’économie cette semaine, LES VOITURES QUI ONT TOUT (p.52), Intelligence, Design, Innovation, Confort, Prix, Budget où sont les économies (p.18), n° 403, 2 octobre 2014, 115 pages.
7. Le magazine de FCPE pour l’enfant vers l’homme, Associer les parents éloignés de l’école, la revue des parents n°395, septembre 2014, 36 pages.

**5. RENCONTRE ET ENTRETIEN AVEC AUTORITE FRANCAISE.**

1. Hélène GEOFFROY, Député du Rhône et Maire de Vaulx en Velin, rencontre importante avec 3 membres du bureau dans le cadre de demande de subvention et de la poursuite de l’évolution de démarches sur AENSA pour la construction du Centre des enfants de la rue à Kinshasa avec la Région Rhône-Alpes.

**ANNEXES**

1. Rachel Mwanza et Mbépongo Dédy Bilamba, *Survivre pour voir ce jour*, Editions Michalon, Paris, 2014, p.9-12. [↑](#footnote-ref-1)
2. Claire BRISSET, *Un monde qui dévore ses enfants*, Collection Opinion, Editions Liana Levi, Paris, 1997, p. 6 [↑](#footnote-ref-2)
3. Michèle CREOFF, *Guide de la protection de l’enfance maltraitée*, Deuxième Edition Dunod, Paris, 2006, p. 13 [↑](#footnote-ref-3)
4. Pascal VIVET, *Les enfants maltraités*, Editions Les essentiels Milan, Toulouse, avril 2007, p.3. [↑](#footnote-ref-4)
5. Hélène GEOFFROY, *Député du Rhône et Maire de Vaulx en Velin*, rencontre importante avec 3 membres du bureau dans le but de réfléchir sur l’avancement à l’obtention de subvention pour l’AENSA, Lyon-Vaulx en Velin, le 06 octobre 2014. [↑](#footnote-ref-5)
6. Claire BRISSET, *Un monde qui dévore ses enfants*, Collection Opinion, Editions Liana Levi, Paris, 1997, p. 47. [↑](#footnote-ref-6)
7. Job NKUNA, *Questions-réponses sur les enfants de la rue en République Démocratique du Congo (RDC*), Source : UNICEF/RDC [↑](#footnote-ref-7)
8. Michel MANCIAUX, Marceline GABEL, Dominique GIRODET, Caroline MIGNOT, Michelle ROUYER, *Enfances en danger*, Editions Fleurus, Paris, 1997, p.122. [↑](#footnote-ref-8)
9. Pascal VIVET, *Les enfants maltraités*, Editions Les essentiels Milan, Toulouse, avril 2007, p.50. [↑](#footnote-ref-9)
10. Anne-Flore HERVE, Le magazine de la FCPE pour l’enfant vers l’homme, *Associer les parents éloignés de l’école, Sur le chemin de l’autonomie…,* la revue des Parents, n°395, septembre 2014, p. 12 [↑](#footnote-ref-10)
11. Fabio GEDA journaliste, *Dans la mer il y a des crocodiles*, L’histoire vraie d’Enaiatollah Akbari et Témoignage, Editions Feryane, Versailles, mai 2011, Dernière page de résumé du couverture. [↑](#footnote-ref-11)
12. Barthélémy KILOSHO (son guillemets), *Les Shege : Enfants de la rue à Kinshasa*, Web AgoraVox le média citoyen, Mercredi 17 août 2006 [↑](#footnote-ref-12)
13. Rachel MWANZA et Mbépongo Dédy Bilamba, *Survivre pour voir ce jour*, Editions Michalon, Paris, 2014, p.94 [↑](#footnote-ref-13)
14. Radio OKAPI, *Augmentation des enfants vivant dans la rue en RDC*, Actualité, Parole aux auditeurs, dernière mise à jour le 18 octobre 2010 à 8 : 43.\*Réseau des éducateurs et des jeunes enfants vivants dans la rue. [↑](#footnote-ref-14)
15. Barthélémy KILOHO, *Les Sheges : Enfants de la rue à Kinshasa*, Web AgoraVox le média citoyen, 17 août 2006, mais il y a une contradiction avec ONG REEJR selon l’année. [↑](#footnote-ref-15)
16. Sigrid BAFFERT, *Ces ouvriers aux dents de lait, les enfants au travail*, Collection dirigée par Philippe Godard, Editions La Découverte et Syros,2001, p.136. [↑](#footnote-ref-16)
17. Rachel MWANZA et Mbépongo Dédy Bilamba, *Survivre pour voir ce jour*, Editions Michalon, Paris, 2014, p. 112 [↑](#footnote-ref-17)
18. Rachel MWANZA, Idem, p. 114 [↑](#footnote-ref-18)
19. Le magazine de la FCPE pour l’enfant vers l’homme la revue des parents, n°395, septembre 2014, p.13 [↑](#footnote-ref-19)
20. Anne LANCHON, *Les droits des enfants*, Editions Flammarion, Père Castor 204, p. 8. [↑](#footnote-ref-20)
21. Anne-Flore HERVE, Le magazine de la FCPE pour l’enfant vers l’homme, *Associer les parents éloignés de l’école, Sur le chemin de l’autonomie…*la revue des parents, n°395, septembre 2014, p. 12. [↑](#footnote-ref-21)
22. Anne-Flore HERVE, Le magazine de la FCPE, idem, p. 12. [↑](#footnote-ref-22)
23. Le magazine de la FCPE, *Associer les parents éloignés de l’école*, la revue des parents, n°395, septembre 2014, p. 13. [↑](#footnote-ref-23)
24. Web Internet, Réseau des Educateurs des Enfants et Jeunes de la Rue (REEJER), *Synthèse du recensement des enfants de la rue de Kinshasa-Jeunes au Soleil* [↑](#footnote-ref-24)
25. GRIP (Groupe de Recherche et d’information sur la Paix et la Sécurité) UNICEF, *China Keitetsi La petite fille à la Kalachnikov Ma vie d’enfant soldat*, Coédition GRIP-Éditions Complexe, 2004, p 13 [↑](#footnote-ref-25)
26. GRIP UNICEF, *China Keitetsi La petite fille à la Kalachnikov Ma vie d’enfant soldat*, Éditions complexe, 2004, p. au couverture de résumé. [↑](#footnote-ref-26)
27. Barthélémy KILOSHO (sons guillemets), *Les Shege : Enfants de la rue à Kinshasa* – AgoraVox le média citoyen, Mercredi 17 août 2006 [↑](#footnote-ref-27)
28. Rachel MWANZA, idem, p. 102 [↑](#footnote-ref-28)
29. William LURET Journaliste et écrivain, *Vilamègbo Enfants d’Afrique en esclavage*, Editions Anne Carrière, Paris, 2007. p. couverture de résumé. [↑](#footnote-ref-29)
30. William LURET, idem [↑](#footnote-ref-30)
31. Barthélémy KILOSHO (sons guillemets), *Les Shege : Enfants de la rue à Kinshasa* – AgoraVox le média citoyen, Mercredi 17 août 2006 [↑](#footnote-ref-31)
32. Michael MODWA Avocat et activiste des droits de l’enfant de la RDC, *Enfant de la rue : libre prisonnier,* www.afriquinfos.com/articles/2001/6/8/congo.179705.asp [↑](#footnote-ref-32)
33. Rachel MWANZA et Mbépongo Dédy Bilamba, *Survivre pour voir ce jour*, Editions Michalon, Paris, 2014, p. 76. [↑](#footnote-ref-33)
34. Anne de BOUCHONY, Concé FORGA, Carole REMINNY, UNICEF, Editions Gallimard Jeunesse, 2006, p. 1. [↑](#footnote-ref-34)
35. Job NKUNA, *Questions-Réponses sur les enfants de la rue*, Web [↑](#footnote-ref-35)
36. Loi de la Constitution de la République Démocratique du Congo, article 41 [↑](#footnote-ref-36)
37. Michael MODWA Avocat et activiste des droits de l’enfant de la RDC, *Enfant de rue : libre prisonnier*, www. Afriquinfos.com/articles/ 2011/6/8/congo-179705.asp. [↑](#footnote-ref-37)
38. Michael MODWA, idem [↑](#footnote-ref-38)
39. Web Internet, Profil des droits de l’enfant de la RDC, *Faire des droits de l’enfant une réalité dans les Grands Lacs africains*. [↑](#footnote-ref-39)
40. Web Internet, Profil des droits de l’enfant de la RDC, idem [↑](#footnote-ref-40)
41. Le magazine de la FCPE pour l’enfant vers l’homme, *Associer les parents éloignés de l’école*, la revue des parents, n°395, septembre 2014, p. 13. [↑](#footnote-ref-41)
42. RFI Enquêtes, Afrique, Francophonie/ONG/questions Sociales/RDC, RDC *: une ONG au secours des enfants des rues à l’approche du sommet de la Francophonie*, publié le 20-09-2012 – Modifié le 20-09-2012 à 00 :08 [↑](#footnote-ref-42)
43. RDC – ENFANTS DES RUES, *Les enfants de la rue, une bombe* sociale – Afrik.com : l’actualité de l’Afrique noire et du Maghreb – Le quotidien panafricain, mardi 16 octobre 2001. [↑](#footnote-ref-43)
44. RDC – ENFANTS DES RUES, idem [↑](#footnote-ref-44)
45. Familles en difficultés, ici, sont des familles dont les enfants en errance n’ont aucun contact. Ils sont chassés, abandonnés et vivent dans l’isolement total. [↑](#footnote-ref-45)
46. PREFECTURE DU RHONE, *Direction des Libertés Publiques et des Affaires Décentralisées*, 3ème bureau – finances & Associations, 106 rue Pierre Corneille, 69419 LYON CEDEX 03. [↑](#footnote-ref-46)
47. Françoise GILLES, *Les droits de l’enfant dans le monde*, Editions Pemf, Paris, octobre 2009, p.30. [↑](#footnote-ref-47)
48. Françoise GILLES, idem, p.30 [↑](#footnote-ref-48)
49. Françoise GILLES, idem, p. 93 [↑](#footnote-ref-49)
50. Anne-Flore HERVE, Le magazine de la FCPE pour l’enfant vers l’homme, *Sur le chemin de l’autonomie…*, la revue des parents, n°395, septembre 2014, p.13 [↑](#footnote-ref-50)
51. RTNC, *INVESTIR DANS LES ENFANTS, C’EST BÂTIR LE CONGO*. Deuxième Session de sensibilisation : Comment améliorer la distribution des ressources pour répondre aux attentes des enfants congolais en matière de santé et d’éducation ?, HÔTEL VENUS, Kinshasa, 21 octobre 2014,. A contacter pour information UNICEF RDC Kinshasa : L luis Vinyals, Chef des politiques sociales et évaluations UNICEF RDC. Tél +243.991006304, lvinyals@unicef.org ou Yves Willemot, chef communication, UNICEF/RDC +243.818846746, ywillemot@unicef.org ou Bibiane Ambongo, spécialiste communication, UNICEF/KINSHASA +243.818803007, bambongo@unicef.org. [↑](#footnote-ref-51)
52. Revue Challenges n°403 du 02 octobre 2014, page 9 [↑](#footnote-ref-52)